هكذا من الأصل



Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 13061 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 25-LUNDI 26 JANVIER 1987

RFA : silence, on vote

La République fédérale a visiblement retenu une leçon des moments dramatiques que lui fit vivre, dans les années 70, la Fraction armée rouge : la publicité est l'un des atouts les plus précieux des terroristes dans leur stratégie de la tension. Si les auteurs de l'enlèvement de plusieurs ressortissants ouest-allemands à Beyrouth visaient à semer le trouble en République fédérale à quelques jours des élections, la tactique a échoué. Les autorités sont parvenues à éviter toute dramatisation, et l'affaire des otages suscite pour le moment la perplexité plutôt que l'émotion outre-Rhin.

Le black-out imposé par les responsables de Bonn est total, et l'on n'avait samedi d'informations officielles ni sur l'identité des ravisseurs des deux premiers otages, MM. Cordes et Schmidt, ni sur la nationalité des deux hommes enlevés à leur tour vendredi à Beyrouth (sont-ils allemands ou non ?), ni enfin sur la façon dont le gouvernement entend traiter l'affaire et répondre à la demande américaine d'extradition du Libanais Hamadei, arrêté le 13 janvier à Francfort.

Dans son ensemble, la presse a respecté cette consigne de calme. Samedi, les journaux populaires n'évoquaient même pas cette affaire en première page, et les quotidiens dits sérieux se gardaient pour l'heure d'« éditorialiser » ou de spéculer. Seul « Die Welt » croit pouvoir affirmer que le gouvernement n'a pas l'intention de céder aux pressions américaines en faveur d'une extradition rapide de Hamadei. MM. Kohl et Genscher, selon ce quotidien, auraient imposé leur point de vue au sein de la cellule de crise constituée à Bonn. Contre l'avis du procureur de la République, M. Rebmann, ils souhaiteraient que Hamadei soit jugé en RFA pour possession d'explosifs, ce qui n'est certes pas céder d'emblée aux ravisseurs qui réclament sa libération mais revient néanmoins à tenir tête aux Etats-Unis, en retardant le moment de répondre à la demande d'extradition.

Le gouvernement Kohl est partisan, comme ses prédécesseurs, de la plus grande fermeté envers ses propres terroristes, mais divers précédents ont montré que la même intransigeance n'est plus de mise lorsque sont impliqués des pays du Proche-Orient où Bonn, contrairement à Paris, n'a et ne veut avoir à défendre que des intérêts économiques. Ce gouvernement avait, peu après son arrivée au pouvoir en 1983, cédé à la Libye pour faire libérer des otages, et il s'est refusé l'année dernière, malgré les pressions américaines, à appliquer contre ce pays des sanctions économiques après l'attentat contre la discothèque La Belle à Berlin.

Un certain consensus est d'ailleurs discernable sur ce point en République fédérale. M. Hans-Jochen Vogel, chef du groupe parlementaire social-démocrate au Bundestag, qui était ministre de la justice au plus fort des menées terroristes de la Fraction armée rouge, avait, il y a quelques jours, appelé à la fermeté. Le candidat social-démocrate à la chancellerie, M. Johannes Rau, dans une mise au point dont les considérations électorales ne sont sans doute pas absentes, a déclaré vendredi qu'il soutenait les « efforts déployés par le gouvernement pour tenter de faire libérer les otages », autrement dit la négociation avec les ravisseurs. Les Etats-Unis, après les révélations faites ces dernières semaines sur l'« Irangate », auront vraisemblablement bien du mal à se poser, devant une opinion déjà naturellement réticente, en donneurs de leçons.

L'annulation de l'amendement sur l'aménagement du temps de travail

La majorité réagit vivement à la décision du Conseil constitutionnel

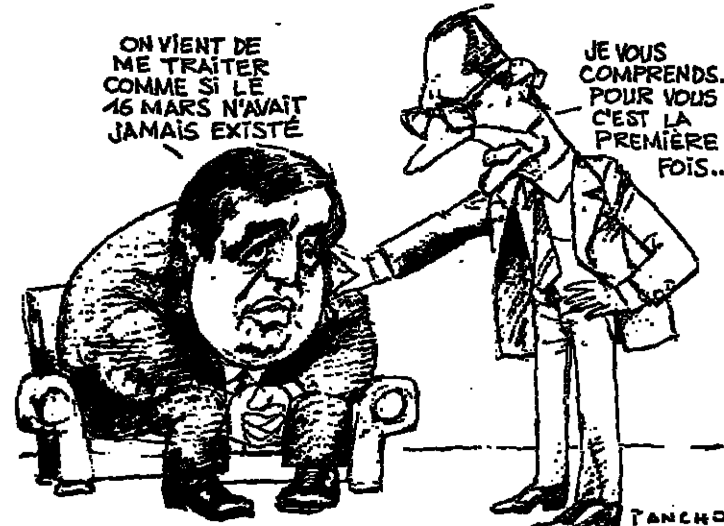
La procédure adoptée par le gouvernement, le 19 décembre dernier, pour faire voter par le Parlement les dispositions du projet d'ordonnance sur le temps de travail, rejeté par le président de la République, a été annulée, le vendredi 23 janvier, par le Conseil constitutionnel. Les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale ont protesté contre cette décision, où M. Alain Poher voit « une restriction nouvelle aux droits du Parlement », et M. Jacques Chaban-Delmas, « une atteinte véritable à la souveraineté nationale ». Le gouvernement doit discuter lors de sa réunion de travail, le 29 janvier, de la situation ainsi créée, l'hôtel Matignon prévoyant, pour sa part, le dépôt, dès l'ouverture de la session parlementaire de printemps, d'un projet de loi reprenant les dispositions annulées.

« Le respect de la chose jugée » : sagement, seul le principal intéressé, M. Philippe Séguin, s'y range. Mais dans la majorité mise à mal par le Conseil contitutionnel, il est bien seul. Dans la République de M. Chirac, il ne fait pas bon se mettre en travers de la route, comme en témoigne la réaction à proprement parler ahurissante de M. Alain Poher, rejoint par M. Jacques Chaban-Delmas. La réaction des présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale pose, en fait, trois problèmes, qui mettent en jeu le droit, la politique et les libertés.

1. Le droit : il y a, déclare M. Poher, *« une restriction nouvelle aux droits du Parlement, qui n'est pas admissible »*.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(Lire la suite page 6.)



Israël et la guerre Iran-Irak
Jérusalem est « neutre » dans le conflit du Golfe, nous déclare M. Shimon Pérès.
PAGE 3

Manifestations étudiantes en Espagne
Des affrontements violents avec la police ont fait trente blessés.
PAGE 3

Carrefour du développement
Les magistrats parisiens répondent aux attaques visant le juge Michau.
PAGE 7

La réunion de la Grande Commission franco-soviétique
Morosité face au déséquilibre des échanges.
PAGE 13

Le Monde RÉGIONS
Un tour de France avec nos correspondants
PAGE 12

Le sommaire complet se trouve page 16

En décembre

10,7 % des Français au chômage

Presque simultanément, M. Philippe Séguin a enregistré deux mauvaises nouvelles, le vendredi 23 janvier au soir : les chiffres mensuels du chômage, d'abord, qui confirment une aggravation en décembre. L'année 1986 s'achève mal : en données brutes, on compte 15 500 demandeurs d'emploi supplémentaires en un mois, avec 2 688 900 personnes inscrites à l'ANPE. En données corrigées, ils sont 24 800 de plus en un mois et même 133 300 en un an, soit 10,7 % de la population active, pour un total de 2 574 100 chômeurs.

Après l'accalmie du début de l'automne, due en partie aux effets du plan pour l'emploi des jeunes, la situation se détériore à nouveau. Même les moins de vingt-cinq ans sont affectés par cette évolution, puisque le nombre des chômeurs augmente dans cette tranche d'âge.

Bien qu'il se soit déclaré « serein » à l'annonce de la décision du Conseil constitutionnel de refuser l'amendement sur l'aménagement du temps de travail, M. Séguin a subi un second échec, sur le terrain politique cette fois. La méthode employée a été désavouée et les dégâts causés dans les relations sociales demeurent. Les semaines qui viennent seront difficiles pour le ministre des affaires sociales.

(Lire page 13 l'article d'ALAIN LEBAUBE.)

Redécouvrir Cuba

Le Brésil saisi par la « castromanie »

RIO-DE-JANEIRO
de notre correspondant

« Je lui donnai une fleur que j'avais dans les cheveux. Il a été tout ému. Il m'a regardée dans les yeux et m'a dit que c'était la première fois qu'une femme lui donnait une fleur. La dernière fois que j'ai parlé avec lui, je n'arrêtais pas de pleurer et lui me tenait par la main et essuyait mes larmes. »

Ces lignes n'ont pas été publiées dans la presse du cœur, mais dans le supplément dominical d'un des principaux quotidiens brésiliens, le *Jornal do Brasil*. Leur auteur, Cinthya Graber, journaliste, propriétaire d'une entreprise de vidéo, n'y parle pas de son dernier flirt mais de ses entrevues avec Fidel Castro.

Le Brésil a redécouvert Cuba (surtout depuis le rétablissement des relations diplomatiques entre les deux pays en juillet dernier), et l'imagerie d'Epinal fleurit abondamment dans la presse. On se croirait reporté vingt ans en arrière, quand des brigades d'intellectuels, invitées par le régime castriste, sacrifiaient au rituel révolutionnaire en coupant la canne à sucre avec quelques *« companeros »* et, une fois rentrés chez eux, vibraient au souvenir de cette expérience.

La chanteuse Clara Sandroni a découvert La Havane l'an dernier ; elle en garde un souvenir émerveillé. Là-bas, confie-t-elle au *Jornal do Brasil*, il n'y a pas la *« pollution visuelle »* que constituent la misère... et l'*« excès de magasins »*. *« Tout est bien préservé,* explique-t-elle innocemment. *Car il est difficile de se procurer des nouveautés. »* Certes, les Cubains sont pauvres, mais leur pauvreté est *« digne »*, et *« l'orgueil se lit sur le visage des gens »*.

Tous les témoignages ne sont pas aussi ingénus. Mais, dans la ferveur castriste, Cinthya et Clara sont bien accompagnées.

CHARLES VANHECKE.

(Lire la suite page 4.)

Ouverture du MIDEM à Cannes

Le microsillon est mort, vive le compact...

Ce n'est plus la crise, c'est presque la reprise : un début d'euphorie règne au MIDEM, qui fête, à Cannes ses vingt et un ans. Le MIDEM classique, qui n'est vraiment là que depuis cinq ans, pavoise également : le microsillon est mort, vive le compact !

Révolution technologique et bouleversement des mentalités : tel est le bilan de quatre années d'existence officielle du disque Compact en Europe. Lorsqu'en août 1981 Karajan, se fait photographier devant la presse internationale une galette brillante à la main, il se trouve encore des responsables artistiques pour ricaner et jurer que ce loup informatisé n'entrera jamais dans leur bergerie de vinyle. Dès que le CD *(compact disc)* pourtant est officiellement commercialisé en Europe, en mars 1983, la demande du public est inespérée, si forte que les deux seules usines de pressage équipées sont aussitôt débordées. L'une se trouve au Japon et dessert, pour Sony et pour CBS, les marchés japonais et américain. L'autre appartient à Philips et fournit, de Hanovre... le marché européen.

Inventeurs associés du disque laser (un accord de coopération avait distribué les rôles dès 1979 : la lecture au néerlandais, le codage au japonais), Philips et Sony se retrouvent, grâce à l'« accès au produit » de leur usine respective, en situation confortable de premiers servis. Absorbés avant même l'apparition du compact par Polygram International, les trois leaders du classique européen que sont Deutsche Grammophon (DG), Philips et Decca peuvent donc, comme CBS au Japon, maîtriser à peu près leur production. Les autres passent commande plus ou moins hâtivement et attendent leurs CD : huit mois d'antichambre au plus fort de la demande. C'est la panique des indépendants, même ceux qui, comme Erato, s'étaient réveillés à temps.

En quatre années de production accélérée, les délais de fabrication du CD se sont depuis normalisés : Philips a reconverti au nouveau support son usine de Louviers ; une autre unité de pressage s'installe en Autriche ; les francs-tireurs peuvent même désormais commander leurs CD à compte d'auteur.

Pourtant, le groupe Polygram sort de cette compétition renforcé et occupe aujourd'hui, à l'échelon français, un peu plus de 50 % du marché du classique. L'une de ses forces est d'avoir laissé subsister, à l'intérieur de l'entité Polygram-Classique, les labels Philips, DG et Decca, avec leurs artistes, leurs spécialités et leurs visées nationales (la Hollande pour Philips, l'Allemagne pour DG, l'Angleterre pour Decca).

ANNE REY.

(Lire la suite page 9.)



PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 13 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Dimanche 25 janvier. – *RFA :* élections législatives.

Lundi 26 janvier. – *Strasbourg :* Assemblée plénière du Conseil de l'Europe ; *Bruxelles :* Conseil des ministres des Affaires étrangères de la CEE ; *Koweit :* Sommet de l'Organisation de la conférence islamique ; *Argentine :* grève générale à l'appel de la CGT.

Mardi 27 janvier. – *Strasbourg :* visite de J. Chirac au Conseil de l'Europe ; *Algérie :* Réunion du Comité central du FNL (jusqu'au 28 janvier) ; *Pan-Munjom :* ouverture de pourparlers politico-militaires entre les deux Corées ; *Etats-Unis :* Le président Reagan transmet son message sur l'état de l'Union.

Dimanche 1er février. – *Brésil :* début des travaux de l'Assemblée constituante ; *Albanie :* élection pour renouvellement assemblée populaire.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.
Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.
Corédacteur en chef :
Claude Sales.





Imprimerie
du « Monde »
7, r. des Italiens
PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux
et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS			
399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex. 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C. 45-46 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Les élections de 1947 en Pologne

Comment furent tenues les promesses de Yalta

A douze ans, je ne m'intéressais guère aux élections. Je me souviens tout de même de Lodz, où j'habitais à l'époque, tapissée d'inscriptions : *« Vote pour le Bloc », « Vote pour le 3 ! »*. Le 3, c'était le numéro de la liste du Bloc démocratique, et on le voyait partout. Des groupes de jeunes gens distribuaient aux passants des bulletins de vote portant ce même numéro. Je n'ai par contre aucun souvenir d'avoir vu les numéros de la liste du Parti populiste polonais, qui était dans l'opposition, ni du Parti du travail, de tendance chrétienne-démocrate, mais déjà réduit à peu de chose et « discipliné » par le pouvoir. Ces numéros étaient dangereux, et d'ailleurs les partis d'opposition, contrairement au « Bloc », avaient des numéros différents dans chaque région, ce qui était destiné à rendre plus difficile leur campagne électorale. Mais ce n'était vraiment pas ça le plus grave...

Ces élections – le dimanche 19 janvier 1947 – n'étaient pas seulement le moyen d'acquitter le chèque signé près de deux ans plus tôt à Yalta, où les Trois Grands, Roosevelt, Churchill et Staline, étaient convenus que le gouvernement polonais devrait organiser des élections « libres ». Ce devait aussi être le moyen de légitimer le nouveau système, censé gouverner selon le mandat du peuple souverain, conformément aux principes de la démocratie parlementaire.

Ces principes, en effet, étaient officiellement en vigueur, comme l'avait rappelé deux mois avant les élections Wladyslaw Gomulka, le chef du Parti ouvrier (communiste) polonais. Gomulka avait affirmé par la même occasion qu'il n'était pas question de copier le système soviétique. Et c'est dans cet esprit que l'on devait organiser, après les élections, un véritable spectacle politique, accompagné de tout le cérémonial d'avant-guerre. Le président élu – Boleslaw Bierut, un médiocre activiste du parti – arriva à la Diète en voiture découverte, escorté par un escadron de cavalerie en grand uniforme, et il prêta solennellement son serment de président en concluant par la formule : *« Que Dieu me vienne en aide. »* Au cours de la réception qui suivit en l'honneur du corps diplomatique, il apparut en jaquette et pantalon rayé : l'ambassadeur des Etats-Unis, A. Bliss Lane, a raconté plus tard que Bierut et ses collègues lui avaient fait l'effet d'enfants tout fiers de porter pour la première fois des pantalons longs...

Les « vainqueurs » avaient, de fait, de bonnes raisons de penser qu'ils avaient mérité leur succès. Car il n'est pas si facile de gagner des élections quand on a la majorité contre soi.

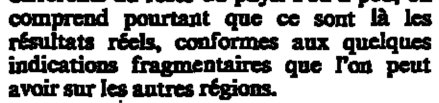
La majorité, c'est Mikolajczyk qui l'avait. Son retour, en 1945, de Londres (où il dirigeait le gouvernement en exil) était la conséquence directe d'une décision prise à Yalta, portant sur l'élargissement de la base politique du pouvoir installé en Pologne par l'URSS, en 1944. Il avait donc reçu la charge de vice-premier ministre et de ministre de l'agriculture. Il dirigeait en même temps le Parti populiste, aussi appelé paysan (PSL), dont il avait été, avant guerre, un animateur connu. Son parti devint la force principale de l'opposition et le dernier espoir pour une société hostile au système qu'on était en train de lui imposer.

Quand les élections pourraient-elles avoir lieu ? Un mois après la libération du pays, avait affirmé Staline à Yalta. Mais quand le Parti paysan refusa de faire bloc avec tous les autres partis et de transformer les élections en plébiscite, les communistes éprouvèrent moins de hâte.

Les « trois oui »

Le 30 juin 1946 fut organisé un référendum qui servit de test et de première épreuve de force. Trois questions étaient posées à la fois : êtes-vous favorable à la suppression du Sénat, à la réforme agraire (déjà réalisée) et à la récupération par la Pologne des territoires de l'Ouest. Le PSL était favorable, dès avant la guerre, à la suppression du Sénat, il appuyait les réformes et naturellement approuvait la restitution des territoires de l'Ouest. Mais, pour marquer sa différence, il se décida malgré tout à répondre non à la première question. Dans tout le pays, le pouvoir organisa un déferlement sans précédent de propagande en faveur du *« trois fois oui »*. Les résultats ne furent communiqués que treize jours plus tard (68 % de oui à la première question, 77 % à la seconde et 91 % à la troisième). Mais à Cracovie, où le PSL avait réussi à s'opposer au truquage des résultats, ceux-ci furent connus plus tôt : 84 % de non à la première question.

Cracovie est donc proclamée haut lieu de la réaction, une sorte de Vendée polonaise, mais personne n'arrive à comprendre pourquoi les résultats y sont à ce point



différents du reste du pays. Peu à peu, on comprend pourtant que ce sont là les résultats réels, conformes aux quelques indications fragmentaires que l'on peut avoir sur les autres régions.

La terreur

Certes, les communistes savaient qu'ils n'avaient pas la majorité. Mais ils sont tout de même surpris par l'ampleur de l'opposition. Et ils comprennent que leur propagande est inefficace. Pour les élections proprement dites, on aura donc recours à d'autres méthodes ; et d'abord à la terreur, qui se déchaîne à nouveau après une pause relative enregistrée dans la première moitié de l'année 1946. 118 militants du PSL sont assassinés, environ 100 000 sont interpellés et interrogés, souvent très brutalement. Certains villages sont brûlés, leurs habitants assassinés, comme à Wawolnica, dans la région de Lublin.

Au cours du second semestre de 1946, on prononce 429 condamnations à mort pour des motifs politiques, auxquelles s'ajoutent quelques dizaines de nouvelles sentences en janvier 1947. On compte environ 150 000 prisonniers politiques – parmi lesquels 147 candidats du PSL aux élections, et certains dirigeants du parti, comme Stanislaw Mierzwa, Kazimierz Baginski et le rédacteur en chef de l'organe du parti, Zygmunt Augustynski. Des locaux du parti sont attaqués, des meetings électoraux dispersés, et dans certains districts l'activité du parti est même interdite : la plupart de ces faits figurent dans un rapport adressé par le PSL, un mois avant les élections, aux trois signataires de la déclaration de Yalta, par l'intermédiaire des ambassadeurs des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'URSS à Varsovie. Sans résultat sur le comportement des autorités.

La terreur continue. 200 000 agitateurs vont voir les gens chez eux, et certains profèrent des menaces. Des détachements de l'armée, de la police et d'organisations paramilitaires sont engagés dans la campagne électorale. Les fonctionnaires sont mis en demeure de signer des déclarations par lesquelles ils s'engagent à voter collectivement et ouvertement pour les listes du « Bloc ». On organise des « marches » communes de travailleurs d'une entreprise ou des habitants d'un immeuble en direction des lieux de vote.

Le « Bloc » dispose de cinquante quotidiens et de trois cents périodiques, tandis que son adversaire ne peut publier qu'un journal et quelques revues, soumis par ailleurs à une censure hostile et arbitraire dont l'activité n'est régie par aucune disposition légale. C'est ainsi par exemple que fut censuré un commentaire du *Journal populaire*, l'organe du PSL, condamnant le pogrome des juifs de Kielce, le 4 juillet 1946. Après quoi la propagande du pouvoir reprocha au même PSL d'avoir gardé le silence sur ce sujet...

Rayés des listes

Le découpage électoral était entièrement à la discrétion du pouvoir, si bien que, selon les cas, il pouvait y avoir un député pour 23 000 ou pour 80 000 électeurs. 25 candidats du PSL furent rayés des listes, et ces mêmes listes furent invalidées dans des circonscriptions représentant environ un quart de la population. Un demi-million de personnes furent privées de droit de vote pour *« collaboration avec l'occupant »* pendant la guerre, alors même qu'en Pologne la collaboration n'avait jamais pris de proportions significatives. Et d'ailleurs, de manière tout à fait inexplicable, le nombre des électeurs recensés diminua en l'espace d'un semestre (entre le référendum et les élections), passant de 13 à 12 millions ; entre-temps plusieurs centaines de milliers de personnes étaient pourtant revenues de l'étranger.

Le jour du vote, les électeurs apeurés furent poussés à voter collectivement pour la « liste no 3 ». Nulle part les journalistes étrangers ne virent d'isoloir. Dans de nombreux cas, les électeurs qui venaient individuellement et sans montrer ostensiblement leur bulletin de vote pour la liste officielle furent chassés des bureaux de vote. Et le PSL ne parvint à se faire représenter que dans 296 bureaux de vote sur 6 726 ; dans 35 bureaux seulement ses adhérents purent assister au dépouillement...

Le « Bloc », naturellement, l'emporta. Le Parti ouvrier polonais (les communistes), le Parti socialiste, au sein duquel les partisans des communistes mettaient au pas les socialistes indépendants, un Parti populiste pro-gouvernemental et le Parti démocratique se virent attribuer 80 % des voix, le PSL 10 % : l'engagement contracté à Yalta avait été respecté !



« Ingérence inadmissible »

Avant et après les élections, les gouvernements américain et britannique protestèrent, à Varsovie comme à Moscou. Le vice-ministre soviétique des affaires étrangères Andrei Vichynski – l'ancien procureur général qui intervint à l'époque des grands procès des années 30 – fit preuve de son invariable sens de l'humour en déclarant que prendre en considération les protestations occidentales *« constituerait une ingérence inadmissible dans les affaires intérieures polonaises »*.

Dix ans plus tard, quand Gomulka revint au pouvoir, l'historiographie officielle admit qu'après la guerre les communistes n'avaient pas la majorité dans le pays. Mais personne n'expliqua comment concilier cette constatation avec leurs fameux 80 %. Ce n'est qu'encore un quart de siècle plus tard que Jakub Berman, un des plus hauts dirigeants de l'après-guerre, apporta l'explication, dans son entretien avec Teresa Toranska (« Oni ») : ces élections ne pouvaient pas être honnêtes, car l'histoire ne le permettait pas. Les résultats devaient être ce qu'ils furent.

De fait, comme le disait Marx, la violence est l'accoucheuse de l'histoire. Et si, après un certain temps, l'enfant est en mesure d'exister par lui-même, il arrive qu'on oublie les conditions de sa naissance. En Pologne, ce n'est toujours pas le cas. En témoignent ce quart – ou ce tiers – des électeurs qui, en ces années 80, ne prennent plus part à la farce électorale inaugurée en 1947.

ERNEST SKALSKI.
(Journaliste polonais résidant à Varsovie.)

CORRESPONDANCE

Drumont et les « Protocoles des sages de Sion »

M. Jean Gacon, de Paris, agrégé d'histoire, nous écrit, à propos de l'article « par ailleurs passionnant », *de Pierre Birnbaum sur Drumont* (le Monde, *daté 18-19 janvier) :*

« La France juive (1886) ne saurait inspirer *« directement »*, les *Protocoles des sages de Sion*, puisque le roman allemand de Guedsche et sa présentation comme réalité, en Russie, datent, respectivement, de 1868 et 1872. La police tsariste en assure la diffusion dès 1876. Tout au plus Serge Nilus, a-t-il, peut-être, lu Drumont quand il donne une nouvelle version des *Protocoles...* en 1901-1905 (...) »

Pierre Birnbaum, auquel nous avons fait part des observations de M. Gacon, nous indique que, dans l'étude qu'il a consacrée aux Protocoles... Histoire d'un mythe *(Gallimard, 1967), Norman Cohn écrit :* « Il est certain qu'en les rédigeant, l'auteur des *Protocoles...* s'inspirait surtout de la tradition de l'antisémitisme politique français, tel qu'il se développe au cours de la seconde moitié du dix-neuvième siècle, se reflétant, notamment, dans les écrits de Gougenot des Mousseaux, Chaboty, Meurier et Edouard Drumont. »

Il semble, en fait, que la version finale de cette fabrication antisémite, due à Nilus, se soit inspirée de deux sources, celle que rappelle M. Gacon et celle que Pierre Birnbaum analysait dans son article.

La guerre du Golfe

Israël est « neutre » dans le conflit entre l'Irak et l'Iran

nous déclare M. Shimon Pérès en visite à Paris

Le ministre israélien des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, devait s'entretenir, le samedi 24 janvier, avec son collègue français, M. Raimond, avant de se rendre à Bruxelles. Il devait y rencontrer, lundi, les ministres des affaires étrangères de la Communauté. Arrivé vendredi à Paris, venant de Londres, M. Pérès a été reçu successivement par MM. Mitterrand et Chirac. Les conversations ont essentiellement porté sur les moyens de relancer le processus de paix au Proche-Orient et sur la situation dans la région, alors que se réunit le sommet islamique de Koweït et que se poursuivent les combats entre Iraniens et Irakiens.

M. Pérès est catégorique : contrairement à ce qui est souvent avancé, Israël est *« neutre »* dans le conflit irano-irakien, dont l'issue, quelle qu'elle soit, ne pourra avoir qu'un impact négatif pour l'Etat *hébreu*. Peu importe à qui reviendra la victoire, elle représentera, dans tous les cas de figure, une *« menace »* pour Jérusalem, a expliqué le ministre dans un entretien accordé vendredi au *Monde*. *« Menace importante à moyen terme si l'Iran l'emporte, car le régime de l'imam Khomeiny s'en trouvera conforté avec des conséquences religieuses et idéologiques de nature à ébranler le monde arabe. »* *« Menace militaire »*, si l'Irak a le dessus : le régime de Bagdad en sortira avec une armée aguerrie, forte de *« trente divisions »* et d'une expérience accrue dans le domaine des armes chimiques.

Il y a bien eu *« débat »* en Israël, reconnaît le dirigeant travailliste. Mais, assure-t-il, il n'a pas été tranché en faveur de l'option iranienne, comme le scandale de l'« Irangate » — la livraison d'armes américaines à Téhéran par l'intermédiaire d'Israël — pourrait le laisser penser. Mauvais procès aussi, à en croire le ministre, que ces accusations portées contre Israël aux Etats-Unis, *où certains* reprochent aux dirigeants de Jérusalem d'avoir, les premiers, incité Washington à entrer en contact avec l'Iran *pour suggérer le marché* que l'on sait : des armes contre les otages américains du Liban.

« Ce sont les Américains qui nous ont approchés, sollicitant notre aide pour résoudre l'affaire des otages et savoir ce qui se passait en Iran ; nous avons accepté de les aider, ce qui est normal entre amis. » Il était, par ailleurs, tout à fait défendable de la part des Etats-Unis, poursuit-il, de vouloir renouer avec l'Iran et tenter de favoriser à Téhéran *« un camp des pragmatiques sur celui des extrémistes »* dans la perspective de l'après-Khomeiny.

Une démarche humanitaire

Il n'y a donc pas scandale, selon lui, mais une initiative qui relève à la fois de la démarche humanitaire en faveur des otages et de la Realpolitik. Que l'exercice ne soit guère conforme au discours musclé — pas *de négociation* avec les Etats qui parrainent le terrorisme — que l'on tient aussi bien à Washington qu'à Jérusalem, M. Pérès en convient : c'est là, dit-il, une des *« contradictions »* inhérentes au *« caractère des démocraties »*. Il admet encore que l'« Irangate » s'est traduit par une *« perte de la crédibilité américaine »* dans le monde arabe. Mais il estime, avec optimisme, qu'elle ne sera que *« passagère »* et ne remettra pas en cause les relations *que des pays comme l'Egypte et la* Jordanie entretiennent avec Washington.

Non, décidément, M. Pérès n'a *« aucun regret »*. Au demeurant, assure-t-il, les livraisons d'armes à l'Iran ont été *« symboliques »* ; des *petites quantités* — un *« total de 5 à 6 millions de dollars »* (1) — qui, en aucun cas, n'ont pu favoriser l'offensive actuelle de l'Iran. De ce point de vue, M. Pérès croit que rien n'est joué, que l'Irak *« a les moyens de se défendre »*, même s'il est toujours à la merci d'une *« attaque surprise »* ou de la *« catastrophe psychologique »* que serait l'obligation d'évacuer Bassorah.

M. Pérès ne se fait pas trop d'illusions sur les résultats de la tournée européenne qu'il a entreprise. Il s'agit toujours d'évaluer les possibilités de convoquer un *« forum international »* pour relancer des négociations de paix au Proche-Orient. Dans l'attente d'une reprise d'un véritable dialogue *américano-soviétique*, déterminant pour l'avenir de la région, l'important, poursuit-il, est de *« maintenir un climat de bonne volonté »*. Israël y participe à sa manière, assure M. Pérès, notamment en maintenant un quasi-gel des implantations en Cisjordanie ; de ce point de vue, selon M. Pérès, l'arrivée à la tête du gouvernement d'union nationale du chef de la droite nationaliste, M. Shamir, n'a pas modifié la politique qu'il avait inaugurée lorsqu'il dirigeait le cabinet.

J. A. et Al. Fr.

(1) Certaines sources à Washington ont évoqué des sommes allant de 20 à 30 millions de dollars.

M. Perez de Cuellar à la recherche d'une solution négociée

Le président Reagan a *« condamné »*, le vendredi 23 janvier, l'occupation de territoires irakiens par l'Iran et averti qu'une extension du conflit aux pays voisins serait considérée comme une *« menace majeure »* contre les Etats-Unis et leurs alliés. Il a appelé à une *« solution négociée »* du conflit, qui ne fasse *« ni vainqueur ni vaincu »*. Mais à Téhéran, le chef de l'Etat iranien, M. Khamenei, prenant la parole lors de la prière du vendredi, a refusé d'envisager les moindres négociations tant que le président irakien resterait au pouvoir.

Cependant, les bombardements se sont poursuivis sur le front sud. En outre, en réplique au tir d'un missile sur Bagdad, jeudi, l'aviation irakienne a bombardé, vendredi, quatre villes d'Iran : Qom, Tabriz, Dezfoul et Ispahan. En quinze jours, selon M. Khamenei, les bombardements irakiens sur les villes d'Iran ont fait près de mille huit cents morts. — *(AFP, Reuter, AP.)*

NEW-YORK (Nations unies)
de notre correspondant

A la veille de son départ pour le Koweït, où il participera au sommet de la Conférence islamique, le secrétaire général de l'ONU a *réuni*, le vendredi 23 janvier, les quinze membres du Conseil de sécurité. Qualifiée de *« privée »*, la réunion était destinée à les informer d'une proposition en faveur d'une session du Conseil au niveau des ministres des affaires étrangères.

Formulée la semaine dernière devant la presse *(le Monde* du 15 janvier), la *« suggestion »* de M. Perez de Cuellar semble avoir été bien accueillie par la totalité des membres du Conseil.

Le secrétaire général propose au Conseil de *« réfléchir »* sur une série de huit points concernant notamment les origines du conflit irako-iranien, les raisons de sa persistance et la manière d'y mettre fin. *« Je ne suis pas pressé ; je souhaite que vos gouvernements étudient tous les aspects de cette guerre et qu'ils proposent des idées »*, a-t-il dit.

Les cinq membres permanents du Conseil ont fait connaître au secrétaire général leur intérêt pour sa proposition. Le plus enthousiaste fut le représentant soviétique, dont l'appui formel à M. Perez de Cuellar est considéré dans les milieux onusiens comme une nouvelle preuve de l'inquiétude de Moscou devant l'étendue des contacts secrets entre l'Iran et les Etats-Unis.

La position des trois occidentaux (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne) se résume ainsi : oui à une réunion ministérielle à condition qu'elle soit minutieusement préparée. La Frnce, notamment, souligne les dangers d'un éventuel refus de l'une des parties d'appliquer les décisions de la réunion ministérielle ; il faut définir à l'avance quelle sera notre réaction dans ce cas, estime-t-on au Quai d'Orsay.

Les membres du Conseil de sécurité ont demandé à M. Perez de Cuellar de les informer des résultats des contacts qu'il aura établis lors de la conférence de Koweït.

CHARLES LESCAUT.

La situation en Cisjordanie

Progression des islamistes en milieu étudiant

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Les fondamentalistes musulmans ne cessent de gagner en audience parmi la jeunesse étudiante des territoires occupés. En *témoignent* les résultats — publiés le vendredi 23 janvier — des élections annuelles à l'université de Bir-Zeit, au nord de Ramallah, en Cisjordanie. La liste du « bloc islamiste », en net progrès, recueille 34 % des suffrages exprimés (contre 25 % l'an dernier).

Si les partisans du Fath conservent néanmoins, grâce aux effets du scrutin majoritaire, le contrôle du conseil étudiant, ils le doivent sans doute à l'alliance nouée avec le FDLP de M. Nayef Hawatmeh et les communistes. Cette coalition nationaliste *obtient* 42 % des voix. En termes relatifs, le Fath, qui avait rallié seul l'an dernier 38 % des suffrages, semble donc subir une légère reculade sur un campus qui est l'un de ses bastions traditionnels. Les sympathisants du FPLP de M. George Habache arrivent en troisième position avec 24 % des voix.

La montée des intégristes musulmans est un phénomène d'ensemble en milieu étudiant. Ceux-ci avaient, en novembre, consolidé — avec 70 % des suffrages — leur suprématie à l'université islamique de Gaza, le plus important établissement d'enseignement supérieur dans les territoires occupés (*le Monde* daté 16-17 novembre). En décembre, ils avaient, en reprenant le contrôle du collège islamique d'Hébron, infligé une défaite au Fath pourtant associé en l'occurrence aux autres listes de l'OLP.

Les progrès des fondamentalistes à *Bir-Zeit résultent pour une part de* la présence accrue, sur ce campus, de jeunes gens éduqués à Gaza, où l'influence de l'islam est plus forte qu'en Cisjordanie. Pour la première fois, début décembre, les intégristes avaient côtoyé les sympathisants de l'OLP lors d'une manifestation violente durant laquelle deux étudiants, précisément originaires de Gaza, furent tués par l'armée israélienne.

Le Fath se déclare satisfait du score atteint par la liste qu'il parrainait à Bir-Zeit. Peut-être redoutait-il de perdre plus de terrain au profit des islamistes. Quant à l'alliance entre le Fath et une partie de l'extrême *gauche*, elle ne fait que refléter l'actuel rapprochement entre les deux principaux courants de l'OLP. A Bir-Zeit, comme à Hébron, les étudiants nationalistes, qui affectionnent les symboles, avaient baptisé leur liste *« Bloc des martyrs de Magdouché »*, en souvenir de la bataille des camps au Liban, où fidèles et adversaires de Yasser Arafat combattirent côte à côte, *il y a un mois et demi*, les miliciens chiites d'Amal.

J.-P. LANGELLIER.

Sous-évaluation du prix des armes vendues par les Etats-Unis à l'Iran

Washington *(AFP-UPI)*. — Le département américain de la défense a sous-évalué de 2,6 millions de dollars le prix des armes américaines achetées par *la CIA pour être* ensuite revendues à l'Iran, ont révélé, le vendredi 23 janvier, des responsables du Pentagone. *Une enquête interne* du département sur les ventes secrètes d'armes, a cependant conclu que cette erreur de l'armée n'était *pas* volontaire, aucune preuve ne permettant de soutenir que le Pentagone et la CIA ont conspiré pour *sous-évaluer* le prix des missiles afin d'accroître les profits dégagés lors de leur vente à l'Iran.

Des bénéfices qui représentent entre 10 et 30 millions de dollars, selon le ministre de la justice Edwin Meese. Le porte-parole du Pentagone, M. Robert Sims, a *simplement* indiqué que le département de la défense avait l'intention de demander à la CIA un paiement supplémentaire pour couvrir la valeur réelle des missiles.

Le département d'Etat a par ailleurs publié un communiqué dans lequel il souligne expressément que ses relations avec la CIA sont bonnes. Cette mise au point fait suite aux déclarations du secrétaire d'Etat, M. George Shultz, indiquant que la CIA avait poursuivi ses contacts avec l'Iran après la révélation du scandale des ventes d'armes *(le Monde* du 24 janvier). La Maison Blanche a renouvelé de son côté *son soutien* à M. Shultz, *alors que* la presse faisait état de l'« irritation » de certains responsables de la présidence à l'encontre du secrétaire d'Etat, accusé de faire cavalier seul dans l'affaire iranienne.

● **Tournée de M. Hawke au Proche-Orient.** — Le premier ministre australien a quitté Canberra, le vendredi 23 janvier, à destination de Davos (Suisse), où il doit participer à la fin du mois au symposium annuel du Forum économique international. Il profite de ce voyage pour accomplir une tournée au Proche-Orient, *qui* doit le conduire successivement en Jordanie, en Israël et en Egypte. Deux questions domineront les entretiens : outre le processus de paix au Proche-Orient, les échanges commerciaux que le continent australien a développés avec cette partie du monde. — *(Corresp.)*

Europe

ESPAGNE : manifestations estudiantines

Trente blessés à Madrid

MADRID
de notre correspondant

La *tension monte* sur le front lycéen. Plusieurs dizaines de milliers d'élèves du secondaire ont manifesté *le vendredi 23 janvier dans* les principales capitales de province, afin de protester contre la sélection à l'entrée des universités *et* d'exiger la gratuité de l'enseignement supérieur *(le Monde* du 24 janvier). Des accrochages avec les forces de l'ordre se sont produits dans plusieurs villes, notamment à Madrid, à Barcelone et à Séville.

Les *incidents les plus graves ont* eu lieu dans la capitale. La manifestation, qui réunissait près de dix mille personnes, s'était pourtant déroulée calmement, dans une atmosphère bon enfant. Ce qu'est qu'au moment de la dispersion, vers 13 heures, face au ministère de l'éducation, situé en plein centre de Madrid, qu'un petit groupe de quelques dizaines de jeunes, casqués et armés de bâtons, s'est attaqué aux *forces de l'ordre qui se maintenaient* en retrait. Selon le service d'ordre des *lycéens*, qui a *tenté sans succès* d'intervenir, il s'agissait de provocateurs étrangers au mouvement étudiant, militants d'extrême droite et membres d'un groupe de supporters d'un club de football madrilène à la réputation solidement établie de « casseurs ».

Ce n'est qu'après qu'une voiture eut été incendiée et une barricade dressée que la police intervint, chargeant pêle-mêle provocateurs et lycéens, qui réagirent à leur tour. Il s'ensuivit une bataille rangée qui *dura près de trois heures*, tandis que la circulation était bloquée dans tout le centre de la ville. La police chargea *à plusieurs reprises avec une* extrême violence, utilisant gaz lacrymogènes et balles de caoutchouc, tandis que les manifestants ripostaient avec des *pierres* et des objets enflammés. Des « casseurs » brisèrent les vitres des immeubles avoisinants et renversèrent des cabines téléphoniques, tandis que deux voitures étaient placées au travers de la *rue et incendiées*.

Bilan des affrontements de Madrid : une trentaine de blessés, dont la moitié environ sont membres des forces de l'ordre, et neuf manifestants *arrêtés*. *Une lycéenne de* quinze ans a été blessée par balle à la hanche dans des circonstances non éclaircies. Elle a été hospitalisée, *mais ses jours ne sont pas en* danger. Le gouverneur civil de Madrid a annoncé qu'une enquête avait *été ouverte pour déterminer* les causes de ce grave incident, et que trois policiers avaient été provisoirement suspendus de leurs fonctions en relation avec cette affaire.

Ces affrontements ne peuvent que creuser encore le fossé entre étudiants et gouvernement. Une nouvelle réunion a eu lieu vendredi dans la soirée entre représentants des lycéens et responsables de ministère *de l'éducation, mais sans succès*, et les dirigeants étudiants ont annoncé que le mouvement de protestation reprendrait à partir *de la* semaine prochaine.

THIERRY MALINIAK.

PORTUGAL

Le président Soares oppose son veto à la loi sur les radios privées

LISBONNE
de notre correspondant

Le président de la République portugaise, M. Mario Soares, a usé de son droit de veto *jeudi 22 janvier* pour empêcher la promulgation immédiate de la loi sur les radios privées, adoptée par le Parlement en décembre dernier. Les députés seront ainsi appelés à un réexamen de la loi en question. Au cas où une majorité simple des parlementaires en exercice se prononcerait à nouveau en faveur du texte, celui-ci sera automatiquement promulgué.

Expliquant son attitude, M. Mario Soares a estimé que, en dehors de ses aspects positifs reconnaissant et réglementant les radios privées, la loi, dans sa version actuelle, était *« hautement controversée »* et contrariait plusieurs dispositions légales adoptées auparavant par le gouvernement.

Toute la polémique est centrée sur les articles 9 et 48, qui retirent à la station publique Radiodiffusion portugaise et à Radio-Renaissance — propriété de l'Eglise catholique — deux fréquences qui leur avaient été *attribuées à titre provisoire en octobre* 1985.

A l'unisson, les directions des deux stations ont exprimé leur mécontentement. La Conférence des évêques portugais s'est même insurgée contre ce qu'elle considère comme une *« tentative de faire taire la voix des catholiques »*. *« Il s'agit d'un complot monté par les marxistes et les francs-maçons de l'Assemblée »*, a-t-on affirmé à un haut niveau de la hiérarchie de l'Eglise.

Visiblement impressionné par la campagne déclenchée et par les résultats des sondages selon lesquels une large majorité de Portugais approuve la position prise par les évêques, M. Soares entend ménager ainsi la partie la plus modérée de son électorat.

J. R.

L'URSS veut axer sa propagande sur le thème des droits de l'homme

Varsovie *(AFP)*. — Les responsables de l'idéologie et des questions internationales de onze partis communistes réunis le jeudi 22 et le vendredi 23 janvier à Varsovie ont souligné la nécessité de *« présenter d'une façon plus convaincante la politique et les réalisations des pays socialistes dans le domaine des droits de l'homme et des libertés »*, a indiqué un communiqué publié après la réunion.

Les secrétaires des comités centraux des partis communistes bulgare, hongrois, vietnamien, est-allemand, cubain, laotien, mongol, polonais, roumain, tchécoslovaque et soviétique participaient à cette réunion. L'URSS était représentée par MM. Anatoly Dobrynine, Alexandre Yakovlev et Vadim Medvedev, secrétaires du comité central du PC de l'URSS respectivement chargés des affaires internationales, de la propagande et de la culture, et des relations avec les pays frères.

Les pays socialistes, indique le communiqué, doivent *« coordonner leurs efforts »* et *« mener une énergique action conjointe »* dans le domaine de l'information pour contrer *« l'agression et la propagande des forces réactionnaires impérialistes »*. Le communiqué dénonce notamment *« les tentatives »* de ces forces de *« s'ingérer dans les affaires intérieures des pays socialistes sous le faux prétexte de défense des droits de l'homme et des libertés religieuses et nationales »*.

Il convient notamment de mettre en valeur *« la politique et les réalisations des pays socialistes pour ce qui concerne le perfectionnement de la démocratie socialiste, les relations nationales et la participation plus large des citoyens à la gestion de toutes les affaires de la société »*.

[Le compte rendu de cette conférence — qui a lieu tous les ans — confirme que l'URSS entend désormais contrer systématiquement l'Occident sur le thème des droits de l'homme, tout en s'efforçant de mieux « vendre » sa propre politique en la matière. Déjà les Soviétiques ont proposé d'organiser à Moscou une conférence sur les droits de l'homme, dans le cadre de la CSCE.]

Comment Martchenko est-il mort ?

Mme Larissa Bogoraz, l'épouse du dissident Anatoli Martchenko, mort *le 8 décembre dernier* à la *prison* de Tchistopol, indique, dans une lettre ouverte parvenue à l'AFP à Paris, que les autorités *soviétiques* maintiennent *« un secret total »* sur les circonstances de cette mort. La nouvelle du décès lui est parvenue le 9 décembre par télégramme des autorités pénitentiaires au moment où, écrit-elle, *« je croyais qu'il avait cessé sa grève de la faim de quatre mois »*, car elle venait de recevoir une lettre lui demandant de lui *« envoyer un colis de nourriture »*.

A Tchistopol, où elle a passé trois jours du 10 au 12 décembre, Mme Bogoraz s'est vu signifier l'interdiction d'amener à Moscou la dépouille de son mari.

« Ils ne m'ont pas donné la dernière lettre de mon mari. Pourquoi ? Il n'y a qu'une seule raison possible : les autorités avaient peur que cette lecture nous révèle les circonstances des derniers mois de vie d'Anatoli Martchenko. » — *(AFP.)*



Asie

Nouvelle tension indo-pakistanaise

New-Delhi ferme sa frontière et place ses troupes en « état d'alerte »

La tension entre l'Inde et le Pakistan, qui se sont livrés à trois guerres depuis leur indépendance en 1947, a fait un nouveau bond avec l'annonce, par New-Delhi, de la fermeture de 450 kilomètres de frontière entre les deux pays – celle qui sépare l'Etat indien du Pendjab du Pakistan – et de la mise *« en état d'alerte maximum »* des forces indiennes. La raison invoquée par le ministère indien de la défense : des troupes pakistanaises demeurent mobilisées, de l'autre côté de cette frontière, plusieurs jours après la fin d'exercices de routine.

Islamabad a aussitôt réagi en démentant toute mobilisation et en proposant à New-Delhi d'*« urgentes consultations »* pour désamorcer la tension. Pour preuve de son inquiétude, M. Zia Ul Haq, le président pakistanais, a convoqué pour dimanche une réunion du Parlement alors qu'il devait prendre l'avion pour participer au sommet islamique à Koweït.

Les relations entre les deux capitales se sont détériorées l'an dernier, notamment à propos du Pendjab, l'Inde accusant son voisin d'héberger et d'entraîner des séparatistes sikhs, ce qu'Islamabad dément catégoriquement. Aujourd'hui, New-Delhi affirme que quatorze sur les dix-sept divisions d'attaque pakistanaises sont massées sur la frontière, face à onze divisions et cinq brigades indiennes, dont des formations blindées. Islamabad dément avoir procédé à cette concentration de troupes tout en affichant que, en cas d'agression indienne, le Pakistan se défendrait *« avec détermination et vaillance »*.

L'éventualité de raids indiens contre des « bases terroristes sikhs » en territoire pakistanais – dont l'existence n'est pas prouvée – semble exclue, car elle déclencherait fatalement, selon des diplomates en poste à New-Delhi, *« une guerre à grande échelle »* dont on voit mal quel profit pourrait tirer l'Inde, quelle qu'en soit l'issue. Tout en mobilisant ses troupes, New-Delhi n'en a pas moins mis en demeure Islamabad de l'informer sur la situation du côté pakistanais de la frontière. En outre, le ministère indien des affaires étrangères a convoqué, pour information, les ambassadeurs d'URSS et des Etats-Unis à New-Delhi.

On ignorait encore, cependant, ce samedi en fin de matinée, les raisons précises pour lesquelles New-Delhi a durci son attitude à l'égard d'Islamabad. M. Rajiv Gandhi fait face à de graves problèmes, notamment au Pendjab. Le Pakistan, de son côté, est en proie à des violences ethniques et aux difficultés posées par la présence, sur son territoire, de deux à trois millions de réfugiés afghans.

J.-C. P.

PHILIPPINES : après la fusillade de Manille

Les organisateurs de la manifestation paysanne menacent de faire le « blocus des villes »

MANILLE
correspondance

Au lendemain de la sanglante fusillade de Manille (qui a fait, le jeudi 22 janvier, quinze morts, selon le gouvernement, et dix-huit, selon l'opposition, parmi les manifestants), le KMP, syndicat paysan radical, organisateur de la manifestation, a annoncé qu'il préparait une *« grève générale »* de protestation. Selon le syndicat, ses sept cent cinquante mille adhérents pourraient *« faire le blocus des villes »* et *« confisquer le matériel agricole appartenant aux grands propriétaires »*. Le gouvernement a annoncé, de son côté, que les fusiliers marins, auteurs présumés de la fusillade, ne seraient plus utilisés dans le contrôle des manifestations.

Par ailleurs, la structure mise en place pour assurer les négociations de paix avec la rébellion communiste se désintègre. Les bureaux légaux du Front national démocratique (FND) insurgé ont été abandonnés par leurs occupants. Les représentants du Front admettent qu'il est *« peu probable »* que le cessez-le-feu de soixante jours, signé le 27 novembre, soit prolongé au-delà du 8 février. D'un autre côté, le gouvernement a été embarrassé lorsqu'un de ses négociateurs, le docteur Maria Djokno, a présenté sa démission en déclarant qu'elle ne pouvait plus défendre les positions gouvernementales sur *« de nombreux points »*.

Après les graves incidents de jeudi, des diplomates occidentaux à Manille craignent une *« réaction militaire »* dans les jours à venir. La Commission pour les élections (COMELEC) a annoncé qu'elle refusait au Partido NG Bayan (P NG B) le statut de parti politique légal, lui interdisant ainsi de participer à tout scrutin. Les autorités n'ont jamais caché qu'elles estimaient que le P NG B n'était autre chose qu'une « vitrine » du Parti communiste interdit. Pour justifier sa décision, la COMELEC a indiqué que deux membres de la direction du P NG B étaient « liés » au PC et n'auraient, ainsi, pas renoncé à la lutte armée.

KIM GORDON-BATES.

CHINE

Le journaliste Liu Binyan expulsé du PC

Pékin *(AFP, Reuter)*. – Le plus connu et certainement le plus admiré des écrivains journalistes chinois, M. Liu Binyan, a été expulsé du Parti communiste pour s'être fait l'avocat de la *« libéralisation bourgeoise »*. La décision d'expulser M. Liu Binyan, prise il y a plus d'une semaine, ne sera annoncée que dans les prochains jours, en même temps que seront publiés les griefs qui lui sont faits. Communiste convaincu, mais chef de file de l'intelligentsia libérale du parti, M. Liu Binyan bénéficie, à l'âge de soixante-deux ans, d'un immense prestige au sein des milieux intellectuels de la Chine, et son expulsion du parti leur porte un coup sévère. Il avait été condamné comme *« droitier »* et *« anti-socialiste »* en 1957 et avait acquis sa célébrité (après la fin de la révolution culturelle) avec son ouvrage *Entre hommes et démons*, dans lequel il dénonçait les abus de la bureaucratie chinoise.

Par ailleurs, M. Hu Yaobang, écarté il y a une semaine de la direction du PC, devrait être nommé à la tête d'un organisme consultatif, a-t-on indiqué le vendredi 23 janvier de source chinoise. On précise de même source que M. Hu prendra en principe la direction de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), sans réel pouvoir, mais regroupant des membres du parti, aussi bien que des personnalités qui lui sont extérieures. Il y remplacerait Mme Deng Yingchao, veuve de l'ancien premier ministre Zou Enlai, qui est âgée de quatre-vingt-trois ans et n'apparaît en public qu'accompagnée d'infirmières.

Afrique

TCHAD

Nouveaux affrontements dans le Nord

Les autorités tchadiennes ont annoncé, le vendredi 23 janvier, que de nouveaux affrontements *« très durs »* ont opposé, dans la matinée, leurs forces à des *« troupes de renfort libyennes venues de Sebha »* (sud de la Libye), dans la région de Zouar, dans le massif du Tibesti. Selon N'Djamena, une *« importante colonne libyenne »* a été interceptée par les FANT (Forces armées nationales tchadiennes) et *« mise en déroute »*. D'autres informations font état de combats à l'ouest de Bardaï. Mercredi, l'état-major tchadien avait annoncé avoir mené une *« offensive de nettoyage »* dans la région de Zouar, après avoir pris le contrôle de cette localité.

D'autre part, le *Washington Post*, citant des rapports des services de renseignement américains, affirme que le colonel Kadhafi a fait construire une série de places fortes dans le désert, dont l'emplacement est gardé secret, et à partir desquelles il gouverne le pays à distance. En outre, le chef de la Jamahiriya libyenne a également établi une série de postes de commandement mobiles, opérationnels à tout moment. A la suite de ses revers militaires, le colonel Kadhafi semble vouloir limiter les conséquences de cette défaite sur la population en recrutant de plus en plus de soldats dans la partie sud du pays et en enrôlant des recrues d'autres pays africains, rapporte le *Washington Post*, qui précise que les blessés sont soignés dans des hôpitaux de campagne plutôt que rapatriés à Tripoli. – *(AFP, Reuter.)*

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE : le massacre de Kwamakhutha

Le mouvement du chef Buthelezi mis en cause

Le Front démocratique uni (UDF), principale organisation anti-apartheid d'Afrique du sud, a accusé, le vendredi 23 janvier, le mouvement Inkhata du chef zoulou Mangosuthu Buthelezi d'avoir assassiné les douze Noirs tués mercredi dans une *township* près de Durban (*le Monde* du 23 janvier). Le maire de Kwamakhutha, cité où ce massacre s'est déroulé, M. Jérôme Shabl, membre de l'Inkhata, a été trouvé en possession d'un fusil d'assaut AK-47, de fabrication soviétique, semblable à ceux utilisés lors de cette tuerie, a indiqué un responsable de l'UDF, M. Archie Gumede.

Entretemps à Soweto, la grande cité noire de la banlieue de Johannesburg, deux hommes, soupçonnés par la police d'appartenir à l'ANC (Congrès national africain), ont été tués par les forces de sécurité au cours d'une fusillade. Des armes et des munitions d'origine soviétique ont été saisies par la police à cette occasion.

A Johannesburg, six membres du Parti national (au pouvoir) ont annoncé vendredi qu'ils démissionnaient en raison de *« l'absence de stratégie de réforme totale »* du gouvernement sud-africain. Ces démissions font suite à celle, mercredi, d'un parlementaire proche de l'aile gauche du Parti national, M. Wynand Malan.

Enfin, dans le nord de la Namibie, deux soldats des forces territoriales locales, sous commandement sud-africain, ont été tués, jeudi, par l'explosion d'une mine. – *(AFP, Reuter.)*

Amériques

Le Brésil saisi par la « castromanie »

(Suite de la première page.)

Il y a longtemps, par exemple, que le chanteur-compositeur Chico Buarque est devenu un fan de Cuba. Il a commencé de fréquenter La Havane bien avant que les généraux n'en donnent l'autorisation, et, depuis, il y a fait carrière, presque autant que dans son propre pays.

Jorge Amado et Antonio Callado, écrivains progressistes, sont évidemment des fidèles parmi les fidèles. Et aussi Nei Sroulevich, le directeur du Festival international de cinéma de Rio-de-Janeiro, qui a la corpulence et la jovialité d'un imprésario et l'enthousiasme pro-Fidel d'un néophyte. Parti pour la première fois en 1979 vendre des films brésiliens à Cuba, *« avec l'autorisation de Figueiredo »*, précise-t-il (le général président, alors en exercice), il y fait depuis trois ou quatre ans voyages par an.

Angélisme et mauvaise foi...

De nombreux cinéastes, journalistes, chanteurs, écrivains, vont régulièrement dans l'île. Beaucoup n'ont pas attendu la nouvelle République pour y faire leurs premiers pas. Les chanteurs participent au Festival de la chanson de Varadero, les cinéastes au Festival de cinéma latino-américain de La Havane, qui a lieu tous les ans en décembre, et où les auteurs brésiliens sont régulièrement primés...

Le réalisateur Zelito Vianna fait partie des cubanophiles. Auteur de films sur les Indiens du Brésil, travaillant en co-production avec la France à un long métrage sur Villa-Lobos – dont le centenaire est célébré cette année – Zelito Vianna explique pourquoi, entre les Cubains et ses compatriotes, le coup de foudre est fréquent : *« Nous sommes de la même tribu »*, dit-il ; et d'expliquer : *« Notre métissage est le même ; nos religions populaires aussi, même notre humour est identique. »*

Cuba a surtout des similitudes avec Bahia, la plus africaine des régions du Brésil. *« C'est une Bahia qui a réussi »*, disent les convaincus. Ces derniers ont l'impression là-bas de se retrouver chez eux, mais sans la misère, la crasse, la violence, qui caractérisent aujourd'hui leur pays, alors qu'à Rio, à Sao-Paulo et dans toutes les grandes villes des familles entières campent dans la rue, que des millions d'enfants sont abandonnés, les uns livrés à la prostitution, les autres au banditisme ou à la mendicité.

A Cuba, *« il n'y a pas de mendiants ; les enfants sont instruits et alimentés, et les Noirs ne sont pas édentés »*. Cette dernière observation revient souvent. Au Brésil, en effet, les Noirs et les pauvres en général gardent difficilement leurs dents, *« parce que la sécurité sociale ne prend pas en charge les soins dentaires »*, explique un confrère. *« Une dent qui fait mal, elle est arrachée. »*

Eloges de la démocratie sociale cubaine et discrétion, voire silence, sur le reste, c'est-à-dire sur l'absence de libertés : les Brésiliens, qui découvrent ou redécouvrent Fidel Castro avec vingt ans de retard, commettent les mêmes péchés que leurs prédécesseurs. Attitude d'autant moins compréhensible qu'ils étaient les premiers à dénoncer les atteintes à la démocratie et la censure sur la presse quand les généraux étaient au pouvoir à Brasilia. Aux procastristes d'aujourd'hui, il sufit de vérifier qu'on *« parle librement à Cuba »*. *« Le chef de l'opposition, c'est Fidel Castro lui-même »*, dit Nei Sroulevich, car *« il critique la bureaucratie et la corruption du système »*. Et d'admirer au passage que *le lider maximo* ait demandé aux journalistes cubains... de donner davantage d'informations.



L'angélisme et la mauvaise foi se mêlent et valent, à ceux qui s'en rendent coupables, les sarcasmes du plus connu des humoristes brésiliens, Millor Fernandes ; celui-ci voit dans la « castromanie » de certains de ses compatriotes un phénomène d'*« homosexualité idéologique. »* A propos des artistes comme Chico Buarque, qui font carrière à Cuba, il dit : *« Je me méfie toujours des gens qui font de l'argent avec leur idéal »*. L'humoriste raille le psychanalyste Helio Pellegrino, qui a chanté les mérites d'un hôpital psychiatrique qu'il avait visité à Cuba. *« Des hôpitaux psychiatriques modèles, il y en a beaucoup ailleurs »*, dit Millor Fernandes, qui ajoute : *« Le Brésil a le huitième PNB du monde occidental ; ce n'est pas vers Cuba qu'il doit regarder mais vers les pays développés »*.

Millor Fernandes conclut : *« Cuba et Taïwan ont des situations similaires ; ce sont des îles menacées par un puissant voisin. La différence, c'est que Taïwan est prospère et qu'elle a une trentaine de journaux, ainsi qu'un parlement. »*

Ziraldo est un autre humoriste bien connu. Ses dessins faisaient mouche du temps du régime militaire. Il est devenu, lui aussi, un des enthousiastes du régime cubain. A La Havane, où il est allé plusieurs fois, les Cubains ont installé, face à l'immeuble qui abrite la représentation des intérêts américains, une enseigne lumineuse disant : *« Messieurs les impérialistes, nous n'avons pas peur de vous. »* Cela a donné à Ziraldo l'idée d'un dessin inspiré par le branle-bas de combat suscité par un avion espion américain survolant La Havane. Ziraldo a dessiné cet avion traçant dans le ciel, en lettres de fumée, *« Messieurs les socialistes, nous n'avons pas peur de vous. »* Il paraît que les Cubains ont bien ri et que le dessin devait être publié dans *Granma*, le quotidien du PC cubain. L'a-t-il été ? Nos interlocuteurs en doutent.

Les relations diplomatiques ont été rompues entre Brasilia et La Havane en 1964, peu après l'arrivée des militaires brésiliens au pouvoir. Pendant de nombreuses années, l'ostracisme à l'égard de Cuba fut total, en raison de l'appui donné par Fidel Castro au mouvement de guérilla qui voulait renverser le régime des généraux.

La situation s'améliora après le démantèlement de cette opposition armée. Les deux pays se rapprochèrent, par le biais du commerce en défendant ensemble leurs intérêts de principaux producteurs mondiaux de sucre de canne. Le dégel s'accentua avec l'ouverture politique brésilienne à la fin des années 70. Les *telenovelas* (feuilletons télévisés) du groupe multimédia Globo, permirent la première grande percée culturelle.

« Fidel et la religion »

Le moment venu, Fidel Castro a commencé son entreprise de séduction, laquelle lui avait si bien réussi naguère avec les Européens. Il a envoyé des émissaires prendre des contacts informels, invité nombre de journalistes, d'intellectuels, d'artistes brésiliens. Lui, si avare d'interviews ces dernières années, en a donné une de plusieurs heures au journaliste Roberto d'Avilla, de la chaîne de télévision Manchete. Il a même accordé une exclusivité au frère dominicain Frei Betto – l'un de ceux qui avaient été torturés par la police de Sao-Paulo pour avoir abrité le chef guérillero Carlo Marighela – en parlant avec lui de religion. Frei Betto a écrit un livre intitulé *Fidel et la religion*, qui est devenu un best-seller au Brésil.

« Pour le régime cubain, le Brésil est d'une importance capitale, dit Nei Sroulevich. *C'est un grand allié potentiel face aux pays développés »*, à condition que cette alliance *« ne soit pas détournée au bénéfice de l'Union soviétique »*.

Le tourisme brésilien commence à s'organiser à Cuba. Il peut contribuer à l'évolution du système politique, dit Zuenir Ventura, responsable des pages culturelles du *Jornal do Brasil* : *« Le tourisme est déprédateur. Les Brésiliens vont aller là-bas avec des jeans, ils feront de la contrebande et le marché noir du dollar. »* Ventura explique l'« euphorie » que ressentent ses compatriotes à La Havane par le fait que chez eux ils ont mauvaise conscience devant la misère de la population.

CHARLES VANHECKE.

ETATS-UNIS

Une défense antimissile « n'est pas acquise d'avance »

Le système de défense stratégique, dit de la « guerre des étoiles », ne sera probablement pas déployé avant plusieurs années, a déclaré, le vendredi 23 janvier, à Londres M. Max Kampelman, principal négociateur américain dans les discussions sur le contrôle des armements à Genève.

Selon M. Kampelman, le moment de prendre une décision sur l'IDS se situe *« plusieurs années dans l'avenir »*. *« Peut-être le successeur de M. Reagan pourra-t-il prendre cette décision, mais il est peu probable que M. Reagan puisse la prendre »*, a-t-il dit devant le Royal United Services Institute, et cette décision *« n'est nullement acquise d'avance »*, a ajouté le négociateur américain.

Cette déclaration de M. Kampelman suit de quelques heures un discours du secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, qui avait affirmé que le programme de recherche a enregistré des *« progrès spectaculaires »*, et que la décision de déployer le système *« pourrait être proche »* (*le Monde* du 24 janvier). – *(AFP.)*

● **SÉNÉGAL : grève générale à l'université de Dakar.** – Une grève déclenchée, jeudi 22 janvier, pour vingt-quatre heures, par les étudiants de l'université de Dakar a été reconduite vendredi pour une durée indéterminée, alors que le mouvement gagnait les lycées de la capitale sénégalaise. Des incidents avaient opposé, jeudi, manifestants aux forces de l'ordre, faisant plusieurs blessés. Les étudiants protestent contre le retard dans le versement des bourses universitaires et dénoncent leurs conditions d'hébergement et de restauration. – *AFP, Reuter.)*

● **ZAIRE : nomination d'un premier ministre.** – Le président Mobutu a procédé, jeudi 22 janvier, à un remaniement du gouvernement. M. Mabi Mulumba, jusque-là ministre des finances, devient premier ministre, poste laissé vacant depuis que son précédent titulaire, M. Kengo Wa Dondo, avait été nommé, en novembre dernier, ministre des affaires étrangères. Ce dernier est nommé président de la Cour des comptes. Mme Ekila Lyonda, qui était ambassadeur du Zaïre à Bruxelles, devient ministre des affaires étrangères. D'autre part, M. Tshiunzambiye, vice-gouverneur de la Banque mondiale, est nommé ministre de l'économie nationale en remplacement de M. Nyembo Shabani, qui devient titulaire du portefeuille des finances. – *(AFP, Reuter.)*

● **CAMEROUN : nouveau ministre des affaires étrangères.** – Le ministre des affaires étrangères, M. Etaki Mboumoua, a été remplacé, vendredi 23 janvier, par M. Philippe Mataga, jusqu'alors ministre du travail et de la prévoyance sociale. M. Mataga, un ancien directeur de cabinet du président Biya, a lui-même été remplacé par M. Adolphe Moudiki. – *(AFP.)*

Les décisions du Conseil constitutionnel et l'échec de la majorité

L'« amendement Séguin » sur le temps de travail est annulé pour vice de procédure

Les deux décisions rendues, le vendredi 23 janvier, par le Conseil constitutionnel auront des conséquences importantes. La première annule, pour la première fois depuis le 16 mars, la totalité d'un texte de loi (voir *le Monde* du 24 janvier) ; il était le fruit d'une proposition de M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), mise en forme par M. Alain Lamassoure (UDF, Pyrénées-Atlantiques), tous deux proches de M. Valéry Giscard d'Estaing ; il prévoyait le transfert, de la juridiction administrative à la juridiction civile, de la procédure d'appel des décisions du conseil de la concurrence. Le Conseil constitutionnel ne s'est pas opposé à ce transfert, que souhaitait M. Edouard Balladur, mais il y met des conditions. De la façon dont le gouvernement tiendra compte de cette décision dépendent, en grande partie, les conditions de surveillance du nouveau droit de la concurrence mis en place par le ministre d'Etat ; c'est un domaine où les intérêts économiques et financiers en jeu sont considérables (*le Monde* publiera dans ses éditions du 27 janvier, des extraits et l'analyse de cette décision).

L'annulation de l' « amendement Séguin » a un impact plus directement politique. Là aussi, pour la première fois depuis le 16 mars, le Conseil sanctionne le gouvernement pour le choix d'une arme utilisée dans son combat feutré avec le président de la République. Autorisé, en juillet 1986 par une loi d'habilitation, à modifier le code du travail pour faciliter l'aménagement du temps de travail, M. Philippe Séguin présentait au conseil des ministres, le 10 décembre, son projet d'ordonnance, fortement critiqué par les syndicats. M. François Mitterrand, qui, dès le mois de mars, avait prévenu que, en matière sociale, il ne signerait que les ordonnances présentant *« un progrès par rapport aux acquis »*, annonçait le 17 décembre qu'il refusait d'avaliser celle-ci. On était à trois jours de la fin de la session du Parlement ; le gouvernement s'interdisant d'organiser une session extraordinaire, il ne pouvait réagir, comme à l'accoutumée, par le dépôt d'un projet de loi sur lequel il engagerait sa responsabilité. Après avoir tergiversé, l'hôtel Matignon suggérait aux présidents des groupes de la majorité du Sénat et de l'Assemblée nationale de demander publiquement au gouvernement de transformer le texte de l'ordonnance contestée en amendement à un projet de loi portant diverses mesures d'ordre social en cours de discussion.

M. Séguin acquiesçait à cette requête le 19 décembre, en expliquant : *« Il s'agit de savoir si, oui ou non, le 16 mars a eu lieu ! »* il en résultait une longue nuit de bataille procédurière au Palais-Bourbon. La gauche la perdait, mais le Conseil constitutionnel vient de décider que la procédure retenue par le gouvernement était contraire à la Loi fondamentale, un amendement ne pouvant pas être la reprise déguisée d'un projet de loi.

Si M. Séguin s'est déclaré *« serein »* ajoutant qu'il respectait *« la chose jugée »*, M. Alain Poher, président du Sénat, a déclaré : *« A mon avis, le gouvernement a exercé son droit d'amendement dans le respect de la Constitution. Les deux Assemblées du Parlement, expression de la souveraineté nationale, l'ont voté. Or le Conseil constitutionnel a annulé cet amendement sur la base de notions, floues et imprécises que je ne trouve pas dans la Constitution. Cette décision est grave. Seules les règles constitutionnelles écrites s'imposent aux Assemblées. Voilà que le Conseil constitutionnel veut ajouter, en dehors de tout texte, une restriction nouvelle aux droits du Parlement. Ce qui n'est pas admissible. »*

M. Jacques Chaban-Delmas, après avoir hésité, a rendu public le samedi 24 janvier, une déclaration allant dans le même sens que celui du président du Sénat (lire page 6). A gauche, au contraire, on se félicite de cette décision. M. Lionel Jospin estime que le Conseil a *« remis le droit à sa place »*. Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale explique qu'une *« limite est mise aux coups de force du gouvernement, qui prétendait faire voter sans délibération politique des textes élaborés sans négociations sociales »*. M. Jean-Jack Queyranne, porte-parole du PS, parle même de *« désaveu cinglant du gouvernement »*.

Le ministre des affaires sociales va se heurter à de nouvelles difficultés. Déjà, M. Bergeron prévient : *« Il faudra maintenant revoir tout cela et en rediscuter pendant qu'il est encore temps. »* Mais l'hôtel Matignon expliquait, vendredi soir, que le texte annulé serait représenté, en l'état, en avril dès l'ouverture de la session de printemps.

La décision

Le Conseil constitutionnel avait à examiner la conformité à la Constitution de la loi portant diverses mesures d'ordre social, contestée par les députés et les sénateurs socialistes *« en raison des conditions de son adoption par l'Assemblée nationale, qui seraient contraires à l'article 27 de la Constitution, de l'insertion par voie d'amendement des dispositions relatives à l'aménagement du temps de travail et du contenu de certains de ses articles »*.

Sur la procédure d'adoption de l'ensemble de la loi, le Conseil constitutionnel déclare : *« Considérant que, selon le deuxième alinéa de l'article 27 de la Constitution « le droit de vote des membres du Parlement est personnel » ; qu'aux termes du troisième alinéa du même article, « la loi organique peut autoriser exceptionnellement la délégation de vote. Dans ce cas, nul ne peut recevoir délégation de plus d'un mandat ».*

» Considérant que, pour l'application de ces dispositions, la circonstance que, dans le cadre d'un scrutin public, le nombre de suffrages favorables à l'adoption d'un texte soit supérieur au nombre de députés effectivement présents au point de donner à penser que les délégations de vote utilisées, tant par leur nombre que par les justifications apportées, excèdent les limites prévues par l'article 27 précité, ne saurait entacher de nullité la procédure d'adoption de ce texte que s'il est établi, d'une part, qu'un ou des députés ont été portés comme ayant émis un vote contraire à leur opinion et, d'autre part, que, sans la prise en compte de ce ou ces votes, la majorité requise n'aurait pu être atteinte ;

» Considérant que, quelles que soient les conditions dans lesquelles il a été procédé par l'Assemblée nationale, au cours de sa séance du 20 décembre 1986, à un vote au scrutin public sur l'ensemble de la loi présentement déférée, il n'est pas établi, ni même allégué, qu'un des députés qui figurent au procès-verbal de séance au nombre de ceux ayant émis un vote favorable, ne se serait pas prononcé dans ce sens ; que, dans ces conditions, le moyen tiré de la méconnaissance des deuxième et troisième alinéas de l'article 27 de la Constitution doit être écarté ».

Le Conseil constitutionnel examine ensuite la procédure d'adoption de l'article 39 du projet de loi (« amendement Séguin »). Il rappelle d'abord que *« l'article 39 de la Constitution dispose, dans son premier alinéa, que « l'initiative des lois appartient concurremment au premier ministre et aux membres du Parlement » ; que le premier alinéa de l'article 44 énonce que « les membres du Parlement et le gouvernement ont le droit d'amendement » ; que, selon le premier alinéa de l'article 45, tout projet ou proposition de loi est examiné successivement dans les deux assemblées du Parlement en vue de l'adoption d'un texte identique » ; qu'en vertu des deuxième et troisième alinéas du même article, « lorsque, par suite d'un désaccord entre les deux assemblées, un projet ou une proposition de loi n'a pu être adopté après deux lectures par chaque assemblée ou, si le gouvernement a déclaré l'urgence, après une seule lecture par chacune d'entre elles, le premier ministre a la faculté de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. Le texte élaboré par la commission mixte peut être soumis par le gouvernement pour approbation aux deux Assemblées. Aucun amendement n'est recevable sauf accord du gouvernement.*

» Considérant, poursuit le Conseil constitutionnel, *qu'il résulte de ces dispositions que l'adoption par la commission mixte paritaire d'un texte commun sur les dispositions restant en discussion ne fait pas obstacle à ce que le gouvernement, en soumettant pour approbation aux deux Assemblées le texte élaboré par la commission mixte, modifie ou complète celui-ci par les amendements de son choix, au besoin prenant la forme d'articles additionnels ; que toutefois, les adjonctions ou modifications ainsi apportées au texte en cours de discussion ne sauraient, sans méconnaître les articles 39, alinéa 1, et 44, alinéa 1 de la Constitution, ni être sans lien avec ce dernier, ni dépasser, par leur objet et leur portée, les limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement ;*

» Considérant que l'amendement qui est à l'origine de l'article 39 de la loi reprend l'intégralité des dispositions d'un texte établi par le gouvernement sur le fondement de l'article 2 (4°) de la loi n° 86-793 du 2 juillet 1986, qui l'autorisait à prendre par ordonnances les mesures nécessaires au développement de l'emploi et, à cette fin, à « apporter aux dispositions du code du travail relatives à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail les modifications permettant, compte tenu des négociations entre les partenaires sociaux, d'adapter les conditions de fonctionnement des entreprises aux variations de leur niveau d'activité et aux conditions économiques générales » ;

(Lire la suite page 6.)

Politique

L'annulation de l'amendement sur l'aménagement du temps de travail par le Conseil constitutionnel

La décision

(Suite de la page 5.)

» Considérant qu'à cet effet les dispositions incluses dans l'article 39 de la loi, sous la forme de vingt paragraphes qui modifient ou complètent de nombreux articles du code du travail, prévoient que la modulation des horaires de travail pourra être mise en place non seulement par accord de branche étendu mais également par accord d'entreprise ou d'établissement ; qu'elles font disparaître le lien obligatoire existant antérieurement entre aménagement du temps de travail et réduction du temps de travail et laissent aux partenaires sociaux le soin de définir conventionnellement la nature et l'importance des contreparties au bénéfice des salariés ; qu'elles précisent cependant que les accords d'entreprise relatifs à la modulation ne pourront entrer en vigueur qu'à la condition, d'une part, de ne pas avoir fait l'objet d'une opposition des syndicats ayant recueilli plus de la moitié des voix des électeurs inscrits aux dernières élections professionnelles et, d'autre part, d'être conformes au cadre défini par la loi sous peine de sanctions pénales ; que le non-respect de l'accord de modulation n'ouvre plus droit à un repos compensateur de 50 % ; qu'en revanche des modifications sont apportées aux règles régissant la détermination des heures supplémentaires et leurs modalités de paiement ; qu'en ce qui concerne le repos dominical, les dispositions incluses dans l'article 39 ouvrent aux branches dans lesquelles un accord collectif étendu le prévoit la possibilité d'organiser le travail en continu pour des raisons d'ordre économique et non plus seulement pour des raisons d'ordre technique ; qu'enfin des aménagements particuliers sont apportés aux dispositions du code du travail relatives au travail de nuit des femmes ;

» *Considérant*, conclut sur ce point le Conseil constitutionnel, *qu'il résulte de ce qui précède qu'à raison tant de leur ampleur que de leur importance les dispositions qui sont à l'origine de l'article 39 excèdent les limites inhérentes à l'exercice du droit d'amendement ; que, dès lors, elles ne pouvaient être introduites dans le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social, par voie d'amendement, sans que soit méconnue la distinction établie entre les projets et propositions de loi visés à l'article 39 de la Constitution et les amendements dont ces derniers peuvent faire l'objet en vertu de l'article 44, alinéa 1 ; (...) il y a lieu, en conséquence, pour le Conseil constitutionnel de décider que l'article 39 de la loi déférée a été adopté selon une procédure irrégulière » ;*

Avant de reconnaître que l'article 4 de la loi (condition de durée minimale de résidence sur le territoire français, dans des conditions fixées par décret, pour l'attribution de diverses allocations) n'est pas contraire à la Constitution, le Conseil constitutionnel énonce d'autre part un certain nombre de réserves d'interprétation fondées sur le strict respect du préambule de la Constitution de 1946 (droits sociaux) tel qu'il est repris par celui de 1958.

Enfin, l'activité libérale dans les hôpitaux publics se trouve précisément « encadrée » par les considérants que le Conseil constitutionnel lui consacre.

M. Chaban-Delmas dénonce le « fait du prince »

De Bordeaux, M. Jacques Chaban-Delmas a fait, le samedi 24 janvier, la déclaration suivante : *« J'ai été surpris par la décision que vient de prendre le Conseil constitutionnel. Elle risque d'avoir de lourdes conséquences institutionnelles et ma première impression rejoint naturellement celle du président Alain Poher. Comme lui je pense que le Conseil constitutionnel a porté une atteinte véritable à la souveraineté nationale incarnée par le Parlement et qu'il l'a fait en utilisant un argument sans fondement juridique. L'amendement Séguin serait contraire à la Constitution, je schématise à peine, parce qu'il comprendrait vingt paragraphes et qu'il serait trop long. Avait-il un ou deux, ou dix, ou quinze paragraphes de trop ? on ne saurait le dire. C'est le fait du prince. Et le prince, ce n'est pas le peuple ni ses représentants à l'Assemblée nationale ou au Sénat, qui ont voté l'amendement à la majorité, mais c'est le Conseil constitutionnel et lui seul.*

» Je le répète, la décision d'hier me paraît faire bon marché des droits du Parlement au nom de principes constitutionnels qui ne figurent pas dans la Constitution. Heureusement que ce qu'une décision a pu faire, une autre décision, dans d'autres circonstances, pourra le défaire. Du moins espérons-le pour le bon fonctionnement de nos institutions et du Conseil constitutionnel lui-même.

» A mon arrivée à Paris, j'analyserai plus à fond cette décision et je me concerterai avec le président du Sénat. »

Le chirurgien et le guérisseur

IMAGINE-T-ON un chirurgien, impeccable technicien, sûr de ses gestes lorsqu'il se trouve au bloc opératoire, qui se transformerait, une fois rentré chez lui, en rebouteux ? A sa femme malade, aux voisins mal en point accourus, il imposerait les mains, à moins qu'il n'ait recours à quelque manipulation assortie de formules absconses et réputées guérisseuses.

Eh bien ! le Conseil constitutionnel nous apparaît un peu — révérence parler, — au lendemain de sa décision sur la loi portant diverses mesures d'ordre social, comme le chirurgien rebouteux de cet apologue de circonstance.

Singulier mélange en effet que cette décision ! La chirurgie, c'est l'annulation de l'article 39 de la loi, le fameux « amendement Séguin ». Injecté *in extremis* dans la discussion législative, pour imposer en décembre 1986 et non en avril 1987 (moment de la prochaine session) une volonté gouvernementale, ce pseudo-amendement — ex-futur projet de loi, comme l'avaient dit les socialistes, défunte ordonnance par surcroît tuée dans l'œuf par le refus présidentiel de signature — était venu aggraver le mal endémique des deux assemblées : une manière de gangrène.

Tant pis si le petit jeu compromettait un peu plus la santé déficiente du Parlement : le gouvernement, piqué, n'avait pas voulu paraître moins malin que M. Mitterrand. Le Conseil constitutionnel renvoie M. Chirac, son ministre M. Philippe Séguin et ses collègues diversement attentifs à l'évolution de la situation sur la case départ. Ou plutôt, il offre au Parlement un coup de bistouri salutaire.

Les symptômes de cette gangrène sont bien connus au Palais-Bourbon ou au palais du Luxembourg : utilisation désinvolte et (trop) dominatrice par le gouvernement des deux chambres et de certaines procédures parlementaires ; complaisante complicité ou molle résistance de nombre de députés et de sénateurs ; limitations répétées du droit d'amendement ; réduction à leur plus simpliste expression de débats importants, etc.

Le chirurgien a mis quelque temps à se convaincre qu'il fallait trancher dans le vif. Si l'on cherche à l'expliquer, on devine ses réticences à être attiré à son insu dans le cercle agité des rixes de la cohabitation « dure ».

Mais, indéniable évolution, le Conseil constitutionnel a considéré que trop, c'est trop, et sorti de sa trousse l'instrument qui fait mal et soulage.

Avant de trancher le non-amendement Séguin — en réalité, un substantiel réaménagement de multiples dispositions du code du travail, — le Conseil a pu observer, comme au cours de plusieurs examens antérieurs, les inquiétants signes du mal : la vraisemblance de l'amendement (le « lien » plusieurs fois exigé par le Conseil) — elle était faible ; la quantité (l'« objet ») — massive ; et enfin sa qualité (la « portée ») — excessive. Personne, pas même le ministre concerné, n'en avait du reste véritablement disconvenu : l'amendement n'en était pas un. Sa seule « vertu » qui pût faire songer de loin à la notion d'amendement était d'empêcher les parlementaires d'en susciter, en réplique ou en complément, d'authentiques.

Quels sont les critères ?

Ni les doses massives de la drogue « 49-3 » ni l'étrange anesthésie, au Sénat, du refus de débattre d'un texte considéré comme une approbation implicite n'ont donc pu, à la fin, détourner l'attention de ce mal trop voyant.

Chirurgie, soit. Mais pourquoi localiser en ce seul point l'opération ? Le faux amendement Séguin, dit le Conseil constitutionnel, c'est trop : danger, je coupe. Mais l'amendement Fourcade-Barzach (rétablissement du secteur privé au sein de l'hôpital public), cela va, je laisse. Quels sont les critères ?

Amendement Séguin : en fait, un projet de loi. Amendement Fourcade-Barzach : un « extrait » de projet de loi. Ici, nouveauté absolue ; là, retour à une situation antérieure (qui n'aura en fait jamais cessé). Mais le chirurgien a dû se faire rebouteux avant d'en arriver là. Et le cérémonial accompli laisse l'observateur quelque peu désarmé.

Il s'agissait de savoir si oui ou non l'article 27 de la Constitution (vote personnel des parlementaires) et les procédures contraignantes qui s'y attachent avaient été transgressés, le 20 décembre 1986 au matin, quand fut votée la loi contestée. La réponse tient en peu de mots : oui, l'article 27 a été violé. Il l'est du reste depuis près de trente ans, au Sénat comme à l'Assemblée, sans susciter en général d'émotion, pas plus à gauche qu'à droite. Trop commode est la coutume, trop étroitement imbriquées ses justifications plausibles et ses causes moins avouables.

Claire violation de la Constitution... Annulation, donc ? Non, dit le Conseil constitutionnel, qui va pour la circonstance puiser son raisonnement dans la jurisprudence administrative (théorie dite des formalités substantielles). On admet, au nom de cette logique, que la transgression reconnue d'une règle n'appelle pas nécessairement sanction. Pour le décider, il faut par surcroît apprécier les conséquences réelles de cette transgression — si elle en a. Ainsi, une fraude électorale peut être constatée. Si elle n'altère pas l'économie du résultat, il n'est pas nécessaire d'annuler l'élection.

C'est cette théorie que le Conseil constitutionnel a appliqué à son examen de la procédure de vote de la loi, au nom sans doute de la souplesse et du refus des formalismes rigides. Que la qualité d'anciens parlementaires de la plupart de ses membres ait aussi pesé, nul n'en doutera.

Tout cela serait parfait si le texte de la Constitution n'était pas extraordinairement précis dans sa simplicité sur l'obligation du vote personnel. Il l'est. Si les travaux préparatoires de la Constitution (ou les propos tenus en 1958 par M. Michel Debré) n'étaient pas désespérément explicites sur l'origine et le sens de ces dispositions. Ils le sont : briser la tradition d'absentéisme parlementaire français, échanger la création de sessions limitées contre une pleine et obligatoire assiduité.

Tout cela serait incontestable si le Conseil constitutionnel n'avait jamais signalé dans le passé que le respect jaloux de ces strictes règles ne souffrait ni violation ni affadissement. Mais il l'a fait.

Tout cela enfin serait impeccable si le Conseil constitutionnel avait eu à connaître et à jauger, comme l'affirme la décision, *« le nombre »* et la diversité des *« justifications »* apportées aux délégations de vote des députés de la majorité. Mais c'est malheureusement inconsistant puisque le recours reposait précisément sur la complète absence de telles délégations.

En évitant l'annulation totale de la loi et la tempête politique qui se serait aussitôt levée, le Conseil constitutionnel ne peut éviter l'équivoque. Il faut croire du reste qu'elle est de taille ou que la bizarrerie des temps et la confusion des esprits sont extrêmes, puisqu'il n'a fallu que quelques minutes, vendredi soir, à M. Alain Poher, pour décerner des félicitations implicites au rebouteux et condamner, en des termes qui s'appliquaient à ce rebouteux, le chirurgien qui venait de soulager, quand même, un peu, sa Haute Assemblée.

MICHEL KAJMAN.

Vive réaction

(Suite de la première page.)

Bel exemple de mauvaise foi, car le Conseil a très exactement voulu préserver les droits du Parlement. Qu'a-t-il fait d'autre, sinon fixer une limite au droit du gouvernement d'intervenir dans la procédure législative ? Cette limite, c'est, tout simplement, la bonne foi.

A ce qu'il considérait comme un *« mauvais coup »* porté contre lui par le président de la République, qui avait attendu que la session parlementaire touche à sa fin pour refuser de signer l'ordonnance, le gouvernement avait répondu par un artifice de procédure, faisant passer tout un texte de loi pour un amendement. Celui-ci est-il autre chose qu'un abus de ce droit d'amendement ? Il n'était pas nécessaire de pousser longtemps M. Séguin pour qu'il l'admette, au moins en privé.

Il n'échappera, d'autre part, à personne que cet artifice permettait au gouvernement de tourner l'obligation de soumettre un texte à l'avis du Conseil d'Etat et à celui du conseil des ministres (présidé, comme chacun sait, par M. Mitterrand !).

Comme toujours, le Conseil constitutionnel a évalué le respect dû aux droits du Parlement en se référant à l'esprit plutôt qu'à la lettre des textes. Alors qu'il n'était qu'une institution naissante, il avait veillé à ce que, par le biais de leur règlement, les Assemblées ne rétablissent pas la toute-puissance qu'elles s'étaient arrogées sous la IVe République. Parvenu à maturité, il interdit que la cohabitation ne soit synonyme de gouvernement absolu et que le Parlement ne soit, même consentant, transformé en chambre d'enregistrement.

2. La politique : le Conseil est accusé de bafouer les électeurs du 16 mars. Mieux même : c'est la cohabitation, source du mal, qui est en jeu. On comprend la nécessité immédiate dans laquelle se trouve le gouvernement de faire flèche de tout bois contre celle-ci. Il ne peut rester les bras croisés face à l'irrésistible remontée de M. Barre. Il lui faut aussi, et de façon urgente, trouver enfin un bouc-émissaire efficace.

Après avoir usé successivement l'« héritage » des socialistes, la faute aux Allemands (« le mark est trop fort »), la faute aux Américains (« le dollar est trop faible »), les étudiants (« ils ne savent pas lire un projet de loi »), les agents du service public (« ils sont privilégiés »), il ne reste en effet que la cohabitation, au moment où l'opinion paraît s'en détourner et où le président oppose sa belle santé à l'anémie du gouvernement.

Or le problème posé au Conseil constitutionnel était de savoir si une majorité, fût-elle issue du 16 mars, peut amoindrir les droits de l'opposition. La cohabitation et la défense de ces droits de l'opposition au Parlement sont, précisément, la justification de la réforme introduite en 1974 par M. Giscard d'Estaing, facilitant la saisine du juge constitutionnel et permettant à celui-ci d'étendre sa jurisprudence.

Le syndrôme Pasqua

La diatribe de M. Poher est dans le droit fil de la polémique lancée, l'été dernier, par M. Chalandon contre le Conseil constitutionnel et développée à l'automne par les responsables de la majorité (suscitant, au passage, le désaveu de M. Barre). Au fond, tout se passe comme si certains des hommes-clé de la majorité s'ingéniaient à ressembler à Hibernatus. La société doit revenir à son état d'avant les septennats de MM. Giscard d'Estaing et Mitterrand, qui n'ont été, à leurs yeux, que deux parenthèses nuisibles.

3. Les libertés : le Sénat, qui s'en veut, lui aussi, le gardien, paraît tout à coup saisi par le syndrôme Pasqua. N'est-ce pas l'assemblée du palais du Luxembourg qui transforme une commission d'enquête sur les manifestations en enquête sur les journalistes. N'était-ce pas ce même président du Sénat, M. Poher, qui avait été, lui-même, à l'origine de l'évolution du Conseil constitutionnel qu'il condamne aujourd'hui.

C'est en effet une saisine de M. Poher qui avait permis, en 1971, l'annulation de la loi Marcellin sur le droit d'association et la naissance de la théorie (dont s'inspire désormais, chaque jour, le juge suprême) dite du *« bloc de constitutionnalité »*. En reprochant aujourd'hui au Conseil de s'appuyer sur *« des notions floues et imprécises »*, M. Poher version 1987 contredit M. Poher version 1971. Voilà qui va renforcer le camp de ceux qui craignent... un troisième intérim de M. Poher à l'Elysée.

Pressé par l'Hôtel Matignon, M. Chaban-Delmas a finalement décidé de joindre sa protestation à celle du président du Sénat. Son intervention n'a d'autre but que de donner des allures de crise au double échec que vient d'enregistrer le gouvernement, quitte à contredire le propre porte-parole du premier ministre, qui assurait, vendredi matin, que *« la cohabitation fonctionne »*.

Il est vrai qu'il n'est jamais agréable, même si l'on décrète soi-même la pause, de se voir imposer celle-ci, fût-ce momentanément, par le président, puis par les « sages » du Palais-Royal.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

Les malheurs de M. Séguin

QUELLE qu'ait pu être la réponse du Conseil constitutionnel, M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi, savait qu'il aurait à gérer une situation délicate.

Dans la version favorable au gouvernement — l'amendement sur l'aménagement du temps de travail avait force de loi, — il s'apprêtait à subir le mécontentement des organisations syndicales sur le fond comme sur la méthode.

Après la décision du Conseil constitutionnel, sa situation n'est guère meilleure. *« J'aurai à gérer deux mois difficiles »*, reconnaissait-il, il y a quelques jours. Les chefs d'entreprise qui déclaraient attendre beaucoup de ce texte vont manifester leur impatience. Certains, comme le laissait entendre M. Pierre Guillen, nouveau président de la commission sociale du CNPF, se placeront dans une situation « pré-légale ». Les syndicalistes, soucieux de profiter de l'avantage psychologique, feront à nouveau le siège du ministère pour obtenir des modifications au texte.

M. Séguin est doublement victime. Non seulement il perd devant le Conseil constitutionnel après avoir bataillé ferme à l'Assemblée nationale le 19 décembre, mais il doit encaisser, quasiment seul, le discrédit d'une opération qu'il n'a pas vraiment voulue.

L'élaboration du texte sur l'aménagement du temps de travail avait échappé, dans phase finale, au ministre des affaires sociales et de l'emploi, les derniers arbitrages ayant été rendus par Matignon. Les dispositions allaient au-delà de ce que souhaitait le cabinet de M. Séguin. Elles ont en outre l'inconvénient de susciter les critiques de tous les côtés. La possibilité d'autoriser le travail de nuit pour les femmes déplaisait à Force ouvrière et à la CFTC. L'absence d'une contrepartie sous forme de réduction du temps de travail courrouçait la CFDT. Le CNPF, enfin, était divisé. L'amplitude maximale autorisée peut excéder les quarante-quatre heures de travail par semaine, déjà négociées par M. Guillen au nom de l'UIMM (Union des industries minières et métallurgiques) mais satisfait notamment M. Yves Lemoine, représentant des intérêts de l'ANIA (Association nationale des industries agro-alimentaires) et lui-même membre éminent de la délégation patronale.

Contraint de pratiquer à la hussarde face à ses collègues de l'Assemblée nationale, et avec toute la verve que chacun lui reconnaît, M. Séguin a dû défendre une procédure qui ne pouvait lui plaire. *« L'erreur,* admettait-il récemment, *aura été de renoncer à la session extraordinaire du Parlement »,* qui aurait permis de transformer en projet de loi l'ordonnance refusée par M. Mitterrand. Ce que les événements étudiants n'ont pas permis...

Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a perdu, dans cette affaire, un atout psychologique important. Depuis le début de la cohabitation, il se flattait d'avoir bénéficié de la bienveillance du président de la République. Fier de ce parcours sans faute, M. Séguin supporte d'autant moins bien l'échec qu'il n'en est pas directement responsable.

La victoire momentanée obtenue à l'arraché à l'Assemblée nationale avait transformé pendant quelques jours l'ancien trublion du RPR en homme fort du gouvernement. Paradoxe, M. Séguin est sorti grandi d'une joute où il jouait le rôle du combattant d'une cause perdue. Il l'emportait auprès de ses amis quand il décevait ses adversaires ou ses ennemis.

Mais, alors qu'il payait à cet instant un lourd tribut à la cohésion gouvernementale, M. Séguin ne profitait pas longtemps de son nouvel avantage. Aux premiers jours de la grève à la SNCF, il apparaissait comme un intermédiaire possible. Puis il s'envolait sans mot dire vers la Martinique, au plus fort du conflit.

ALAIN LEBAUBE.

Le nécessaire absentéisme

DÉPUTÉS et sénateurs viennent de recevoir un merveilleux cadeau : les gardiens de la Constitution n'ont rien trouvé à redire au système de vote qui permet aux parlementaires d'être plus souvent hors de l'hémicycle que derrière leur pupitre pour participer à l'approbation ou au rejet des projets de lois.

L'absentéisme parlementaire ne va pas, ainsi, disparaître. C'est, il est vrai, un mal qui frappe beaucoup plus la France que les autres grandes démocraties occidentales. Mais le mode de votation retenu, tant au Palais-Bourbon qu'au palais du Luxembourg, en est plus la conséquence que la cause. Son origine est d'abord à rechercher dans le rôle que les Français veulent voir jouer par leurs élus nationaux : celui d'une assistante sociale. Le scrutin d'arrondissement, dont le retour est déjà total dans l'esprit des députés, en est, bien entendu, le premier responsable. Il est plus utile pour leur réélection d'être présents dans leur circonscription que dans les bureaux de l'Assemblée. D'autant que le cumul des mandats, autre maladie typiquement française, vient renforcer cette obligation. Tant que la loi, votée en décembre 1985, limitant celui-ci ne commencera pas à s'appliquer (à partir des élections cantonales de 1988), les élus provinciaux auront de bonnes raisons pour justifier leur présence dans leur ville — et donc leur absence de Paris — même lorsque le Parlement siège.

Devant cette situation de fait, il a fallu aux assemblées trouver un système évitant que le hasard du nombre d'élus assis dans l'hémicycle ne vienne perturber l'équilibre politique. C'est le scrutin public qui offre aussi l'avantage de savoir ce que chacun a précisément voté. Au Palais-Bourbon a été installé en 1958 sur le pupitre personnel de chaque député un boîtier de vote qu'une machinerie électronique relie à un comptabilisateur central. Mais avant de pouvoir appuyer sur le bouton choisi (« oui », « non », « abstention »), il faut tourner une clef ouvrant ce boîtier. Théoriquement, chaque élu devrait la garder sur lui. Pratiquement, chacun la laisse dans son boîtier. C'est ainsi que, spectacle toujours étonnant, on peut voir, lors des votes, quelques députés courir dans les travées pour faire tourner les clefs de tous leurs amis absents.

Le Sénat est moins moderne, mais tout aussi efficace. Il n'y a pas de vote électronique au Palais du Luxembourg, mais chaque président de groupe, ou son réprésentant, dispose en permanence d'un jeu de bulletins au nom de chacun de ses collègues ; il lui suffit d'aller jeter dans l'urne le paquet correspondant à la décision qu'il prend en leur nom à tous.

Le Conseil constitutionnel n'a donc pas voulu interdire ce système bien commode. Il a toutefois mis en garde — très discrètement — contre ses abus. Il laisse entendre qu'il ne doit pas permettre que le vote d'un élu soit inverse de celui qu'il souhaitait émettre. Le cas s'est produit. Ainsi, lors du vote en première lecture à l'Assemblée du texte comprenant diverses dispositions sociales, une dizaine d'élus de la majorité avait clairement dit qu'ils ne pourraient l'approuver car il ne contenait pas la suppression du remboursement de l'avortement. Le scrutin s'annonçant très serré, les responsables du RPR et de l'UDF profitèrent de l'absence de ces députés pour leur faire approuver le projet gouvernemental. On alla même farfouiller dans le pupitre de l'un d'entre eux, chef de file de la contestation, pour trouver sa clef de vote, qu'il avait soigneusement cachée.

Les élus ainsi « trahis » peuvent toujours faire indiquer au *Journal officiel* qu'ils souhaitent rectifier leur vote. Pratiquement et théoriquement cela n'a aucune conséquence sur le résultat officiel. Mais la décision du Conseil constitutionnel indique que si ces « rectifications » étaient d'un nombre supérieur à la différence entre les votes positifs et négatifs, il aurait la possibilité d'intervenir. Les groupes politiques sont prévenus : la discipline de vote a des limites, si du moins les élus de base se décident à pendre position publiquement. Il est vrai que pour les contestataires, le plus simple est encore de retirer leur clef... ou d'être présent au moment du vote.

THIERRY BRÉHIER.

Et l'amendement Wallon ?

La République aurait-elle été instaurée, en 1875, si le Conseil constitutionnel avait, alors, existé ? On se rappelle, en effet, que la forme républicaine du gouvernement avait été introduite dans la Constitution par... un amendement à l'article relatif au chef du pouvoir exécutif. Cet amendement — déposé, il est vrai, par un député, Henri Wallon — précisait, simplement, les conditions d'élections et la durée du mandat du *« président de la République ».*

L'amendement Wallon introduisait ainsi, dans le texte de la Constitution, la seule mention de la République qui y figurât. Il avait été adopté par l'Assemblée nationale à une voix de majorité. La Constitution étant en voie d'élaboration, il n'était pas possible, alors, de s'interroger sur la... constitutionnalité de cette procédure.

هكذا من الأصل

Les magistrats parisiens répondent aux attaques visant le juge Michau

Après la publication de différents articles de presse mettant en cause M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction chargé de l'affaire du Carrefour du développement, les juges d'instruction du tribunal de Paris – ils sont environ une soixantaine – ont manifesté leur solidarité avec leur collègue.

Dans une résolution adoptée, vendredi 23 janvier, à l'unanimité, ils déclarent : « *Les juges d'instruction de Paris réunis vendredi dénoncent la campagne de presse menée contre leur collègue Jean-Pierre Michau, premier juge d'instruction. Ils constatent que ces articles se fondent sur des assertions mensongères et diffamatoires et révèlent une totale méconnaissance des règles de procédure. Ils s'indignent de ces manœuvres destinées à troubler la sérénité d'un juge afin d'entraver le cours de l'instruction à un moment présenté comme décisif. Ils rappellent que le respect de l'indépendance du jugement est un des fondements essentiels de la démocratie.* »

De son côté, M. Pierre Drai, premier président de la cour d'appel de Paris, a rendu public, également vendredi, le communiqué suivant : « *Ému par divers articles de presse de nature à mettre en cause, dans l'opinion publique, l'indépendance du juge d'instruction, juge du siège, M. Jean-Pierre Michau, premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, chargé du dossier Carrefour du développement, a été reçu par le premier président de la cour d'appel de Paris. A l'issue de cette entrevue, le premier président et M. Michau se sont rendus chez Mme Simone Rozès, premier président de la Cour de cassation.* »

Pour sa part, l'Union syndicale de la magistrature (USM, modéré) « condamne » dans un « communiqué » *toutes les violations du secret de l'instruction, notamment dans l'affaire du Carrefour du développement, et s'indigne de la mise en accusation publique d'un juge d'instruction auquel la loi interdit toute déclaration publique susceptible d'éclairer complètement l'opinion sur un certain nombre d'affaires dont il est ou a pu être chargé. De telles immixtions dans le fonctionnement de la justice véhiculées par les médias ne sauraient être tolérées dans une démocratie* ».

Les magistrats n'on pas été les seuls à réagir : conduits par leur chef de groupe, l'inspecteur divisionnaire Jean-Pierre Steiner, des membres de la brigade financière se sont rendus au Palais de justice. Ils ont été reçus pendant plusieurs heures par M. Jean-Pierre Michau. A la sortie, les inspecteurs ont fait savoir avec fermeté qu'ils étaient aux côtés de « leur » magistrat.

Branle-bas au Palais de justice

Encensés, critiqués, redoutés, les juges d'instruction font bloc derrière M. Jean-Pierre Michau. Celui-ci est visé, mais ils se sentent atteints. C'est qu'ils redoutent, que au-delà d'eux, la justice ne finisse par pâtir de ces mises en cause répétées. Ils ne se reconnaissent pas dans l'image que leur renvoient certains journaux et ils regimbent. Esprit de corps, mais surtout sens civique.

On s'est mobilisé, vendredi 23 janvier au Palais de justice de Paris, pour tenter de faire partager à l'opinion une idée simple : suspecter un juge d'instruction, c'est soupçonner la justice. Douter de celle-ci, c'est heurter la démocratie.

L'émotion des magistrats parisiens ne date pas de vendredi. Elle remonte à la lecture de la une du *Figaro* où M. Robert Hersant commente, mardi 20 janvier, la décision de la justice d'abandonner les poursuites engagées contre lui pour concentration abusive. Cette décision n'est pas une surprise. M. Claude Grellier, le magistrat qui l'a prise, applique la nouvelle législation sur la presse adoptée à la faveur du changement de majorité.

Pourtant, M. Hersant triomphe : « *Depuis dix ans, un juge d'instruction poursuivait sans jamais la rejoindre une enquête inextricable pour savoir si j'avais violé les ordonnances de 1944 sur la presse ou si celle-ci était consentante. (...) Entre-temps, par inadvertance, j'ai doté la France d'un groupe de communication qui va lui permettre de figurer dans la dure compétition européenne. A chacun ses occupations.* »

Le silence de la Chancellerie

Mercredi, M. Michau fait interpeller chez lui M. Jacques Delebois, contrôleur général de la police, soupçonné d'avoir aidé M. Yves Chalier à fuir, et de l'avoir poussé à accabler, de sa retraite brésilienne, ses anciens amis socialistes. Onze mois conseiller technique de M. Alain Peyrefitte, à l'époque où celui-ci était garde des sceaux, M. Michau a, jusqu'à cette interpellation, plutôt bonne presse au *Figaro* et au *Quotidien de Paris*.

Mais il allait trop loin : fouille corporelle, transfert sans ménagement au Palais de justice, M. Delebois a été traité comme un vulgaire malfaiteur. Sa qualité de haut fonctionnaire, comme ses liens étroits avec M. Pasqua auraient dû lui valoir plus d'égards, estiment certains. Si M. Michau n'épargne pas M. Delebois, redoutent les mêmes, il ne ménagera pas non plus le ministre de l'intérieur. L'affaire pourrait alors prendre mauvaise tournure.

Epargné jusque-là par *le Figaro* et *le Quotidien de Paris*, M. Michau y est accablé. Deux thèmes identiques sont développés vendredi par ces deux journaux : M. Michau inculpe les gens à tort et à travers. L'affaire de Paribas en 1981 et celle des frères Willot sont là, entre autres, pour le prouver. Second péché capital du juge d'instruction : les détails que donnent certains journaux, et particulièrement *le Monde*, sur l'affaire du Carrefour du développement ne peuvent, « *malheureusement pour le juge Michau* », avoir toujours leur source au parquet (version *Quotidien de Paris*) : « *Le monde des magistrats* » est « *soupçonné* » d'être à l'origine de ces fuites (version *Figaro*).

Le titre du *Quotidien de Paris* donne le ton de ces attaques : « *Jean-Pierre Michau, le juge qui inculpe plus vite que son ombre* », titre assorti de commentaires : « *Malheureusement pour ce magistrat auquel on est en train de bâtir une réputation plus que flatteuse, ses procédures musclées se terminent trop souvent par des non-lieux.* » L'article est signé de Robert Toubon, frère du secrétaire général du RPR. Un lien de parenté que les juges d'instruction parisiens relèvent aussitôt.

A la lecture des deux journaux, l'émotion des magistrats-instructeurs, sensible au début de la semaine, se mue en exaspération. Dans les galeries de l'instruction, côté boulevard du Palais, c'est le branle-bas. Sur les soixante magistrats affectés à cette fonction, une quarantaine approuvent bientôt un communiqué de protestation destiné à la presse. Un peu plus tard, M. Pierre Drai, le premier président de la cour d'appel, qui publiera lui aussi un communiqué, s'en va, accompagné du héros du jour, M. Michau, trouver, côté quai de l'Horloge, Mme Simone Rozès, premier président de la Cour de cassation.

Commentaire de celle-ci peu après : « *M. Michau a un cuir de crocodile. Mais j'ai tenu à le conforter dans l'idée qu'il se fait de son rôle. La mise en cause de l'indépendance d'un juge est inadmissible. Il faut que les magistrats-instructeurs sachent que, malgré leur fonction, ils ne sont pas seuls.* »

Autre commentaire recueilli un peu plus tard auprès des exégètes de M. Drai : à moindre titre que *le Figaro* et *le Quotidien de Paris*, *le Monde* aussi est visé par le communiqué du premier président, pour avoir dans son édition du 23 janvier, fait état d'une « *tension* » entre le juge d'instruction et le parquet. M. Michau avait l'intention de faire incarcérer M. Delebois, ce qui est établi, et le parquet général s'y est finalement refusé, ce que personne ne conteste non plus. Le policier doit à cette « *tension* » – pourquoi retirer le mot ? – d'avoir été laissé en liberté par M. Michau qui s'est, au bout du compte, rangé à l'avis du procureur général.

L'irritation des juges d'instruction parisiens est à la mesure de leurs commentaires oraux : « *Des attaques personnelles injustifiables* », déclare l'un ; « *du journalisme de guerre* », assure un autre citant *le Quotidien de Paris* et *le Figaro* ; et un troisième d'ajouter : « *Ce qui est grave dans cette affaire, c'est que nous ayons à défendre nous-mêmes les grands principes. La chancellerie n'a pas bougé.* »

BERTRAND LE GENDRE.

Société

JUSTICE

A la cour d'assises des Yvelines

Jacques N'Dzana est condamné à quatre ans de prison pour le meurtre d'un gréviste

Après une heure trente de délibération, la cour d'assises des Yvelines a condamné, samedi 23 janvier, Jacques N'Dzana à quatre ans de prison en le déclarant coupable de coups mortels et non d'homicide volontaire, inculpation retenue à l'origine par la chambre d'accusation. Quant à son employeur, Pierre Pirault, il a été condamné à un an de prison dont neuf mois avec sursis pour dissimulation de preuve sur les lieux d'un crime. Pierre Pirault avait fait disparaître avant l'arrivée de la police le fusil qu'il avait remis à Jacques N'Dzana, arme avec laquelle celui-ci fit feu, le 10 novembre 1984 à Epône (Yvelines), sur un groupe de grévistes, blessant mortellement l'un d'eux, Kemal Ozgul, et trois autres plus ou moins grièvement.

La cour n'a pas retenu contre l'accusé l'intention de donner la mort.

C'est en définitive un arrêt d'indulgence dans une affaire où chacun, partie civile comprise , admettrait que Jacques N'Dzana, s'il avait été le bras, se trouvait lui aussi victime d'un conflit social envenimé par l'attitude d'une direction intransigeante à laquelle il avait voué une obéissance inconditionnelle. La décision implique que la cour et le jury ont considéré que, dans ce drame, les dirigeants de l'entreprise Pirault, en l'occurrence Pierre Pirault mais plus encore son fils, Jean-Pierre, bénéficiaire d'un non-lieu après une inculpation de complicité, portaient une énorme responsabilité morale.

C'est d'ailleurs bien cette responsabilité là qu'avaient stigmatisée Mes Evelyne Meyer-Minville et Charles Lederman, avocat des victimes, partie civile. S'ils n'avaient pas ménagé Jacques N'Dzana, ils avaient été les premiers à dire qu'il ne pouvait être tenu pour le seul responsable. Ainsi Pierre Pirault et ses fils s'entendirent-ils traités, par Me Lederman, de *« patrons méprisables et indignes, vivant du malheur et de la peine des autres, violant tout à la fois les lois sur les sociétés, celles du travail et employant une main-d'œuvre étrangère particulièrement vulnérable, dont ils usaient et abusaient »*.

Responsabilité morale

Pour être violente, la philippique se fondait sur les déclarations du syndic, M. Dumoulin, qui, après la mise en liquidation de biens des établissements Pirault, a trouvé un passif de 65 millions de francs, résultat d'un refus de dépôt de bilan qui, selon lui, aurait dû intervenir dès 1984, l'entreprise à cette date n'étant pas moribonde mais déjà morte. Elle reprenait aussi le témoignage d'un chef d'équipe qui avait parlé du mépris dans lequel étaient tenus les ouvriers turcs, portugais ou espagnols, non payés depuis plusieurs mois et que Pierre Pirault et ses fils, assurait-il, faisaient attendre sous la pluie pendant des heures des aumônes de quelques centaines de francs.

C'est, en effet, cette situation qui avait amené une quarantaine de salariés à venir occuper l'entreprise d'Epône le 10 novembre 1984 pour y commencer une grève de la faim, un accord conclu préalablement entre syndicat, direction et sous-préfet n'ayant pas été respecté.

Et c'est ce même jour que Jacques N'Dzana, chargé de la surveillance avec un autre salarié, avait tiré. Il assurait s'être senti en danger. Cette affirmation, tant pour la partie civile que pour Me Jean-Claude Thin, représentant du ministère public, ne pouvait être retenue et pas davantage la thèse de la légitime défense pour laquelle le dossier montrait qu'aucune des conditions requises par la loi ne se trouvait remplie. Mais M. Thin, tout en concluant à une peine de six ans de réclusion criminelle contre Jacques N'Dzana, avait dit, lui aussi, que Pierre Pirault et ses fils portaient dans cette affaire *« une responsabilité économique, sociale et morale à défaut d'une responsabilité pénale que le dossier n'a pas pu établir »*.

La défense devait faire la part du feu. Mais entre Me Jean-Yves Liénard, défenseur de Pierre Pirault et, par contrecoup de ses fils, Jean-Pierre et Didier, et Mes Françoise Berrux et Henri-René Garaud, avocats l'un et l'autre de Jacques N'Dzana, il ne pouvait y avoir unité et harmonie, si ce n'est pour considérer, renvoyant la balle à la partie civile, que si les Pirault devaient être tenus pour responsables, il ne fallait pas non plus exonérer l'union départementale des Yvelines de la CGT qui, à leurs yeux, *« a envenimé les choses et poussé dans on ne sait quel intérêt les ouvriers turcs en grève légitime à des excès »*.

Un « doute monumental »

Me Garaud reprit, pour sa part, tous les éléments qui auraient pu faire naître le doute et particulièrement les accusations portées par de nombreux ouvriers et par trois des victimes contre Jean-Pierre Pirault accusé par eux d'avoir tiré lui aussi.

« Moi, s'est écrié Me Garaud, *si j'avais été magistrat, en présence de telles accusations je n'aurais jamais accordé un non-lieu à Jean-Pierre Pirault. Ou alors je l'aurais aussi accordé à Jacques N'Dzana car c'est ce non-lieu qui, aujourd'hui, tronque ce dossier. Est-on sûr que c'est N'Dzana qui a tué et blessé? Il y a là un doute éclatant, monumental! »*

Ce n'est qu'après ces plaidoiries et l'annonce que les débats étaient désormais clos que le président, M. Guy Léger, annonça que seraient posées non seulement les questions concernant l'homicide volontaire et les tentatives d'homicide volontaire mais aussi, à titre subsidiaire, celles de coups mortels portés volontairement sans intention de donner la mort. Me Garaud s'en montra surpris et mécontent et se fit donner acte de ce que le président n'avait pas ordonné alors une réouverture des débats. Il voyait là un moyen possible de cassation.

Mais finalement Jacques N'Dzana, après sa condamnation à quatre ans de prison, alors qu'il est détenu depuis deux ans et deux mois, n'a pas grand intérêt à un tel pourvoi. En revanche, Pierre Pirault, qui lui n'a jamais été en détention provisoire et devrait théoriquement accomplir trois mois, a décidé de se pourvoir en cassation, ce qui empêche sa peine de devenir définitive.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'affaire du « Bagheera »

Non-lieu pour M. Hersant

M. Robert Hersant a récemment bénéficié d'un non-lieu dans l'affaire du *Bagheera*, ce bateau qui avait appartenu à la SOCPRESSE, la société qu'il dirige. L'administration reprochait au PDG du *Figaro* d'avoir revendu ce yacht à un prix sous-évalué à une SARL dont sa femme était la gérante. Après quatre ans d'enquête, M. Jean-Pierre Michau, le juge d'instruction parisien qui avait inculpé M. Hersant d'abus de biens sociaux, a estimé que le délit n'était pas constitué et a prononcé un non-lieu conforme aux réquisitions du parquet *(le Monde* du 20 janvier).

La lutte contre la drogue

M. Bernard Gravet succède à M. Jacques Franquet

Le commissaire divisionnaire Bernard Gravet a été nommé, vendredi 23 janvier, chef de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), par arrêté de M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité.

A ce poste, M. Gravet remplace M. Jacques Franquet, nommé jeudi chef de l'Unité de coordination de la lutte anti-terroriste (UCLAT) (*le Monde* du 24 janvier).

[Né le 7 novembre 1940 à Anzin (Nord), M. Bernard Gravet était, jusqu'à ce jour, chef de la quatrième division à la direction centrale de la police judiciaire.

Diplômé d'études supérieures de droit, il est entré à l'Ecole nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-Dore (Rhône) en 1968. Quatre ans après, il devenait l'adjoint de M. François Le Mouel, alors chef de l'OCRTIS, puis chef de la brigade des stupéfiants au SRPJ de Marseille.

Affecté au SRPJ de Toulouse, et promu commissaire divisionnaire en 1982, il revient à la direction centrale de la police judiciaire à Paris, où il est nommé chef de la quatrième division en 1985.]

DÉFENSE

Les journalistes accrédités contre le projet d'« observatoire de la désinformation »

Réunis en assemblée générale sous l'égide de leur association professionnelle, les journalistes accrédités au ministère de la défense ont protesté, vendredi 23 janvier, contre le projet de M. André Giraud, ministre de la défense, de créer un centre d'étude des problèmes de la désinformation qu'ils assimilent, en réalité, à *« une entreprise qui déboucherait sur un contrôle de l'information »* (*le Monde* des 14 novembre et 23 décembre 1986).

Lors d'un colloque à Polytechnique, M. Giraud avait suggéré d'imaginer, face aux *« flux d'informations qui alimentent les opinions chauffées et exaspérées par des agressions qu'elles n'identifient pas »*, des *« verrouillages »* et des *« contre-feux »* de la *« guerre médiatique »*.

L'Association des journalistes professionnels de la défense (AJD), réunis en assemblé générale, a approuvé, à l'unanimité moins une abstention, une résolution sur ce projet de création d'un *« observatoire de la désinformation »* au ministère de la défense.

« Sans contester la nécessité pour les autorités de se protéger contre d'éventuelles opérations de désinformation, d'où qu'elles viennent, est-il précisé, *les membres de l'AJD ont exprimé leur inquiétude face aux conséquences néfastes que pourrait avoir le projet sur l'exercice de leur métier, tel qu'il est défini par leur charte. Ils rappellent qu'ils sont opposés à toute entreprise qui déboucherait sur un contrôle de l'information, et ils réaffirment le droit pour tout journaliste de protéger ses sources et de commenter librement les faits dont il rend compte. »*

● **Un nouveau bureau à l'Association des journalistes professionnels de la défense (AJD).** — Ont été élus, vendredi 23 janvier, au bureau de l'Association des journalistes professionnels de la défense (AJD) qui réunit les journalistes accrédités au ministère de la défense : MM. Pierre Darcourt (*le Figaro*), président; Jacques Isnard (*le Monde*), vice-président; Gérard Lempereur (*la Voix du Nord*), vice-président; Michel Guerin (ACP), secrétaire général; Jean-Pierre Ravery (*l'Humanité*), secrétaire général adjoint; Bernard Pascucci (TF 1), trésorier; Henri Tricot (*le Quotidien de Paris*), trésorier adjoint.

● **Chute des ventes d'armes suisses en 1986.** — Selon des statistiques officielles du gouvernement helvétique, les ventes d'armes de la Suisse sont passées de 540,6 millions de francs suisses (soit 2 102 millions de francs français) en 1985 à 488,5 millions de francs suisses (soit 1 945 millions de francs français) en 1986. Ces ventes représentent 0,73 % des exportations suisses en 1986, au lieu de 0,81 % en 1985. Comme en 1985, la Turquie est le premier client des fabricants suisses, devant le Nigeria, l'Allemagne fédérale, l'Arabie saoudite, le Pakistan, l'Italie et l'Autriche. L'essentiel des exportations concerne des matériels de défense anti-aérienne et des munitions. — *(AFP.)*

MÉDECINE

Des praticiens décident de porter plainte contre le président de l'ordre

L'UNAMDOR (Union nationale des médecins pour la dissolution de l'ordre) devait rendre publique, samedi 24 janvier, sa décision de porter plainte contre le professeur Raymond Villey, président du conseil national de l'ordre des médecins devant le tribunal administratif et devant les instances ordinales des médecins. C'est la première fois qu'une association militant pour la disparition de l'ordre des médecins porte plainte contre le président du conseil national. L'UNAMDOR reproche notamment la *« position partisane »* prise par le professeur Raymond Villey *« sur des projets qui divisent les médecins et, au-delà, l'opinion tout entière »*.

L'UNAMDOR fonde ses critiques sur un entretien récemment accordé par le professeur Villey au *Panorama du médecin* consacré au projet de réforme hospitalière et au « plan Chalandon » de lutte contre la drogue. Concernant le projet de réforme hospitalière, le président du conseil de l'ordre des médecins avait déclaré : *« Je pense qu'elle est bien orientée, mais il peut y avoir des modifications. Personnellement, je souhaite la structure privée à l'hôpital, c'est le seul moyen pour qu'un malade quelconque puisse consulter qui il veut »*.

Concernant le « plan Chalandon » de lutte contre la toxicomanie, le professeur Villey avait poursuivi : *« Je ne suis pas du tout choqué par ces mesures dont le but est d'être plus efficaces dans la lutte contre la toxicomanie. Les principes directeurs sont bons* (...). *Je pense que l'on a un peu trop médicalisé le problème. Les toxicomanes sont des délinquants, ils font du prosélytisme que je considère comme criminel. »*

« Le professeur Villey a tout à fait le droit de penser personnellement ce qu'il veut. Un président de syndicat aurait aussi pu tenir un tel discours, mais pas le président de l'ordre, nous a déclaré le professeur Pierre Cœur (Lyon), président de l'association. *Nous entendons poursuivre le professeur Villey à la fois devant le conseil régional de l'ordre dont il dépend et devant le tribunal administratif. »*

L'UNAMDOR souhaite relancer au moyen de cette affaire la contestation et le « harcèlement » de l'institution ordinale. Cette association, créée dans la région Rhône-Alpes en novembre 1984, annonce aujourd'hui 500 adhérents sur l'ensemble du territoire national.

Au siège du conseil national de l'ordre des médecins, on laisse entendre que la plainte contre le professeur Villey, l'instance ordinale, pourrait être déclarée irrecevable. On souligne aussi que la position du président du conseil national à l'égard du « plan Chalandon » est beaucoup plus « nuancée » qu'il a pu y paraître.

Il y a quelques jours pourtant c'est bien le professeur Villey qui déclarait au *Quotidien du médecin* : *« Je suis étonné que certains psychiatres aient déformé les propos du garde des sceaux* (...). *C'est une aberration de l'esprit que de ne prendre en considération que le toxicomane. Il faut veiller à protéger ceux de nos enfants qui ne sont pas encore atteints »*.

JEAN-YVES NAU.

La Journée mondiale des lépreux

Le visage du mal

La lèpre atteint environ quinze millions de personnes dans le monde. Pour la première fois un vaccin expérimental est appliqué sur cent mille malades.

Inaugurée par Raoul Follereau en 1954, la Journée mondiale des lépreux a lieu traditionnellement le dernier dimanche de janvier, soit, cette année, le 25, dans cent vingt-sept pays. Les 5 millions à 6 millions de francs que récolteront cette année, à elles seules, les œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte dont la vocation a toujours été de s'occuper des lépreux, confirment la place prépondérante de la recherche médicale dans l'éventail des causes humanitaires que le public soutient. A l'heure où l'espoir de découvrir un vaccin se précise, la quête de 1987 nous donne l'occasion de faire le point de la lutte contre cette maladie.

La lèpre, connue depuis des temps immémoriaux, demeure un fléau d'actualité : en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud, l'on compte quinze millions de malades. Faute de contrôles systématiques, de médicaments et de centres de soins adaptés, ce chiffre a augmenté de 10 % depuis 1960. Contractée le plus souvent dès la petite enfance, la lèpre lorsqu'elle se révèle après plusieurs années d'incubation, revêt deux formes : lépromateuse et tuberculoïde.

La forme lépromateuse, richement bacillifère, infectieuse, est la plus grave ; la forme tuberculoïde, bénigne et peu contagieuse, s'avère par contre très invalidante.

L'évolution de la maladie vers l'une ou l'autre de ces formes dépend de l'immunité cellulaire du sujet. Un certain nombre de facteurs secondaires influent sur la vigueur de cette immunité : la malnutrition, les chocs psychiques, le manque d'hygiène. Ce dernier facteur est déterminant dans la mesure où le malade élimine huit milliards de germes, quotidiennement ; l'on sait en outre que le bacille peut survivre de huit à quinze jours dans les poussières du sol.

Taches sur la peau, anesthésie des orteils et des doigts, constituent les premiers symptômes.

Le docteur Constant, léprologue, énonce schématiquement les paliers successifs de la connaissance et de la mise en œuvre des moyens pour combattre la lèpre : *« Un premier pas est franchi lorsque le Norvégien Hansen découvre en 1876 que l'agent de la maladie est un bacille : le* mycobacterium leprae. *Sa découverte montre que la lèpre n'est ni une fatalité ni une punition des dieux, mais une maladie infectieuse transmissible.*

» Guy Faget franchit en 1941 une seconde étape en mettant au point un traitement efficace : la monothérapie par les sulfones. Mais ce n'est que dans cette dernière décennie que des progrès décisifs ont été enregistrés avec :

— l'instauration de la polychimiothérapie et de tests immunologiques permettant de diagnostiquer l'infection avant l'apparition des signes cliniques ;

— la possibilité d'inoculer le bacille au tatou — le bacille toujours incultivable étant jusqu'alors non inoculable, — et donc de disposer d'une quantité suffisante de microbes pour préparer un vaccin. »

Traiter préventivement

Fabriqué à partir de *mycobacteria leprae* tués, associés au BCG, ce vaccin provoque effectivement un retard dans l'évolution de la maladie. Selon certains médecins qui l'expérimentent depuis 1984, au Venezuela notamment, ce mélange réveillerait ainsi les mécanismes immunologiques endormis...

« Dans la mesure où les sujets vaccinés suivent une chimiothérapie classique et sont de types évolutifs différents, il me semble cependant prématuré de conclure à des résultats définitifs, précise le professeur Cottenot, spécialiste de cette maladie.

« Il nous faudra une quinzaine d'années encore pour déterminer le nombre de personnes qui, dans les lots vaccinés, contracteront la lèpre, par rapport aux groupes non vaccinés », conclut-il. Que le terme de « vaccin » soit ou non justifié, l'image ancestrale du lépreux aux pieds et aux mains rongés, au visage mutilé, n'en disparaît pas moins progressivement. Traiter préventivement les infectés, entraîner les populations à l'autodiagnostic, former un personnel médical local compétent, tels sont, parallèlement à la recherche, les trois principaux axes de travail des médecins, sur le terrain.

La lèpre n'est pas seulement une maladie infectieuse, elle est également très invalidante si on ne la traite pas à temps. Elle atteint la peau, les nerfs, les yeux ; rend 15 % des lépreux aveugles et 20 % infirmes. Neutraliser l'infection ne suffit donc pas car elle engendre des séquelles qui évoluent d'elles-mêmes.

Réadaptation fonctionnelle, chirurgie réparatrice, voire esthétique, font donc partie intégrante des programmes médicaux. Afin de permettre aux lépreux de récupérer leur motricité et de reprendre rapidement leurs activités, on en vient à pratiquer des opérations de type orthopédique, comme pour la poliomyélite, et qui consistent par exemple à transposer des tendons. Le coût des traitements — de 80 francs à 200 francs — et leur durée — de six mois à deux ans — dépendent de la forme tuberculoïde ou lépromateuse de la lèpre.

Dans le cadre du débat actuel sur les risques de détournement des fonds humanitaires, les progrès réalisés dans la lutte contre la lèpre — lutte que les organisations caritatives concernées financent entièrement — peuvent rassurer sur la réelle et judicieuse utilisation des dons.

BÉATRICE CAUX.

★ Œuvres hospitalières françaises de l'ordre de Malte : 92, rue du Ranelagh, 75016 Paris ; fondation Raoul-Follereau : 33, rue de Dantzig, 75015 Paris.

ÉDUCATION

A l'invitation de l'association des étudiants « Plus jamais ça »

M. Jack Lang dans la fosse aux lions repus

Les fauves étaient repus. Gavés d'assemblées générales, de coordinations et de manifs. Ils avaient croqué un ministre de l'université il y a un mois et n'étaient pas venus le 23 janvier avaler tout cru un ancien ministre de la culture. D'autant que le dompteur, M. Jack Lang en l'occurrence, est habile, charmeur, attentif, beau parleur.

Invité par l'association « Plus jamais ça » créée il y a peu par des responsables étudiants proches des socialistes, il a accepté le débat avec les étudiants de l'université de Jussieu sur le thème de l'ordre moral.

Quelle morale, interroge-t-il ? Celle de l'actuel gouvernement, bien sûr, fondée sur *« la peur de ce qui vit, de ce qui bouge, de ce qui est différent »*. Morale de l'exclusion, morale pudibonde, soupçonneuse à l'égard de l'audiovisuel. Morale sécuritaire et répressive. *« Vous êtes bien placés pour le savoir »*, ajoute M. Jack Lang. Caressé dans le sens du poil, l'amphi 45, plein à craquer, ronronne doucement.

Les étudiants ne dorment que d'un œil. L'armée, le nucléaire, les programmes de la cinquième chaîne, la drogue, l'université, la démocratie. M. Jack Lang est pressé de questions. *« Pour moi,* répond-il, *le véritable investissement, c'est l'éducation, la recherche et la culture. » « Vous noyez un peu le poisson,* rétorque un étudiant ; *pendant ce temps les socialistes votent la loi de programmation militaire, la durée du service n'a pas été réduite à six mois comme promis et la France continue à vendre des armes à l'étranger. »*

S'il est déjà très au point, Jack le dompteur aura donc quelques détails à peaufiner pour ses futures tournées électorales.

GÉRARD COURTOIS.

SPORTS

TENNIS : les Internationaux d'Australie

Mandlikova ravit le titre à Navratilova

La championne du monde, Martina Navratilova, doit regretter de s'être séparée de son entraîneur Mike Estep et d'avoir préparé les Internationaux d'Australie en faisant du... ski. Navratilova, qui, après avoir tout gagné, s'est mis en tête, à trente ans, d'emporter au moins quatre fois chaque levée du grand chelem, devra, en effet, refaire en 1988 le voyage de Melbourne pour tenir son pari : samedi 24 janvier, elle a été battue en finale du simple dames par son ex-compatriote Hana Mandlikova, qui sera la dernière à inscrire son nom au palmarès de Kooyong.

Il a fallu 1 h 35 mn pour que les deux championnes se départagent. Elles ont eu beaucoup de mal toutes les deux à tenir leur service : il y eut six breaks dans la première manche et cinq dans la seconde. Navratilova a concédé le premier set sur une double faute. Dans le second, un coup droit trop long a donné le gain du tie-break et du match à Mandlikova (7-5, 7-6), qui avait sauvé une balle d'un set partout au neuvième jeu.

Déjà sacrée championne d'Australie en 1980, la Tchécoslovaque, qui a épousé récemment un Australien, n'avait pas battu Navratilova depuis la finale de l'open des Etats-Unis 1985. En mettant un terme à une série de dix défaites, elle a gagné son quatrième titre du grand chelem.

En double messieurs, les Suédois Edberg et Jarryd ont battu en finale les Australiens Warder et Doohan (6-4, 6-4, 7-6).

● **NATATION : records de France.** — A l'occasion de la Golden Cup de Strasbourg, le 23 janvier, Catherine Plewinski, âgée de dix-huit ans, a amélioré les records de France sur deux distances : détentrice du record sur 100 mètres papillon sept fois depuis 1985, elle a successivement réalisé 1 min 0 sec 40 et 1 min 0 sec 24, « chronos » de valeur mondiale ; sur 200 mètres, elle a amélioré de 40 centièmes le record de Véronique Jardin en 2 min 02 sec 91.

Culture

MUSIQUES

Les vingt et un ans du MIDEM

Le Marché international du disque et de l'édition musicale célèbre ses vingt et un ans à Cannes du 25 au 30 janvier. Depuis sa création, par Bernard Chevry, le MIDEM a suivi l'évolution de l'industrie musicale, navigué au gré des modes et des crises et au fil des années : il s'est ainsi imposé comme le seul rendez-vous obligé des producteurs et éditeurs de musique du monde entier.

Le MIDEM 1987 survient dans un marché phonographique retrouvant une partie de sa vitalité : pour la première fois depuis cinq ans, les ventes, tous genres confondus, sont en progression (5 % durant le premier semestre 1986), l'industrie du compact-disc est en plein développement, les radios FM et les chaînes musicales s'affirment comme des relais efficaces des compagnies discographiques.

Le vingt et unième MIDEM verra aussi un accroissement sensible de la participation étrangère, notamment des firmes américaines, représentées cette année non seulement par les multinationales mais aussi par toute une série de sociétés indépendantes parfois regroupées dans des stands associatifs : American Independant, avec vingt sociétés, Texas Music Association avec dix firmes. Pour Bernard Chevry, qui a récemment cédé pour 50 millions de francs le capital de MIDEM Organisation à une firme britannique mais souhaite rester *« à vie »* président de la manifestation, cette augmentation de la présence américaine est bien le signe d'une *« reprise générale »*.

Le MIDEM classique accueillera de son côté vingt-cinq pays, plus les institutions régionales françaises.

Le 29 janvier, les professionnels de la musique profiteront de la manifestation pour fêter le centième anniversaire du disque et le quarantième anniversaire du microsillon. Au programme : James Brown, Al Jarreau, Kim Wilde et Véronique Sanson. — C. F.

Le microsillon est mort, vive le compact...

(Suite de la première page.)

CBS, dont *« la dégringolade remonte chez nous à dix ans »*, selon un professionnel... et qui, très implanté au Japon puis sur le continent américain pour le CD, traite l'Europe comme une seule unité, a laissé grignoter sa part de marché français (le chiffre de 5 % a été prononcé). Erato s'en assure, à l'inverse, entre 8 % et 10 %, et, sa distribution s'étant considérablement améliorée, vend 77 % de ses disques à l'étranger, contre 50 % en 1982 : une performance pour son image éminemment hexagonale.

Restent seulement 23 % au perdant Pathé-Marconi (qui ne doit, dit-on, d'avoir rattrapé son retard qu'aux cent vingt CD de son catalogue Telefunken) et, si l'on compte bien, quelque 8 % à Harmonia Mundi. Mais ces chiffres, officieux, seront évidemment contestés. M. Bernard Coutaz attribue... par exemple, à Harmonia Mundi et aux nombreux catalogues qu'il distribue (Chant du Monde, Hungaroton...) un 13 % bien sonné !

Tandis que le métier se restructurait sous la poussée du CD, le consommateur modifiait radicalement ses habitudes. Dans les années 60, on mettait ses 78 tours à la casse. On relègue aujourd'hui ses microsillons à la cave, et on jure allégeance à la divinité numérique : 90 % des enregistrements vendus au Japon sont, aujourd'hui, des CD. La France (60 % de galettes brillantes, contre 40 % de disques noirs et de cassettes) vient d'être dépassée au printemps dernier, en deux mois de brusque flambée, par les Etats-Unis (65 % environ). L'Espagne, qui a plus longtemps résisté, reproduit à l'envers la situation du Japon (90 % des disques vendus y sont encore des microsillons).

« Ce pourcentage varie avec le degré d'implantation culturelle de la musique classique et le pouvoir d'achat de chaque pays, dit Frédéric Sichler. *L'Italie, qui est le plus gros organisateur de concerts du monde, vend moins de disques que les Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne, puis, à quasi-égalité, l'Angleterre et la France. Mais c'est en Suisse qu'il se vend le plus grand nombre de compacts par habitant : à peu près le double de la France. »*

A la révolution du CD, l'artistique n'est évidemment pas resté étranger. Trop de microsillons inaudibles étaient parus dans les années 70. Sur compacts, on produit moins, et mieux. *« Les coûts de fabrication augmentent, la durée d'enregistrement doit diminuer, on est plus sévère avec les artistes »*, dit M. Michel Garcin, d'Erato.

Une fringale de technologie

Et, ajoute le rédacteur en chef d'un magazine spécialisé, *« comme il n'existe pas de magnéto numérique trente-deux pistes, et que le mixage se fait sur quatre pistes, on abandonne les tripatouillages d'antan »* : comme aux temps héroïques du 78 tours, deux micros bien placés suffisent souvent à une prise de son « live » d'excellente qualité (*le Monde* du 21 octobre 1986). Une seule séance de raccords permet de la corriger. La vérité du concert n'est plus une notion que l'on balaie : même pour le travail en studio, les prises sont de plus longue durée et le montage simplifié.

« J'ai sorti des microsillons qui n'auraient pas mérité d'être faits », reconnaît Michel Garcin. Là encore, gloire au CD. On a cessé de fabriquer du disque pour le goût de la nouveauté. Nos collections étant entièrement à reconstituer, les éditeurs se sont donné le luxe de rééditer, après les avoir « nettoyés », des joyaux du passé, incunables de Callas, Flagstad ou Mengelberg miraculeusement ressuscités. Surtout, ils ont donné une seconde chance à des enregistrements numériques sortis sur disques noirs au début des années 80 et dédaignés sur ce support malgré leur qualité. Decca, qui avait en réserve un très riche catalogue lyrique, consacre ainsi aux rééditions la *moitié de sa production en* CD. Mais même chez Erato, qui est loin d'avoir exploité son fonds français, le taux des nouveautés ne dépasse pas 65 %.

Economiquement, le disque numérique a fait repartir l'industrie du disque classique en lui ouvrant de nouveaux créneaux (les quinze-vingt-cinq ans, traditionnellement épris de variété) et en lui garantissant de nouvelles marges : le prix de vente du CD (130 F en moyenne, contre 80 F pour le microsillon) est pour beaucoup dans l'actuelle euphorie du métier ! (1).

Culturellement, on peut néanmoins reprocher au nouveau support d'avoir, en tuant brutalement et définitivement le microsillon, effacé tout un passé que les rééditions, si nombreuses soient-elles, ne pourront jamais reconstituer. *« Toute cette culture emmagasinée sur 33 tours ne pourra jamais être reproduite sur compacts : c'est une perte artistique irrémédiable »*, reconnaît Marc Lints, consultant belge en informatique et en culture. Ne voit-on pas déjà des acheteurs de CD, naguère fanatiques, brader leur discothèque numérique pour retrouver le bon vieux bruit de surface et les dynamiques écrasées de l'analogique ? Ce phénomène de snobisme à rebours s'est déjà produit pour la haute fidélité, dans sa phase écologique dite « ésotérique ». Le chauffage au charbon de bois a son charme...

Le « boom du compact » aura surtout révélé que le mélomane acheteur de disques compense son manque de curiosité musicale par une intarissable fringale de technologie. Tandis que le répertoire enregistré reste bloqué à Strauss et Bartok, que les collections de musique du vingtième siècle *connaissent le fiasco que l'on sait*, le discophile moyennenement fortuné a, dans un espace de quarante ans, remplacé ses 78 tours par des microsillons, son équipement mono par de la stéréo, et n'a échappé à la tétraphonie que pour mieux succomber au CD.

Que Boulez, avec *Repons*, compose une œuvre actuellement non reproductible à l'échelle domestique, tant son dispositif sonore est compliqué, ne donne guère d'insomnie aux industriels japonais. La guerre du vidéo-disque et de la cassette audionumérique *(le Monde* daté 20-21 décembre 1986) mobilise en revanche toute leur *invention et* leur *agressivité* : car le discophile préfère l'emballage au message, cela semble une fatalité.

ANNE REY.

(1) Des enregistrements anciens *Harmonia Mundi, Hungaroton, Chant* du Monde et Rodolphe existent depuis peu sur compacts en séries économiques et sous présentation simplifiée au prix du disque noir : 78 F environ.

A la bibliothèque Mahler

Une exposition Yvonne Lefébure

La bibliothèque musicale Gustav-Mahler, créée et présidée par Henry-Louis de La Grange, n'est pas seulement le fonds et le centre d'études le plus riche pour l'œuvre de l'auteur du *Chant de la terre*. Ouverte le 28 mai dernier, elle possède déjà de nombreux documents et archives sur les musiciens contemporains du compositeur, qu'elle souhaite mettre à la disposition des mélomanes et chercheurs parisiens.

Première manifestation, une charmante exposition consacrée à Yvonne Lefébure pour l'anniversaire de sa mort. D'un ton vif et primesautier comme elle. Des photos, des affiches, des manuscrits (de Maurice Emmanuel, Dukas et Roussel en particulier), sa robe de concert, son manteau d'hermine, sa « bouillotte », le beau portrait de Fauré dû à Sargent (prêté par le *Conservatoire*), des autographes de Casals, Cortot avec un merveilleux dessin inconnu de celui-ci par Matisse, Yvonne Lefébure croquée par Dufy.

Toute une collection de souvenirs précieux, admirablement présentée par Alain Surrans, fait revivre la grande pianiste entourée de ses amis, maîtres et élèves. Et l'on pourra la revoir et la réentendre dans une cassette vidéo où elle joue Mozart, Beethoven, Schubert et Schumann.

La prochaine exposition sera consacrée à Alfred Cortot, fin septembre.

Signalons que la bibliothèque va acquérir le premier manuscrit du final de la *9e Symphonie* de Mahler qu'on croyait perdu depuis l'origine, et qui sera présenté au public le 18 mars, le jour où cette même œuvre sera jouée par l'Orchestre de Paris sous la direction de Bernard Haitink.

JACQUES LONCHAMPT.

★ *11 bis, rue de Vézelay*, 75008 Paris. Exposition ouverte de 15 heures à 19 heures (sauf le dimanche), jusqu'au 28 février, avec le concours de la Fondation de France. *Tél. : 45-63-34-52.*

● **Mikhail Baryschnikov** ***retournera danser en Union soviétique.*** — Le danseur Mikhail Baryschnikov, qui avait quitté l'Union soviétique en 1974 et a obtenu la nationalité américaine en juillet dernier, *« retournera danser »* dans son pays d'origine, a annoncé lundi *19 janvier à New-York M.* Iouri Grigorovitch, directeur artistique du ballet du Bolchoï. M. Grigorovitch a précisé que *« les négociations étaient toujours en cours »*. Mikhail Baryschnikhov est actuellement directeur artistique de l'American Ballet Theater.

● **Des aspirateurs dirigés au pistolet.** — Le chef associé de l'Orchestre de Philadelphie, William Smith, se servira prochainement d'un pistolet pour diriger ses musiciens qui ont reçu trois aspirateurs et une cireuse comme nouveaux instruments pour jouer une œuvre inédite lors d'un concert qui risque de faire du bruit.

Au programme du 29 janvier de l'Académie de musique est en effet inscrite une œuvre de Malcolm Arnold intitulée *Grande grande ouverture pour trois aspirateurs, cireuse à parquet, orgue et grand orchestre.*

« Les gens vont être surpris, reconnaît William Smith. *En fait, ces instruments inhabituels rendent un son très plaisant qui peut être contrôlé par un bouton (...) ou par un pistolet depuis l'estrade. »*

Le programme comprend aussi des œuvres de Bach, Mozart, Gershwin et Rimski-Korsakov, qui remontent à une époque où les instruments ménagers ne rendaient pas des sons aussi harmonieux qu'aujourd'hui.



Le credo de Riccardo

C'est Riccardo Chailly qui ouvre le MIDEM classique. Il n'a que trente-quatre ans. Il a eu sous ses ordres l'Orchestre radiosymphonique de Berlin et dirige, pour la partie artistique, l'Opéra de Bologne. Il succédera en 1988 au vétéran Bernard Haitink comme chef titulaire du Concertgebouw d'Amsterdam, troisième phalange d'Europe après Berlin et Vienne. Il a gravé pour Decca, sur support numérique, vingt titres et vingt-huit disques (1) à un âge où ni Furtwängler ni Solti n'avaient commencé à enregistrer.

Fils du compositeur Luciano Chailly, lancé par le sommet, invité partout et immédiatement réengagé, il subit avec humour et résignation la carrière-type du chef moderne : accablé d'engagements et formé sur les terrains exposés.

Des remous ont accompagné sa nomination aux Pays-Bas : cet Italien, peut-être un Toscanini en herbe, allait occuper en effet l'un des bastions de la tradition beethovénienne, brahmsienne et mahlérienne. L'orchestre allait-il oublier ce qu'il avait appris, en cent ans tout juste d'existence, sous les ordres de Mengelberg, Van Beinum et Jochum ?

« Ne jugez qu'après m'avoir écouté, dit Chailly. *Je vais réorienter le Concertgebouw vers le répertoire italien, français et contemporain. J'espère obtenir de lui des réactions dynamiques plus vives. Mais je respecterai sa puissance sans violence, sa qualité sonore aristocratique. Nous sommes de culture, de style et de mentalité différents. Mais nous nous retrouvons à l'unisson pour le résultat final. Les musiciens de l'orchestre m'ont d'ailleurs démocratiquement élu : c'est bien qu'ils aspiraient à plus d'ouverture et de variété.*

» J'adore le disque. J'ai quatre mille microsillons et une collection de compacts. J'y apprends la leçon du passé. On me dit parfois que le son du CD est artificiel. Je suis de l'avis opposé : j'y retrouve exactement ce que j'entends du podium quand je dirige.



CLIVE BARDA/DECCA

» Pourquoi, me direz-vous, une nouvelle version de la Symphonie du Nouveau Monde, *de Dvorak, alors qu'il en existe au moins deux cents, et que Kondrachine, Solti et Dohnanyi l'ont enregistrée sur CD ? Croyez-le ou non, le marché mondial est preneur d'une nouvelle version chaque année, à condition que chacune ait sa personnalité.*

» Mon credo sonore est chez Decca : le son Decca est le meilleur du monde, ce qui ne veut pas dire que je ne signerais pas pour Deutsche Grammophon si on me le demandait. Il n'y a pas de hiérarchie entre les marques. Rien que des terrains privilégiés. Decca doit sa première place en Italie à son catalogue lyrique, sa notoriété aux Etats-Unis à Pavarotti. Deutsche Grammophon à la supériorité en Allemagne grâce à son fonds germano-autrichien symphonique et lyrique. A Amsterdam, règne la tradition néogermanique. Mais l'ouverture de l'Opéra, en septembre dernier (le Monde *du 2 octobre 1986), a provoqué un engouement pour le lyrique. En 1990, j'y dirigerai* Otello... *s'il existe encore à cette époque un chanteur capable de chanter le rôle du héros.*

» L'opéra est l'art total, la difficulté technique absolue. Quand on vient de la fosse, on regarde les pires difficultés du répertoire symphonique d'un œil calme. On ne peut faire de la musique sans chanter. Cantare, *c'était la médecine quotidienne de Toscanini. Karajan, Carlos Kleiber, George Szell à Cleveland, n'ont jamais cessé de l'appliquer. Furtwängler lui-même, qui était tout à fait à l'opposé de moi pour les tempos et la dynamique, avait des phrasés directement inspirés de la voix. Au fond, la vraie différence entre Furtwängler et moi, c'est qu'il était un génie. Et moi pas. »*

A. R.

★ La « journée spéciale Riccardo Chailly », de France-Musique, commence à 9 h 15, le 25 janvier et comprend, à 20 h 30, la retransmission, en direct de Cannes, du concert d'ouverture du MIDEM classique (*Première Symphonie* de Bruckner), pour s'achever vers 24 heures sur la *Huitième Symphonie* du même Bruckner. Le détail du programme se trouve dans le supplément radio-télévision.

(1) En particulier : les cinq *Concertos* de Beethoven, avec le RSO-Berlin et Alicia de Larrocha ; les *Symphonies 3* et *5* de Bruckner, toujours avec le RSO-Berlin ; *Andrea Chenier*, de Giordano ; *Guillaume Tell*, de Rossini... (disques Decca).

NOTES

« Les Enchaînés » d'Eugène O'Neill

Les Américains aiment bien Eugène O'Neill pour la simplicité efficace de ses dramaturgies : quelque chose comme des épures très épurées de Strindberg, avec un peu plus de chaleur et d'espoir. Le schéma des *Enchaînés* est bien de cette veine.

C'est l'histoire d'un couple qui n'en finit pas de vouloir rompre. Il essaie d'oublier auprès d'une putain au grand cœur ; elle tente de se donner au vieil ami qui l'adore depuis toujours. Double échec et, tant bien que mal, les époux se retrouvent.

Elle, l'exaspérée, la capricieuse, c'est Anna Prucnal, pétulante chanteuse et comédienne polonaise, que nous retrouvons ici en blonde un peu fatiguée. Martine Logier, la fausse maîtresse, et Prosper Gill, le faux amant, jouent avec tact les utilités. Reste le mari, Jean-Claude Durand, félin blessé, avec un pathétique sensuel, une présence inquiète qui donnent au spectacle son unité. La mise en scène de Françoise Petit organise une pénombre de bon aloi autour de ces jeux de chassé-croisé.

B. R.

★ *Théâtre du Rond-Point* : Petit Rond-Point, 20 h 30 ; dimanche, matinée à 15 heures. Tél. : 42-58-70-80.

Une revue sans capitaine à l'Alcazar

Après le départ de Jean-Marie Rivière au printemps dernier, l'Alcazar avait curieusement fait appel à l'esthète Frantz Salieri et à ses allégories narcissiques. C'était faire l'impasse sur le public de provinciaux et de congressistes qui avaient fait de l'Alcazar un de leurs *lieux de prédilection. Faute de* clients, Tony Azzi, le propriétaire du cabaret de la rue Mazarine, est vite revenu à la conception traditionnelle de la revue avec son mélange de baroque, d'exotisme, d'énorme et de convention plus ou moins sublimée. La troupe, réduite, se dépense sans compter et donne un climat sympathique à une entreprise où il manque à l'évidence un capitaine donnant *ses propres pulsions, distillant ses* goûts et ses folies, bref, imposant une unité et une couleur originale au spectacle.

C. F.

★ Alcazar, 20 h 30.

Indigeste indigence

Sans traduction, comme elles l'avaient déjà fait pour l'illustration, les éditions du Chêne proposent un échantillon d'une année de photographie américaine. Tous genres confondus, empilant les pires travaux commerciaux, les portraits insipides d'opérateurs célèbres pour *Rolling Stone*, les clichés de voitures pour catalogues, la mode et l'art appliqué, les chromos illustratifs pour magazines spécialisés (botanique, maquillage, alimentation, habillement), les remake cent fois vus de stars vendues à la publicité, les sempiternels reportages sociaux esthétisants et les recherches démodées sur la couleur, *168 œuvres réalisées par 70 photo*graphes se succèdent ainsi d'Avedon à Bruce Davidson en passant par Leslie Krims.

De cet épouvantable et pénible fatras qui évoque le capharnaüm d'une bibliothèque renversée émergent cependant une surprise ou une autre : une série de photos d'intérieur en couleur par Mapplethorpe, suaves et drôles, déroutantes d'ironie ; les doubles portraits cabots de bouledogues destinés à l'autopromotion de Lawrence Robins. Maigre récolte pour une moisson dont l'unique raison d'être est visiblement alimentaire.

P.R.

★ Une année de photographie américaine, 1986/1987, 168 photographies. Editions du Chêne, 420 F.

● **Colloque à la Sorbonne : juifs et étrangers.** — L'association pour la Recherche sur l'histoire contemporaine des juifs (RHICOJ) organise, le dimanche 25 janvier, un colloque sur le thème « Juifs et étrangers ». Parmi les thèmes abordés : « Le statut de l'étranger dans la tradition juive », « Le ghetto : *un corps étranger de la ville ?* », « Les sens de l'exil », « Le cas du juif étranger », « L'accueil des juifs polonais au début du siècle », « L'immigration juive dans le Nord et le Pas-de-Calais », « Etrangers et juifs de France », « Les procès staliniens », « Patriotisme et enracinement chez les juifs », « Les hassidims de Lubavitch : chasser l'étranger qui est en soi ».

★ Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, amphi Guizot. Renseignements : M. Claude Singer, 120, avenue Parmentier 75011 Paris. Tél. : 45-88-00-01.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

UN BEAU SALAUD, Fontaine (48-74-74-40), sam. 17 h + 20 h 30, dim. 15 h 30.

LA GALIPETTE, Marigny, (42-56-04-41), sam. 18 h + 21 h, dim. 15 h.

LE ROMAN DE PROMÉTHÉE, Gennevilliers, Théâtre (47-43-26-30), sam. 20 h 30, dim. 17 h.

LA DERNIÈRE BANDE, Cartoucherie, Tempête (43-28-36-36), sam. 21 h, dim. 16 h 30.

CE SACRÉ BONHEUR, Montparnasse (43-22-77-74), sam. 17 h + 21 h, dim. 15 h 30.

Les salles subventionnées

SALLE FAVART (42-96-06-11), sam. 19 h 30 : Atys, de J.-B. Lully ; dir. musicale : William Christie.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam., dim. à 20 h 30, dim. à 14 h : Le Bourgeois gentilhomme.

ODÉON (43-25-70-32), sam. à 20 h 30 : Heinz, Anne et David Bennent lisent : Heiner Müller, Hölderlin, Süskind.

PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim. 18 h 30 : le Maître-Nageur, de J.-P. Amette.

TEP (43-64-80-80), sam. à 20 h 30, dim. à 15 h : les Voix intérieures ; Cinéma : sam. à 14 h 30, dim. à 20 h : le Temps détruit, de P. Beuchot ; Casanova, de F. Fellini (v.o.).

BEAUBOURG (42-77-12-33), mer. à 21 h : Un jour d'hiver ; Cinéma Vidéo : Cinorama Tokyo 87, dim. de 14 h 30 à 20 h 30 ; Cinéma et littérature au Japon (mar.) : Se reporter à la rubrique Cinéma Cinémathèque ; Vidéo-Information, sam., dim. à 13 h : l'Illustration ou la mémoire d'un siècle, de R.J. Bouyer ; 16 h : Mythes en stock, de J.M. Putmans ; 19 h : De la sainteté, de J.M. Berzosa ; Vidéo-Musique, sam., dim. à 13 h : la Chauve-Souris, de J. Strauss ; 16 h : Musique traditionnelle du Japon ; 19 h : Peter Grimes, de Britten ; Concerts Spectacles : sam. à 15 h : Ateliers musique et micro-informatique.

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), sam. à 20 h 30 ; dim. à 15 h : l'Opéra de quat'sous.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sam. 20 h 45, dim. à 14 h 30 : les Crachats de la Lune ; sam. à 18 h 30 : Carlos d'Alessio ; Mikhail Rudy ; Th. de la Ville au Th. de l'escalier d'or, sam. à 20 h 45, dim. à 14 h 30 : La Princesse Blanche.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), sam. 20 h 30 ; dim. 17 h (dern.) : Musiques et jeux de la Toundra et de la taïga.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : l'Accroc-Habitation.

DEUX ANES (46-06-10-26), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : Après la rose, c'est le bouquet.

Music-hall

CITHEA (43-57-99-26), sam. 19 h 30 : P. Nevsky.

ESCALIER D'OR, voir th. subventionnés.

GYMNASE (42-46-79-79), sam. 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30 : F. Perrin.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) sam. 18 h 30 : Los Machucambos.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), sam., dim. 20 h 30 : Musiques et jeux de la Toundra et de la Taïga.

LE MERLE MOQUEUR (45-65-12-43), 22 h 30, sam. : A. Tome.

LA MOUETTE RIEUSE (43-71-20-85), 20 h 30, sam. : groupe Avanos.

OLYMPIA (47-42-25-49) sam. 20 h 30, dim. 17 h : M. Torr.

PALAIS DES CONGRÈS (47-58-40-45), sam. 21 h, dim. 17 h : M. Sardou.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) sam. 20 h 30, dim. 15 : S. Joly.

TH. GRÉVIN (45-23-01-92) sam. 20 h 30, dim. 18 h 30 : B. Mabille.

TLP DEJAZET (42-74-20-50) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Font et Val.

TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 18 h 45 : Des nouvelles de Brassens, dern. le 24.

La danse

(Voir théâtres subventionnés)

BASTILLE (43-57-42-14) sam. dim., 19 h : Nota bene (dern. le 25).

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), dim. 14 h : Brunch performance.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48) sam., 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 15 : l'Ange bleu.

Les concerts

SAMEDI 24 JANVIER

La Table verte, 22 h : Trio Aulos (Mozart, Beethoven, Tansman...).

Radio-France, Auditorium 106, 15 h : Chœur d'hommes F. Legrand (Bruckner, Schubert).

Salle Pleyel, 21 h : Orchestre national de France (Verdi).

Théâtre 18, 16 h 30 : Quatuor Parisii (Mozart, Schumann).

Eglise Saint-Merri, 21 h : A. Gazarian, S. Koulaksezian (Brahms, Chostakovitch, Schubert...).

Salle Pleyel, 17 h 15 : Orchestre des concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Brahms, Dvorak).

DIMANCHE 25 JANVIER

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ensemble la Réjouissance (Marais, Telemann, Bach...).

Notre-Dame, 17 h 45 : Y. Cusnot (Balbastre, Bellini, Guilmant...).

Eglise des Billettes, 17 h : Les petits chanteurs du Marais (Haydn, Bach, Purcell...).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. : M. Nakata (Paganini, Beethoven).

Th. du Musée Grévin, 20 h : P.-L. Aimard, M. Debost, J.-Ph. Lafont...

Eglise des Billettes, 10 h : F. Espinasse (Buxtehude, Bach).

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 24 JANVIER

Hommage à la Cinémathèque des Armées : 15 h : Films allemands, Prises de guerre ; 17 h, La légion ; 19 h, Carte blanche à Pierre-William Glenn : le Général de l'armée morte, de L. Tovoli ; 21 h, Hommage à Fred Wiseman : Basic Training.

DIMANCHE 25 JANVIER

15 h, Gunnar Björnstrand : les Fraises sauvages, de I. Bergman ; Carte blanche à Pierre-William Glenn : 17 h, le Crâne maléfique, de F. Francis ; 19 h, Objectif : vérité, de H. Wexler ; 21 h 15, Hommage à Fred Wiseman : Juvenile court.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 24 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : La vie quotidienne des troupes ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, la Femme-enfant, de R. Billetdoux ; 19 h, la Cité des femmes, de F. Fellini ; 21 h 35, Forbidden, de F. Capra.

DIMANCHE 25 JANVIER

15 h, Hommage à la Cinémathèque des armées : Première guerre mondiale. Fronts occidentaux. Maroc ; Hommage à Gaumont : 90 ans de cinéma ; 17 h, la Chèvre, de F. Veber ; 19 h, Eugenio, de L. Comencini ; 21 h, Plein sud, de L. Bérand.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU
SALLE GARANCE (42-78-37-29)

Cinéma et littérature au Japon

SAMEDI 24 JANVIER

14 h 30, Le col du grand Bodhisattva, 1re partie, d'Uchida Tomu ; 17 h 30, 2e partie : 20 h 30, dernière partie.

DIMANCHE 25 JANVIER

14 h 30, Toupie de printemps, de Koyama Seijiro ; 17 h 30, La maison des perversités, d'Edogawa Rampo, Le promeneur du grenier, de Tanaka Noboru ; 20 h 30, Le lézard noir, de Fukasaku Kinji.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

AMERICAN WARRIOR II (A., v.o.) (*) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 24 - Dimanche 25 janvier

81-77) ; Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LE BEAUF (Fr.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) ; Gaumont Halles 1er (42-97-49-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

LE CHEVALIER A LA ROSE (All., v.o.) : Vendôme, 3e (47-42-97-52).

COMME UN CHIEN ENRAGÉ (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DÉSORDRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-47-57-47).

LES DIAMANTS DE L'AMAZONE (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Forum Arc-en-ciel, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; St-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : UCG Biarritz, 8e (45-62-20-40).

FIRESTARTER (A., v.o.) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82). – (V.f.) : Arcades, (42-33-54-58).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

JASON LE MORT-VIVANT (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). – (V.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

KAMIKAZE (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA FOLLE JOURNÉE DE FERRIS BUELLER (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08). – (V.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LE MAL D'AIMER (Fr., it.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26).

MALCOLM (Austr., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40). – (V.f.) : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52).

MORT OU VIF (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PAIEMENT CASH (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA PURITAINE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71).

LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SALE DESTIN (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC odéon, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) : Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AMIE MORTELLE, film américain de Wes Craven (v.o.) (*) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 15e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

BLUE VELVET, film américain de David Lynch (v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis St-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'ÉTRANGÈRE, film britannique de Zelda Barron (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE II, film américain de Tobe Hooper (v.o.) (**) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LA MOUCHE, film américain de David Cronenberg (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96)...

UBAC, film français de Jean-Pierre Grasset : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

VIENNE POUR MÉMOIRE, la trilogie de Welcome in Vienna, film autrichien d'Axel Corti (v.o.) : Théâtre des Amandiers, Nanterre-92 (47-21-18-81).

TERMINUS, film franco-allemand de Pierre William Glenn (v.o.) : Club de l'Etoile, sam. 20 h et 22 h, 17e (43-80-42-05).

PARIS EN VISITES

LUNDI 26 JANVIER

« La France et la Russie au dix-huitième siècle », 13 heures, Grand Palais (J. Angot).

« L'Opéra », 13 h 30, marches (Paris Passion).

« Galeries rénovées et passages couverts », 14 h 30, métro Bourse, sortie Bibliothèque nationale (Flâneries).

« L'ancienne abbaye de Saint-Germain-des-Prés, la place Furstenberg », 14 h 30, devant l'église (E. Romann).

« Visites des nouveaux appartements d'été restaurés du roy au Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre (I. Hauller).

« Les Capétiens dans leurs appartements du Louvre », 14 h 30, sortie métro Louvre.

« L'univers roman : le clocher de Saint-Germain-des-Prés et les chapiteaux déposés au musée de Cluny », 14 h 30, devant l'église, place Saint-Germain-des-Prés.

« L'UNESCO », 14 h 30, devant grille place de Fontenoy.

« La fresque romane et gothique au Musée des monuments français : technique et iconographie », 14 h 30, hall musée (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

« Ateliers d'artistes, jardins secrets et curiosités de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (M. Ragueneau).

« Les couples célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, place Gambetta, angle avenue du Père-Lachaise (V. de Langlade).

« Chardin », 14 h 30, 36, quai du Louvre, porte Barbet-de-Jouy (Arcus).

« Thiers en sa maison », 15 heures, 27, place Saint-Georges. S'inscrire au 42-60-71-62 et après 18 heures au 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« De Renoir à Picasso », 14 h 30, hall du musée de l'Orangerie (Approche de l'art).

« Le Marais », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul ou métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau.

CONFÉRENCES

DIMANCHE 25 JANVIER

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « Bouddhisme et Thaïlande » ; 16 h 30 : « La Thaïlande » ; 18 h 30 : « La Norvège » (M. Brumfeld).

1, rue des Prouvaires, 1er étage droite, 15 heures : « La Vierge au Proche-Orient » (M. H. Durrenbach) ; « La vocation mariale de la France » (Natya).

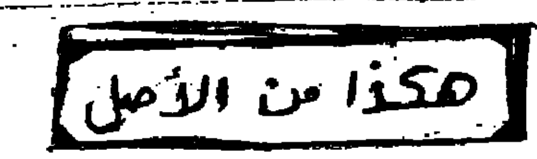
Cinémathèque, 11, rue Jacques-Bingen, 15 heures : « Le siècle d'Or en Espagne ».

Maison des mines, 270, rue Saint-Jacques, 15 heures : « Rites d'éternité aux portes du désert : les nécropoles thébaines » ; 16 h 30 : « Le Sahara : peintures et gravures rupestres du Tassili ».

LUNDI 26 JANVIER

23, quai Conti, 14 h 45 : « Science de jour, science de nuit » (professeur François Jacob, de l'Académie des sciences).

3, rue Rousselet, 14 h 30 : « Le profane et le sacré chez Van Eyck » ; 19 heures : « Naissance de l'art islamique ».

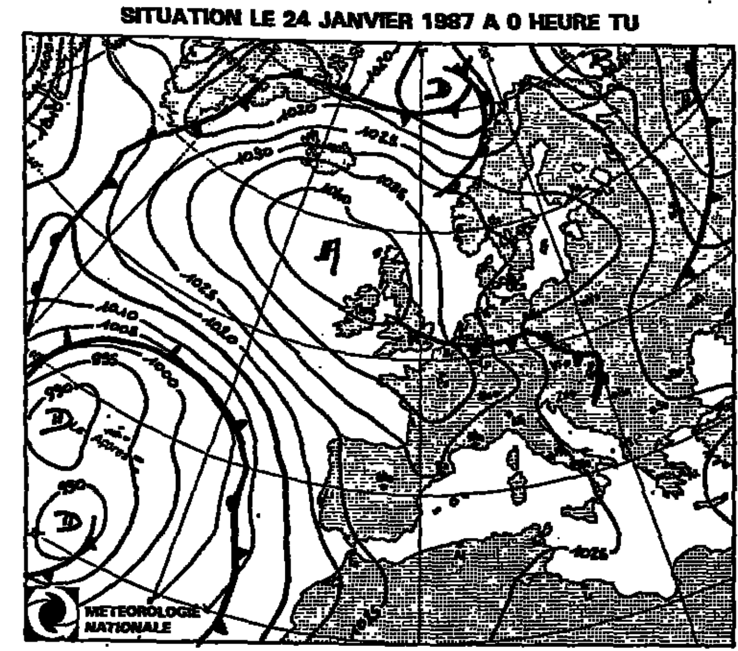


هكذا من الأصل

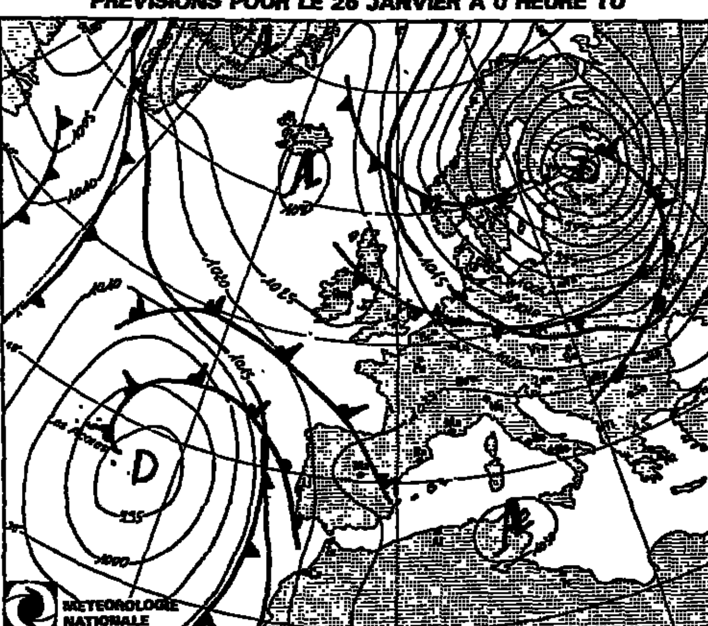
Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24 JANVIER 1987 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 26 JANVIER A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le samedi 24 janvier à 0 heure et le dimanche 25 janvier à 24 heures.

Nous resterons encore sous l'influence de l'anticyclone, centré des îles *Britanniques* à l'Italie du Nord ; la situation sera donc quasi-stationnaire. Mais ces hautes pressions commenceront à faiblir.

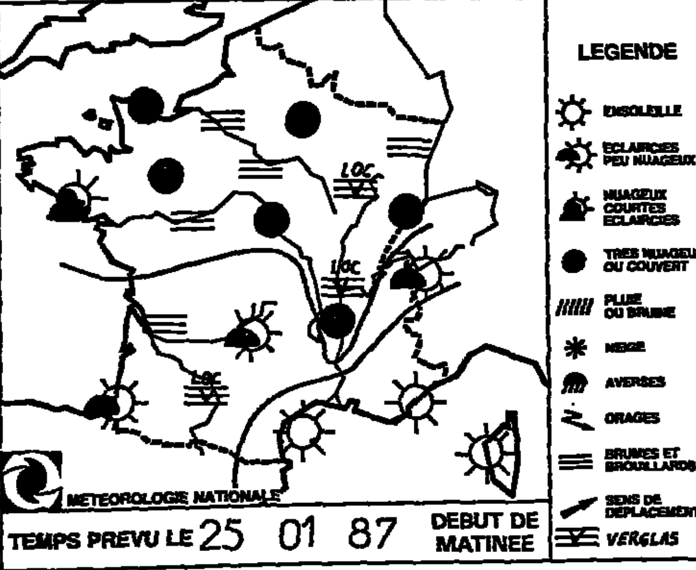
Dimanche : la journée se déroulera pratiquement comme samedi.

Les régions privilégiées seront encore celles de la Méditerranée aux Alpes, ainsi que de la Bretagne sud au sud de la Loire. Le soleil y prédominera, *malgré* des brouillards matinaux, des pays de Loire à l'Aquitaine, et des nuages bas sur l'Auvergne. Le relief du Jura sera aussi dégagé.

Par contre, les régions du Nord et du Nord-Est, seront toujours dans la grisaille. Il fera plus doux. Du Maine à l'Orléanais et à la Bourgogne, on verra peut-être quelques rayons de soleil dans l'après-midi ; mais de la Manche au *Nord-Est et au Lyonnais, pas d'espoir...*

Les températures matinales seront positives au nord de la Loire, avec 1 à 3 degrés dans l'intérieur, 4 à 6 degrés *sur les côtes. Du Nord-Est* au Lyonnais, ainsi que sur les régions méridionnales, ce sera souvent entre – 1 et – 5 degrés ; mais localement – 8 à – 10 degrés sur le Massif Cental, et 1 à 3 degrés sur les côtes de Provence et Corse.

Dans la journée, seules les régions du Nord-Est au Centre-Est resteront entre 0 et 2 degrés. Ailleurs, il fera bien plus doux : 3 à 5 degrés du Nord au Centre, 6 à 8 degrés sur tout l'Ouest, mais jusqu'à 10 à 13 degrés de la Méditerranée au pied des Pyrénées.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 23-1 à 6 h TU et le 24-1-1987 à 6 h TU — le 24-1-1987

FRANCE

AJACCIO	14	1	D
BIARRITZ	11	– 2	D
BORDEAUX	3	– 6	B
BOURGES	2	– 9	B
BREST	5	2	C
CAEN	1	– 2	B
CHERBOURG	5	5	B
CLERMONT-FERR.	– 4	– 7	C
DIJON	0	– 4	C
GRENOBLE St-M-H	– 1	– 1	C
LILLE	5	3	P
LIMOGES	5	– 2	D
LYON	– 2	– 5	B
MARSEILLE-MAR.	8	– 4	D
NANCY	– 1	– 1	B
NANTES	0	– 1	C
NICE	11	3	D
PARIS-MONTS.	4	2	B
PAU	11	– 5	D
PERPIGNAN	4	0	D
RENNES	2	2	C
ST-ÉTIENNE	– 1	– 5	B
STRASBOURG	– 3	– 3	P
TOURS	– 2	– 2	B
TOULOUSE	8	– 4	B
POINTE-À-P.	29	20	D

ÉTRANGER

ALGER	19	4	C
AMSTERDAM	6	3	P
ATHÈNES	11	4	N
BANGKOK	34	24	N
BARCELONE	12	4	C
BELGRADE	0	– 2	*
BERLIN	2	0	*
BRUXELLES	4	3	P
LE CAIRE	17	10	D
COPENHAGUE	0	– 2	C
DAKAR	23	17	D
DELHI	22	9	D
DJERBA	15	4	B
GENÈVE	– 1	– 3	C
HONGKONG	24	15	D
ISTANBUL	2	– 1	N
JÉRUSALEM	10	5	P
LISBONNE	11	10	C
LONDRES	8	5	P
LOS ANGELES	19	9	D
LUXEMBOURG	2	1	C
MADRID	8	2	C
MARRAKECH	24	11	D
MEXICO	22	2	B
MILAN	2	– 4	D
MONTRÉAL	– 4	– 20	D
MOSCOU	– 5	– 18	D
NAIROBI	27	17	N
NEW-YORK	2	– 8	A
OSLO	– 3	– 8	N
PALMA-DE-MAL.	13	2	B
PÉKIN	2	– 6	D
RIO-DE-JANEIRO	28	25	C
ROME	13	0	B
SINGAPOUR	27	23	P
STOCKHOLM	– 6	– 15	*
SYDNEY	23	19	C
TOKYO	15	9	A
TUNIS	15	6	D
VARSOVIE	– 3	– 7	*
VENISE	2	– 4	B
VIENNE	2	1	*

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4406

HORIZONTALEMENT

I. L'une oblige à jouer cartes sur table, l'autre bien souvent à cacher son jeu. Un tel esprit ne peut se vanter d'en avoir. – II. Evoquent la roue comme la routine. La Meuse néerlandaise. – III. Infirme. Zéro. Bien pourvues en superflu. – IV. Elle est écrite en des termes que les augures prétendent déchiffrer. Un dur peu commode à dompter. Copulative. – V. Un paysan le récolte souvent à la main. A la même contenance qu'une gourde. – VI. Facile à *toucher*. On s'y fie malgré son instabilité. – VII. Démonstratif. Parapluie occidental. Son art ne prête pas à la critique. – VIII. Il meuble les salons où l'esprit règne. Héroïne d'une parturition tardive. – IX. Dauphin d'un pays sans royaume. Souvenir durable que chacun laisse après la mort. – X. Placent grands et petits sur un même pied. Valeurs traditionnelles. Variété d'asperge. – XI. Précipite la mort de la vieille. Tirer le meilleur de ce qui a été tiré du pis. – XII. Hors limite. Alternative. Limites de plantation. Viennent d'ailleurs. – XIII. Partie de campagne. Traditions. Ordre lancé par un père vengeur. – XIV. Peut être la base d'un futur chef-d'œuvre. C'est de l'argent, mais en plus cher. Tranchant. – XV. Agents du trésor, à Bucarest. Serre les mâchoires quand on lui serre la vis. On y célébrait la nuit de Walpurgis.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I									■						
II														■	
III				■				■							■
IV									■				■		
V		■				■								■	
VI								■		■					
VII			■					■				■		■	
VIII		■									■				
IX					■										■
X						■			■						
XI	■		■					■							
XII				■			■						■		
XIII								■		■					
XIV									■			■			
XV	■				■	■					■				

VERTICALEMENT

1. Il bénéficie d'une situation bien assise. Déesse généreuse. – 2. Voisin d'un Huron. Possessif. A tendance à décourager celui qui le chasse. – 3. L'internationale de la culture. De quoi faire un « trou normand » aux îles Anglo-normandes. Maltraite une belle-angevine ou une louise-bonne. – 4. Conjonction. Traitement de peaux. Suit son cours. – 5. Le commencement de la fin. C'est parfois le résultat d'un coup de pied quelque part. – 6. Ville douanière. Passage entre les Hautes-Alpes et celles de Haute-Provence. Forme d'une roue ayant mal tourné. – 7. Qualité essentielle pour animer une « boîte » de spectacles. Entraîne l'abandon de bien des affaires dans tous les sens du terme. – 8. Préposition. Axe Moscou-Londres. Peuvent faire l'objet d'une réclamation criarde. *Copulative.* – 9. Il nous a fait connaître un sombre Vendredi. On peut y trouver la paix. – 10. Avec lui, on dérouille avec une bonne *frottée*. Retient peut-être une heureuse prisonnière. Alternative. – 11. Quelle que soit sa forme, elle dresse les goujats. Inhérence à l'esprit humain. – 12. Pose pour la galerie. Agression choquante. – 13. Affronte les aléas. Association pour l'étude de la dissociation. Emis par un contestataire. – 14 Personnel. Assurer la garde. – 15. Non diffuse. Oblige à mettre les points sur les I. Succédané.

Solution du problème n° 4405

Horizontalement

I. Punitions. – II. Usiner. Ou. – III. Patron. – IV. Liasses. – V. In. Elan. – VI. CU. Oblige. VII. Itou. Is. – VIII. TI. Vieil. – IX. Eleis. Les. – X. Epelée. – XI. Psi. Yssel.

Verticalement

1. Publicité. – 2. Us. Inutiles. – 3. *Nipa. Epi.* – 4. *Inassouvie.* – 5. Têts. Isly. – 6. Irréelle. Es. – 7. *OSLI (lois).* Iles. – 8. Non. Agile. – 9. Su. Anes. Sel.

GUY BROUTY.

Le Carnet du Monde

Décès

– Marie-Noëlle Gelin,
son épouse,
Claire Bouchet,
sa fille,
Sa mère, ses frères et sœurs,

ont le regret de faire part du décès de

Jean BOUCHET,
directeur à la CNAF,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 19 janvier 1987, à l'âge de quarante-sept ans.

La levée du corps aura lieu à l'IML, place Mazas, à Paris-12e, à 10 heures, le lundi 26 janvier.

La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, aura lieu à 16 heures, à Lavausseau (Vienne), le lundi 26 janvier.

Des dons peuvent être adressés aux *Restaurants du cœur, Crédit agricole,* 75515 Paris Cedex 15.

– Mme Alfred Coudsi
et ses enfants

font part du décès de

M. Alfred COUDSI,
architecte urbaniste.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 23 janvier, au cimetière de Montrouge (92120), dans l'intimité familiale.

16 *bis*, rue Boutaque,
59230 Nivelle-Saint-Amand-les-Eaux.

– *Gislaine Ducauze-Richert* et les siens demandent aux amis de

Nadia RICHERT

de s'unir à leur pensée et à leur prière, à l'occasion du premier anniversaire de son rappel à Dieu.

Un requiem sera dit à son intention après la messe de 11 heures, du 1er février 1987, en l'église orthodoxe grecque de Paris, 7, rue Georges-Bizet, à Paris-16e.

Anniversaires

– La famille du

docteur Francis DAYAN

rappelle son souvenir à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort.

– *Le 25 janvier 1985,*

Mme Simone PROMTEP,
née Dutrain,

quittait les siens.

Sa famille demande à ceux qui ont gardé son souvenir une pensée pour elle.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Communication

L'élection de M. Guillaud à la présidence de l'AFP

Des patrons de presse soulignent la nécessaire indépendance de l'Agence

Les représentants de la presse écrite au conseil d'administration de l'Agence France-Presse (AFP), et particulièrement ceux de la presse régionale, n'ont accordé leurs suffrages au nouvau PDG, M. Jean-Louis Guillaud, qu'au troisième tour de scrutin de leur réunion du 22 janvier (*le Monde* du 24 janvier). Mais selon différents administrateurs, il s'agissait là *« d'une attitude cohérente qui ne s'apparente pas à une fronde ».*

« Il y a des nuances entre nos deux confrères de la presse parisienne et nous, explique M. Jacques Saint-Cricq, président du directoire de *la Nouvelle République du Centre-Ouest* (Tours), *mais tout le collège presse avait assez mal compris et mal reçu le contenu de la lettre de M. Guillaud à M. Jean-Louis Prévost, président par intérim de l'Agence. La déclaration que nous avons tous signée après le second tour signifie clairement deux choses. D'abord que le fonctionnement de l'Agence conduit naturellement les pouvoirs publics – qui contribuent aux recettes à hauteur de presque 60 % – à avoir « un poulain ». Pour éviter la crise, nous étions condamnés à nous entendre sur le candidat du gouvernement. Cette anomalie n'a rien à voir avec les qualités incontestées de M. Jean-Louis Guillaud. »*

M. Saint-Cricq poursuit : *« On a trop tendance à oublier que nous sommes nommés par nos organisations professionnelles – Syndicat de la presse quotidienne régionale, Syndicat des quotidiens départementaux, etc. Nous devons donc leur rendre compte. »*

Pour M. François-Régis Hutin, PDG du quotidien *Ouest-France*, *« le véritable problème est celui de l'indépendance de l'Agence ». « La voie du PDG et du conseil est tracée par le rapport de la commission financière. Elle estime que l'AFP manque d'un véritable instrument de gestion qui gère mieux les achats de stock, les systèmes de transmission, les heures supplémentaires et les remplacements. Elle indique aussi que le rattachement des salaires à la grille de la presse parisienne n'est plus supportable. »*

En ce qui concerne le rôle de l'Etat, M. Hutin précise : *« Le financement de l'Etat ne doit pas être mesuré ou donné en fonction de telle ou telle personnalité qu'on souhaite voir nommée à la présidence. Cela reviendrait à* « tenir l'Agence en laisse ». *Or l'AFP doit manifester son indépendance vis-à-vis de chaque groupe politique, idéologique ou syndical. Quel que soit le PDG, il faut que le gouvernement aide l'Agence comme il s'y est engagé. »*

Un administrateur a confié, enfin, que, lors d'une conversation avec M. Jacques Chirac avant la réunion du conseil d'administration, le premier ministre avait déclaré que *« le gouvernement accordait ses voix à M. Jean-Louis Guillaud plus qu'à tout autre candidat ». « Le premier ministre laissait entendre que, le cas échéant, il serait prêt à faire des efforts pour l'AFP »*, conclut ce membre du conseil.

La compétition autour des chaînes privées

La CNCL court après la transparence

La Commission nationale de la communication et des libertés est en retard. L'appel d'offres pour la réattribution de la Cinq et de TV 6, qui *devait être lancé* le 16 janvier, ne le sera pas avant le milieu de la semaine prochaine. La CNCL n'est pas la seule fautive. Le gouvernement n'a pas encore fourni les deux clés essentielles de la compétition : la liste des fréquences disponibles et les obligations concernant la publicité et le cinéma. Les deux décrets sont attendus pour *le week-end. Il* restera alors aux treize « sages » à *définir le cahier des charges des* deux chaînes.

Pour gagner *du temps, la* CNCL demande pourtant aux différents *candidats de* remplir rapidement leurs dossiers. Opération périlleuse quand on est dans l'ignorance des principales règles du jeu, d'autant plus que la liste des questions posées par la commission est particulièrement copieuse. Pour montrer qu'ils veillent de près à la transparence, les treize « sages » demandent à voir les comptes, les organigrammes, la composition des conseils d'administration de *chaque actionnaire. Une* exigence qui pourrait poser quelques problèmes à M. Robert Hersant si l'on songe au mystère qui entoure le *fonctionnement* de la Soc Presse.

Au chapitre des programmes, la CNCL semble *décidée* à jouer au *« mieux disant culturel »* comme pour TF 1. Aux candidats de proposer leur contribution à la production originale française de cinéma comme de télévision, leurs efforts en faveur de la chanson, des arts, de l'éducation ou de l'information. A la commission de juger qui est le plus généreux prétendant.

Plus inattendues sont les questions sur la technique de production et de diffusion. La CNCL multiplie les demandes *sur le nombre de studios,* de cars vidéo, le type de *magnétoscopes ou de régies de* trucage. Elle exige un luxe de détails allant des *références* du matériel à la description des installations de sécurité. Même précision pour les émetteurs dont il faut préciser la localisation, l'altitude, le propriétaire et le numéro du permis de construire ! Les candidats qui n'ont même pas connaissance des fréquences disponibles auront bien du *mal* à répondre de manière *cohérente* à cet interrogatoire.

On ne pourra pas reprocher à la CNCL d'avoir bâclé ses dossiers. *Reste à savoir* si la *rigueur* du calendrier ne sera pas incompatible avec celle de la procédure. La Cinq et TV 6 doivent être réattribuées avant le 28 février, date à laquelle les actuels propriétaires des réseaux perdent leurs concessions. Cela laisse à peine quinze jours aux candidats pour répondre aux questionnaires et autant de *temps aux* sages et à leur administration pour le *dépouiller et décider*. C'est bien peu si l'on veut procéder aux vérifications nécessaires, surtout en matière de transparence des montages et des capitaux. Dernier point en suspens – et non le moindre : la CNCL n'a toujours pas décidé si les dossiers de candidature – voire les auditions des repreneurs – seraient publics *(comme cela se fait aux Etats-Unis* ou au Canada). Voilà qui, du point de vue de la transparence, n'est pas négligeable.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

A FR 3

Préavis de grève pour le 28 janvier

Les syndicats de journalistes et de techniciens CFDT, CGT et SNJ de FR 3 ont déposé un préavis de débrayage pour le mercredi 28 janvier. Le mouvement est limité puisqu'il concerne essentiellement les personnels de la direction régionale et du bureau régional d'information *Ile-de-France ainsi* que l'unité de fabrication et les services d'information *nationale* à Paris. Le débrayage prévu entre 14 h 30 et 18 h 30 *pourrait compromettre* la diffusion de Soir 3 et du « 19-20 ».

Les syndicats *se plaignent* de l'absence de concertation sur les réformes de structures et les projets rédactionnels ainsi que sur le contenu de la *télévision régionale*.

Le Monde

REGIONS

AQUITAINE

Un port dans le rouge

Le port de Bordeaux a enregistré, l'an dernier, une baisse de trafic de 13 % par rapport à 1985. Avec 9 210 000 tonnes, 1986 est l'une des plus mauvaises depuis les années 1960. La fermeture de la raffinerie Shell, la dernière de l'estuaire de la Gironde, constitue la cause principale de cette chute. Les importations de pétrole brut sont passées de 2 979 000 tonnes en 1985 à 194 000 tonnes en 1986. En revanche, le trafic des marchandises solides en vrac progresse de 27 %, atteignant 3 050 000 tonnes. L'exportation des rondins de bois de pin, ce produit typiquement aquitain, vers la Suède et la Finlande, a connu un succès sans précédent, passant de 155 000 tonnes à 600 000 tonnes.

Le déficit 1986 s'élève à 13 millions de francs. L'effectif des salariés du port passera de 820 à 730 personnes en 1987.

En avril prochain, le port autonome quittera définivement la rive gauche de la Garonne et le cœur de la ville, pour se concentrer à Bassens, loin des façades dix-huitième siècle du port de la Lune.

AUVERGNE

L'homme de l'année

« L'Auvergnat de l'année 1986 » vient d'être désigné par la Fédération régionale des jeunes chambres économiques. Il s'agit de Jean-Pierre Pegart, récompensé pour son action novatrice dans le domaine de l'entreprise.

Agé de quarante-six ans, il dirige depuis 1982 l'Institut français de partenariat pluri-entreprises qu'il a créé. Il est installé auprès de la chambre de commerce Moulins-Vichy.

Cet organisme, qui suscite l'intérêt d'autres régions françaises, s'adresse à des cadres commerciaux d'une quarantaine d'années, à la recherche d'un emploi ou désireux d'acquérir leur indépendance. En quarante-trois semaines d'études théoriques et pratiques, ils font l'expérience du nouveau métier de « partenaire commercial pluri-entreprises », dont l'appellation est labellisée et protégée par la chambre de commerce.

Il s'agit d'offrir aux PME-PMI, qui n'ont pas les moyens d'intégrer une direction commerciale, des conseillers à temps partiel. Paradoxalement, l'institut est mieux connu par les entreprises de la Nièvre, de la Saône-et-Loire, de la Loire, que par celles de la région Auvergne. La fédération des jeunes chambres économiques a voulu lui décerner son titre afin de promouvoir *« une nouvelle façon d'animer la fonction commerciale dans les PME »*, qui souffrent de l'absence de matière grise dans les régions défavorisées.

UNE RENAISSANCE DE LA LUTHERIE

Pour sauver les violons de Mirecourt

PEUT-ON encore sauver Mirecourt ? Cette cité des Vosges fut en son temps l'une des capitales mondiales de la lutherie. Au dix-huitième siècle, mille luthiers y fabriquaient violons, violoncelles, altos et contrebasses. Aujourd'hui, parmi ses huit mille cinq cents habitants, seuls trois maîtres artisans y réalisent encore des instruments d'art. La dernière usine a fermé ses portes en 1950, emportée par la vague venue d'Europe de l'Est puis d'Asie du Sud-Est, qui, en 1986, ont raflé la grande majorité des 11 000 ventes de violons et assimilés en France.

Seule solution : la lutherie industrielle. Une technique s'impose, radicale comme un remède de cheval : l'automatisation des ateliers. Une idée commerciale simple mais originale conditionne ce redressement : fabriquer des instruments du milieu de gamme pour les enfants des conservatoires. Et pour cela diversifier le format de la contrebasse et de l'alto, délaissés souvent à cause de leur taille ou de leur mauvaise réputation. On a ainsi créé et baptisé cinq modèles, de taille croissante à partir de 29,6 cm et 6 000 F pour l'alto : Elfe, Page, Prince, Duc, Orchestra. S'il veut jouer dans un quatuor à cordes, le client dispose donc désormais de vingt modèles.

L'idée a séduit les pouvoirs publics comme les grands luthiers français. Louis Bertholon aussi. Il est chef d'orchestre, né à Paris, et fondateur de l'orchestre régional de Montpellier. Il quitte le Sud pour les Vosges et vient s'installer à Mirecourt. En novembre 1985, Louis Bertholon, qui a aujourd'hui cinquante-neuf ans, a créé la SOMIFI (Société mirecurtienne de facture instrumentale) avec un investissement de 5 millions de francs dont une grande partie assurée par des financements de la région et de l'Etat.

Mais l'année 1986 a été difficile, et 1987 s'annonce délicate (1). Car la réussite de la lutherie industrielle suppose que l'on ait maîtrisé parfaitement l'utilisation des machines à commande numérique. Or celles-ci (elles coûtent 3 millions de francs pièce) ne se laissent pas apprivoiser aussi facilement. Il faut intégrer dans la fabrication moderne le savoir-faire des vieux luthiers de Mirecourt. Ainsi M. Marcel Gallois, soixante-quinze ans, est venu faire un « stage » de huit jours à l'usine pour expliquer les secrets de son alchimie dans l'utilisation des vernis sur les trois bois employés en lutherie : l'érable, l'épicéa, l'ébène.

En informatique, ce savoir-faire doit être traduit sur une mémoire de 600 points qui restitue l'état de surface ou la courbure complexe de la gorge d'un instrument. *« Nous adaptons la machine à nos besoins »*, explique Jean-Claude Colson, chef de fabrication. *« Notre objectif est d'atteindre une « définition » dix fois supérieure, c'est-à-dire d'améliorer encore la finesse de la voûte des instruments. »*

« La lutherie aime la perfection », ajoute Vincent Morin, vingt-quatre ans, tout droit sorti de l'école de lutherie de Mirecourt. Avec six de ses confrères (dont une jeune qui cisèle le bois, un Walkman sur les oreilles), il travaille en bout de chaîne, à la finition. En amont, à l'usinage lourd, Claude Colle, technicien venant de l'ameublement, contrôle d'un œil l'écran de pilotage, de l'autre une énorme fraiseuse qui palpe l'épicéa pour en dessiner la voûte.

Comble de la simplicité informatique : les modèles Elfe, Page, Prince, Duc et Orchestra tiennent presque en entier sur une cassette de magnétophone écrite en langage Basic, le plus rudimentaire. C'est cette cassette qui pilote la fraiseuse à commande numérique et qui, peut-être, sauvera la lutherie de Mirecourt...

CHRISTIAN TORTEL.

(1) Objectif de production : vendre 1 400 instruments en 1986 et 4000 par an, ensuite. La première grosse commande a été signée récemment avec un luthier... japonais.

CENTRE

Orléans. – Le pont-levis, datant de l'époque du siège d'Orléans en 1429 par Jeanne d'Arc, va être conservé après sa découverte cet été par une équipe d'archéologues qui fouillaient sous la place du Martroi au centre de la ville avant la construction d'un parking souterrain (*le Monde* du 23 août 1986). Les vestiges, retrouvés intacts, seront intégrés dans les sous-sols et tiendront compagnie aux voitures. Ainsi en a décidé le conseil municipal.

HAUTE-NORMANDIE

Quel tourisme pour Dieppe ?

La direction régionale de l'INSEE pour la Haute-Normandie vient de publier un dossier spécial sur Dieppe. Elle a interrogé une trentaine de personnalités sur l'avenir de la ville et du port. Exemple de question : quel genre de tourisme faut-il promouvoir ?

« Faut-il faire du tourisme populaire ou du tourisme de luxe ? L'idée générale est la même : développer la station balnéaire, c'est-à-dire créer ou améliorer des équipements tels que piscines, golf, tennis, plage protégée, etc. Mais « les uns veulent mettre l'accent sur une superstructure qui privilégierait la venue de séminaires d'entreprises et de touristes aisés ; donc une clientèle orientée plutôt vers les cadres. Les autres veulent développer une station plus populaire en créant des hébergements bon marché et en encourageant le logement chez l'habitant ».

» De toute façon, le but est d'attirer principalement des touristes de week-end venant de Rouen, de Paris et de Grande-Bretagne. L'amélioration du réseau routier qui dessert Dieppe devient dans ce cas une exigence ; mais aussi le maintien de la liaison Dieppe-Newhaven. »

★ 8, quai de la Bourse. 76037 Rouen Cedex.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Roger Becriaux, Jean-Louis Bemer, Michel Curie, Régis Guyotat, Ginette de Matha, Yves Rochcongar, Llibert Tarrago, Michel Vivès. Coordination : Jacques-François Simon.

PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR

Les musées du troisième millénaire

Le musée d'histoire naturelle de Nice vient de se doter d'un système muséologique inédit : une banque de données rassemblant une série d'informations sur l'histoire naturelle et sur l'histoire des civilisations de la Méditerranée. La machine, qui se présente sous la forme d'un cube de 2,50 m de côté, permet de sélectionner à partir d'un écran de commande un thème donné et d'obtenir informations, maquettes et animation sur un écran vidéo.

« Méditerranée origines », comme l'ont baptisé ses auteurs, a l'ambition d'être un outil pédagogique en même temps qu'un moyen de vulgarisation scientifique qui sera totalement accessible au public en octobre 1987.

La cohérence technique – vidéo disques, informatique, laser, robotique – est aujourd'hui acquise, mais les concepteurs veulent enrichir la banque de données.

Financé par les villes de Nice et de Villefranche-sur-Mer, le conseil général des Alpes-Maritimes, le conseil régional, l'éducation nationale et le ministère de la recherche, « Méditerranée origines » a été présenté récemment à des personnalités scientifiques ouvertes à la muséologie. C'était en quelque sorte la naissance officielle d'un musée scientifique du troisième millénaire.

La météorologie en carte

Le conseil général du Vaucluse a lancé pour le compte et à l'initiative du CIRAME (Centre d'information régionale agrométéorologique et économique) un important programme d'installations de capteurs de données météorologiques informatisées sur le département.

Ces données définiront mieux la climatologie du département et seront utilisées pour la conduite des productions agricoles, pour la protection contre les feux de forêts, mais aussi pour conforter le patrimoine touristique.

Ces stations automatiques, qui devront relayer les relevés effectués par l'homme, nécessitent la mise en œuvre d'une technique tout à fait particulière, d'une grande fiabilité, et répondent aux critères techniques de la météorologie nationale.

Le programme porte sur 19 stations, composées de capteurs de données (température, hygrométrie, insolation, précipitations, etc.) et d'un enregistreur automatique avec mémoire qui renverra les données sur l'ordinateur central. Ce dernier sera installé par l'ICOREM dans les bureaux du CIRAME en construction.

OU EST LA VRAIE PROVENCE ?

Une ethnologue en pays gavot

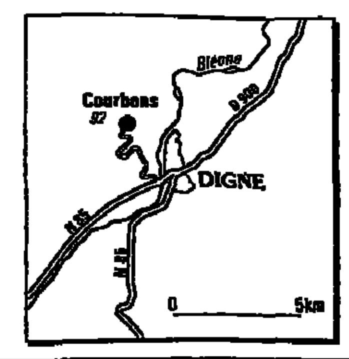
COURBONS, village plus que perché de Haute-Provence, regarde de haut sa préfecture, Digne, étalée au fond de la vallée. *« En bas, c'est la ville plus ou moins dénaturée par les apports étrangers. Ici demeure un pays. »* Ou bien demeurait ? *« Les gens avec qui j'ai vécu cette expérience sont aujourd'hui morts ou disparus »*, dit elle-même Anne-Marie Topalov, ethnologue au CNRS, venue vivre à Courbons et aux alentours de 1977 à 1981.

Dès lors, pourra-t-on connaître mieux l'opinion des paysans bas-alpins sur ses livres (1) que celle des Amérindiens Nambikwara sur ceux de Lévi-Strauss ?

Une première réponse est donnée à la Librairie de la presse à Digne : *« La vente marche bien. »* Ainsi donc, Mme Topalov est lue par les indigènes concernés, ce qu'on ne saurait affirmer s'agissant des Nambikwara.

On apprendra d'autre part que des notables et quelques autres ont grincé des dents aux chapitres sur les « enfants de curés » et sur certains « accidents de chasse » nécessaires à la transmission urgente – pour la survie en pays pauvre – de l'héritage... Toute vérité, même ethnologique, n'est pas bonne à lire. On saura aussi que l'affirmation de l'auteur selon laquelle la Haute-Provence est essentiellement alpine et pas du tout provençale soulève des protestations.

En vérité, où est la « vraie Provence » ? A la montagne ou sur la côte ? Giono, qui lui aussi a « un peu » vécu en Provence, a son opinion là-dessus ! Retirer à « ceux d'en haut » comme à « ceux d'en-bas » leur commune identité provençale n'est pas, en dépit de leurs évidentes différences, du goût des maritimes ni des « gavots ». Il se dit encore que décidément les ambiguïtés d'un discours en cela typiquement provençal de la mer à la neige échapperont toujours aux mieux intentionnés dès lors qu'ils viennent du Nord. Autant que romaine, la « Provincia » est grecque, comme Ulysse, le génial menteur.



Tout cela dit, et entendu, il est impossible de confondre les ouvrages d'Anne-Marie Topalov avec certains « survols » brillants d'auteurs couronnés par la mode. Son travail est celui de quelqu'un qui a vécu quatre années durant non pas à côté mais *avec* les habitants des lieux. Elle a étudié méticuleusement et, mieux encore, « senti » beaucoup de choses. Enfin, elle dit juste en partant des propos mêmes des « gens », en donnant la parole – « le pouvoir de dire » – à des paysans montagnards qui ne l'ont pas souvent. Par elle, une « école » s'est ouverte à Courbons où chacun a pu et voulu « dire ». Elle a recueilli « en direct ». C'est du travail *in situ* et non pas *in vitro*, ou, pis encore, faussement « vécu ».

Dans ces deux ouvrages renaît un monde menacé, voire proche de la disparition malgré la ténacité du gavot. Les travaux et les jours, les fêtes, la religion, les relations sociales et entre sexes, le cœur, la bourse, la façon de se nourrir – ressources, cuisine, culture – en parlent dans ces pages « comme si on y était ». Il en ressort au passage – ou en conclusion ? – des enseignements pour notre temps qui se cherche entre des « valeurs » en baisse et d'autres qu'on ne voit pas encore s'installer à la hausse. Que les livres d'Anne-Marie Topalov « marchent bien » au pays lui délivre une manière de certificat d'authenticité auquel tout le monde n'a pas droit, en particulier ici.

JEAN RAMBAUD.

(1) *Le Pouvoir de dire*, et *la Vie des paysans bas-alpins à travers leur cuisine*, par Anne-Marie Topalov. Deux volumes de 110 pages et 165 pages aux éditions Edisud (Aix-en-Provence).

NORD-PAS-DE-CALAIS

Transports d'enfants

Parmi les deux millions d'enfants qui utilisent chaque jour en France les cars de transports scolaires, ceux du Nord sont les plus nombreux à en bénéficier : environ 110 000, précise le Centre de documentation et d'information de l'assurance.

Les départements du Pas-de-Calais (75 000 enfants transportés), de la Loire-Atlantique (65 000) et du Rhône (60 000) disposent aussi d'un important réseau de transports scolaires.

En revanche, dans certaines régions mieux pourvues en transports collectifs ou moins peuplées, peu d'enfants ont recours au ramassage scolaire (1 500 à Paris, 3 000 dans les Hauts-de-Seine, 3 500 en Corse-du-Sud).

PICARDIE

Cinq colloques pour un millénaire

La France est née en Picardie en 987, année où Hugues Capet, duc des Francs, est élu roi à Senlis et sacré à Noyon le 3 juillet par l'archevêque de Reims, Adalbéron. La région de Picardie commémore cet événement par de nombreuses manifestations, notamment un son et lumière à la cathédrale d'Amiens, la seule cathédrale gothique figurant à l'inventaire de l'UNESCO.

L'université de Picardie a décidé de participer à l'événement et organise, du 22 septembre au 3 octobre, cinq colloques historiques de haut niveau. Au total une centaine de conférences avec des spécialistes nationaux et internationaux sont offertes au public pendant une quinzaine de jours. Francis Perdu, président de l'université de Picardie, et Michel Perrin, chargé de mission pour le millénaire, professeur à l'université de Picardie, estiment que cette opération *« doit favoriser l'insertion de l'université dans sa région »* car les manifestations se déroulent dans chacun des trois départements (Aisne, Oise, Somme). Par ailleurs, les colloques seront *« en quelque sorte le coup d'envoi »* d'un Institut d'études médiévales en Picardie, destiné à *« valoriser le riche patrimoine à la fois culturel et architectural de la région »*.

PAYS DE LA LOIRE

Le « palais » de Nantes

Jacques Chaban-Delmas et Olivier Guichard viennent d'inaugurer le « palais » de la région des Pays de la Loire, édifié à la pointe de l'île Beaulieu, entre les deux bras de la Loire.

Esplanade prestigieuse, jardin et bassin à la française, hall monumental au sol de granit rose, salle de conseil surmontée d'une orgueilleuse coupole... Tout cela effectivement fait de cet immeuble un des plus beaux outils dont s'est dotée depuis la décentralisation une collectivité régionale. Il aura coûté 168 millions de francs, tout compris, soit, par le biais de la TVA récupérée, 125 millions de francs à la charge de l'institution. Tout est relatif cependant : la construction-réhabilitation de l'Hôtel du conseil général de Loire-Atlantique, plus modeste, avait coûté, hors TVA, 80 millions de francs.

LORRAINE

Foster à Nancy

La ville de Nancy a confié à l'architecte Norman Foster la construction d'une grande salle polyvalente de trois mille cinq cents places, qui doit être la pièce maîtresse de l'opération de rénovation du quartier situé entre la Meurthe et le canal de la Marne au Rhin. Il s'agit d'*« un grand geste urbanistique, qui va jeter les bases du Nancy de l'an 2000 »*, déclare André Rossinot, maire de la ville, par ailleurs ministre chargé des relations avec le Parlement.

Cette décision a provoqué d'immédiates et nombreuses réactions liées à la manière dont le projet a été mis en avant au dernier moment, puis choisi.

En effet, par ouverture d'un concours, le jury avait primitivement sélectionné trois projets d'architectes. Le projet Foster n'y figurait pas, l'architecte n'ayant même pas concouru. *« La procédure de concours, par décision antérieure du conseil municipal, n'a pas été respectée et le code des marchés publics a été violé »*, a estimé François Borela, conseiller municipal socialiste. *« La procédure est inattaquable sur le plan juridique; les trois projets présentés au concours comportaient des éléments incompatibles avec le schéma local élaboré »*, expliquait en réplique André Rossinot. La chambre syndicale des architectes de Meurthe-et-Moselle a, elle aussi, violemment critiqué l'opération et la façon dont elle a été conduite.

Economie

Le chômage a augmenté de 5,5 % en 1986

L'année 1986 s'est achevée sur une augmentation du chômage. Selon les chiffres publiés, le vendredi 23 janvier, par le ministère des affaires sociales et de l'emploi, on comptait 2 688 900 demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE à la fin du mois de décembre, en données brutes, soit 15 500 de plus que le mois précédent (+ 0,6 % en un mois, + 5,5 % en un an). En données corrigées, la tendance à l'aggravation était plus marquée, puisque, avec 2 574 100 demandeurs d'emploi, la hausse est de 24 800 (+ 1 % en un mois, + 5,5 % en un an). Cette évolution a entraîné une modification du taux de chômage calculé par l'INSEE, selon les définitions du BIT (Bureau international du travail), qui passe de 10,6 % à 10,7 % de la population active.

L'augmentation constatée en décembre amplifie le mouvement engagé depuis le début de l'automne. Le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, qui avait un moment jugulé la hausse du chômage, ne parvient plus à l'arrêter. Au cours de ce dernier mois, le nombre de moins de vingt-cinq ans à la recherche d'un emploi s'est même accru pour la première fois (+ 0,4 % en un mois en données corrigées). Il y avait 975 738 jeunes au chômage, malgré la formation en alternance et les exonérations de charges sociales.

Dans le même temps, et également sous l'effet des mesures prises en faveur des jeunes, le chômage des autres catégories continue de s'accroître à un rythme soutenu. Les demandeurs d'emploi âgés de vingt-cinq à quarante-neuf ans augmentent de 0,9 % en un mois, et de 13,7 % en un an. Ils font figure de victimes, tandis que les demandeurs d'emploi âgés de plus de cinquante ans sont également plus nombreux (+ 2,6 % en un mois, + 3,2 % en un an).

Les autres mesures ont apparemment moins d'effet et, dans certains cas, s'annulent. Ainsi, les TUC connaissent un nouveau développement ; mais les formules anciennes de stages pour les seize-dix-huit ans et les dix-huit-vingt-cinq ans poursuivent leur régression. Plus préoccupant : les entrées en stage pour les chômeurs de tous âges ont brusquement diminué de 24,8 % en un mois. Les actions en faveur des chômeurs de longue durée, qui avaient repris au cours du dernier trimestre, subissent donc un fléchissement en fin de période, et il faudra attendre de nouvelles dispositions pour les voir reprendre.

Au-delà, le marché du travail semble enregistrer une pause, après le léger frémissement intervenu pendant les premiers mois de 1986. Divers signes en témoignent. Les licenciements pour cause économique reprennent (+ 6,4 % en un mois, + 19,8 % en un an) et les inscriptions au chômage à la fin d'un contrat à durée déterminée ou d'une mission d'intérim augmentent. Les salariés employés selon ces statuts représentent près de 50 % des nouveaux chômeurs.

Parallèlement, on observe que le nombre de sorties de l'ANPE est en baisse (– 8,1 % en un mois, + 4 % en un an) et que, parmi elles, les reprises d'activité subissent un fort recul (– 15,8 % en un mois). Dernière indication, enfin : l'ancienneté moyenne dans le chômage atteint trois cent trente-trois jours, soit six de plus que le mois précédent. 30,2 % des chômeurs sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an.

A. Le.

M. Chirac recevra prochainement l'ensemble des syndicats

Dans un entretien publié par le quotidien *l'Alsace* quarante-huit heures avant sa visite dans la région, M. Jacques Chirac a indiqué, le samedi 24 janvier, qu'il *« compte recevoir prochainement l'ensemble des représentants syndicaux »*.

Interrogé sur l'éventuel *« affaiblissement des structures syndicales »*, *« débordées »* dans les conflits de l'Université ou de la SNCF, le premier ministre craint surtout *« qu'elles ne soient pas suffisamment adaptées »*. *« Les syndicats ont aujourd'hui besoin de repenser leur mode d'action parce que l'action syndicale est très différente en période d'inflation et en période de stabilité des prix »*, poursuit M. Chirac.

Enfin, le premier ministre juge *« indispensable d'avoir des syndicats puissants et apolitiques pour pouvoir établir un dialogue efficace »*.

● **Grèves tournantes chez Schlumberger à Clamart.** — Les salariés de la société Etudes et productions Schlumberger (EPS) de Clamart (Hauts-de-Seine) observent des mouvements de grèves tournantes depuis le mercredi 21 janvier pour protester contre 247 nouvelles suppressions d'emploi. Celles-ci, annoncées lors d'un comité d'entreprise, s'ajoutent à un premier train de réductions d'effectif annoncé en juillet et concernant 168 personnes. Au total, selon les syndicats, l'effectif de la société aura été réduit de 51,4 % depuis avril dernier. La direction justifie ces mesures par la baisse de l'exploration pétrolière, qui touche l'entreprise, spécialisée dans les instruments de mesure électrique nécessaires aux sondages pétroliers.

● **SNCF : Suspension de la grève à Metz.** — La grève au dépôt de la gare SNCF de Metz, entamée le vendredi 23 janvier à l'initiative des syndicats de cheminots CFDT, CGT et FGAAC, pour protester contre la constitution de dossiers disciplinaires par la direction régionale à la suite de la grève de décembre, a été suspendue samedi. Les syndicats estiment avoir obtenu satisfaction sur le nombre de dossiers qui seront instruits pour « faute lourde » (une quarantaine environ selon les prévisions de la direction) et également sur les garanties relatives au nombre annuel d'heures de conduite de neuf de leurs adhérents. Par ailleurs, à Rouen, treize cheminots doivent passer en conseil de discipline le 29 janvier pour *« exactions et entraves à la liberté du travail »*.

● **Renault : léger recul de la CGT à Billancourt.** — La CGT a enregistré un léger recul dans le collège ouvrier aux dernières élections pour les délégués du personnel du centre industriel de Renault-Billancourt, pour la première fois depuis 1984. Elle conserve toutefois son indiscutable position dominante.

Sur 7 178 inscrits, il y eu 70,34 % suffrages exprimés. Le score de la CGT s'élève à 79,12 % (moins 1,2 point par rapport à 1986), celui de la CFDT à 11,50 % (+ 0,95 point), celui de FO à 4,91 % (moins 0,13 point), contre 2,71 % (+ 0,8 point) pour la CFTC et 1,74 % (moins 0,42 point) pour la CSL.

Sur les 33 sièges à pourvoir, la CGT en obtient 28, la CFDT 4 et FO un.

La politique sociale du CNPF

M. Guillen : « J'avance toujours à petit bruit »

« J'avance toujours à petit bruit », a souligné, mi-amusé mi-sérieux, M. Pierre Guillen, lors de son premier contact avec la presse, le vendredi 23 janvier. Pour le nouveau vice-président du CNPF, président de la commission sociale, il est hors de question de relancer les débats *« théologiques »* comme celui de 1984 sur la flexibilité de l'emploi. Ainsi n'est-il pas favorable à l'engagement d'une négociation, souhaitée par M. Philippe Séguin, sur l'aménagement des seuils sociaux. M. Guillen ne croit pas à une *« solution centrale »*, mais il pense que l'intérêt des syndicats est de *« multiplier les instances de représentation du personnel dans les entreprises de moins de cent salariés »*. *« Pour être plus*, lâche-t-il, *il faut être peu. »*

Pour autant, à l'heure où M. Séguin tente une relance de la politique contractuelle, le CNPF n'entend pas rester inerte sur ce terrain. *« Il est possible*, a indiqué M. Guillen, *que nous sélectionnions quelques thèmes, qui ne seront pas forcément ceux de M. Séguin, et que nous conseillons aux branches d'ouvrir des négociations d'ici quelques semaines. »* Le premier sujet pourrait concerner l'aménagement du temps de travail. M. Guillen ne dramatise pas le rejet par le Conseil constitutionnel de l'amendement de M. Séguin. Ne voyant *« aucune raison sociale et politique qu'on modifie le texte »*, il estime que le gouvernement n'aura qu'à le représenter à la session parlementaire d'avril. En attendant, dans la métallurgie, seule branche où un accord ait été signé sur le temps de travail, les entreprises vont *« anticiper légèrement »* la nouvelle législation en se plaçant dans une situation *« prélégale »*.

La deuxième incitation à négocier dans les branches pourrait concerner la formation professionnelle en relation avec l'introduction des nouvelles technologies. A cet égard, M. Guillen considère qu'il faut *« associer le personnel »* afin que *« cela ne soit pas une inquiétude, mais un motif d'engagement »*. Inaugurant une démarche extrêmement prudente, le nouveau *« patron social »* du CNPF va prendre contact avec *« au moins »* quatre organisations syndicales — FO, CFDT, CFTC, CGC — afin de mettre sur pied des rencontres officielles entre les dirigeants syndicaux et le président du CNPF, M. François Périgot. *« Je n'articulerai*, a-t-il d'ores et déjà précisé, *aucune proposition sans que nous ayons vu les organisations syndicales. »*

Contre une politique des revenus

Si M. Guillen a accueilli favorablement l'article de M. Séguin publié dans *le Monde* du 22 janvier sur la politique contractuelle, il s'est montré plus que réservé sur l'idée d'englober le salaire minimum dans le statut de protection minimale du salarié. Le SMIC fait en effet partie des nouvelles pistes de réflexion du CNPF. M. Gillen va demander à sa commission des salaires d'*« examiner les bénéfices à attendre d'une annualisation du SMIC »*. L'objectif serait d'englober dans le SMIC l'ensemble des ressources de l'année (avec les primes et le treizième mois) et de le fixer une fois par an.

M. Guillen ne dissimule pas ses inquiétudes à propos des salaires. Même s'il ne croit pas beaucoup à *« l'effet de contagion »* du secteur public sur le secteur privé, il juge *« possible »* que des *« tensions »* apparaissent en 1987, *« l'année de tous les périls »*. Hostile à une *« pseudo-politique des revenus »*, il préconise une politique salariale *« raisonnable »*, consistant, comme le souhaitaient ses prédécesseurs MM. Achille et Chotard, à *« faire évoluer la masse salariale en fonction des résultats de l'entreprise et les salaires individuels en fonction des performances »* des salariés. *« L'objectif général d'une économie*, affirme-t-il, *n'est pas de diminuer le pouvoir d'achat. »*

Comme président de l'UNEDIC, M. Guillen a souhaité que l'institution paritaire fasse *« un geste »* de solidarité en faveur des programmes d'insertion locale (PIL) de M. Séguin aux chômeurs de longue durée, qui seront examinés lundi, mais avec l'accord des partenaires sociaux. Comprenant les raisons de l'hostilité de FO, il souligne qu'il faut essayer d'arriver à ce que pour l'UNEDIC *« le coût soit neutre »*.

Décidément prudent, M. Guillen n'a pas repris à son compte les chiffres avancés par M. Gattaz sur l'effet de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement. *« Il peut y avoir des effets positifs*, dit-il, *mais pas d'un seul coup. Depuis dix ans, je n'ai pas articulé la moindre vantardise. Je n'avancerai aucun chiffre. »* Il a souligné que les engagements pris avec la CFDT, FO et la CFTC dans l'accord sur les licenciements devraient être respectés *« scrupuleusement, à la lettre »* afin notamment qu'il y ait *« un maximum de contrats de conversion »*, les fonds de gestion devant être mis en place le 1er février au plus tard.

MICHEL NOBLECOURT.

A TRAVERS LES ENTREPRISES

Argyll achète les magasins Safeway en Grande-Bretagne

La société britannique Argyll, spécialisée dans l'industrie et la distribution alimentaire, va racheter pour environ 681 millions de livres, soit 6,3 milliards de francs, les cent trente-deux supermarchés de la chaîne américaine Safeway en Grande-Bretagne. *Cette acquisition doublera le chiffre d'affaires d'Argyll (plus de 2 milliards de livres), et la placera au quatrième rang de l'industrie alimentaire britannique*, avec 9 % du marché.

Le groupe américain Safeway, qui a également cédé en décembre 1986 ses intérêts en Australie, a besoin de liquidités afin de réduire son endettement et d'échapper à une tentative de prise de contrôle hostile outre-Atlantique. — *(AFP.)*

Vers une prise de participation de Telefonica dans Ericsson

La firme espagnole Telefonica serait prête à prendre une participation dans le groupe suédois de télécommunications Ericsson, selon des informations recueillies dans les deux pays. D'après le quotidien économique madrilène *Cinco Dias*, cette prise de participation pourrait s'élever à 5 %, et s'accompagnerait d'une entrée au conseil d'administration d'Ericsson.

L'entreprise semi-publique espagnole multiplie les contacts avec d'autres grands groupes étrangers, notamment le néerlandais Philips et, plus récemment, l'américain ATT, en particulier depuis l'échec des négociations avec la CGE pour participer au capital de la holding Alcatel NV (née du rapprochement des activités téléphoniques d'ITT et de la CGE). A ce sujet, les autorités espagnoles chercheraient actuellement des repreneurs pour une des anciennes filiales d'ITT en Europe récupérée par Alcatel NV, la Marconi, dans laquelle Telefonica détient 25 % et où d'importantes suppressions d'emplois sont à opérer.

Matra cède LTIS au suédois Perstorp

Le groupe français Matra négocie avec le suédois Perstorp la cession de sa filiale nantaise LTIS (80 millions de francs de chiffre d'affaires pour cent quarante salariés), spécialisée dans les produits stratifiés industriels (matériau de base utilisé dans la production de circuits imprimés dans l'industrie électronique). Ce changement de mains, qui s'inscrit dans la politique de recentrage menée par le groupe Matra depuis dix-huit mois, confortera la position de Perstorp en France et en Grande-Bretagne, où LTIS possède une unité de production (Livingston, Ecosse). Son chiffre d'affaires passera à 500 millions de francs, et le nombre de ses employés à six cents.

Rémy Martin *en Corée du Sud*

Le producteur français de cognac Rémy Martin a signé un accord avec le numéro un coréen des spiritueux, Jinro Distillers, pour produire en commun des vins en Corée du Sud. La société française produit déjà depuis six ans du vin blanc en Chine sous la marque Dynasty. En Corée, une nouvelle société sera créée pour fabriquer du vin produit dans les vignobles du pays. Chacun des deux partenaires détiendra 50 % du capital et investira 800 000 dollars, soit près de 5 millions de francs. — *(AFP.)*

Texaco se retire de neuf pays africains

La compagnie pétrolière américaine Texaco a annoncé qu'elle allait se retirer du Ghana, où elle distribuait des produits pétroliers. Ses actifs ont été rachetés par la Shell. Texaco, qui n'a pas précisé les raisons de ce retrait, a également annoncé que la compagnie quitterait aussi huit autres pays africains, dont le Gabon, la Gambie, le Libéria, le Maroc et le Sénégal. — *(AFP.)*

La réunion à Paris de la Grande Commission

Rééquilibrer des échanges franco-soviétiques anémiés

La traditionnelle satisfaction affichée lors des réunions de la Grande Commission franco-soviétique n'était pas de mise cette année. Sa vingt et unième session a eu lieu à Paris, les jeudi 22 et vendredi 23 janvier, sous le double signe de l'austérité — imposée à l'URSS par la chute des cours du pétrole qui assure quelque 60 % de ses recettes en devises fortes — et de l'irritation provoquée en France par le sentiment d'être plus mal traitée que les concurrents occidentaux. La lucidité remplaçant, pour une fois, les promesses de projets alléchants, les deux délégations conduites par les ministres du commerce extérieur, MM. Michel Noir et Boris Aristov, *sont tombées d'accord sur un point* : la nécessité de rééquilibrer *« par le haut, et non par le bas »*, une coopération qui s'est singulièrement détériorée.

A Paris, on n'hésite pas à qualifier d'*« insupportable »* l'évolution des échanges bilatéraux. Au cours des onze premiers mois de 1986, le déficit français a atteint 7,6 milliards de francs contre 4,2 milliards un an auparavant. Non seulement ce déficit se rapproche dangereusement des très mauvais résultats de 1982 — un solde négatif de 8,5 milliards, — mais il recouvre un flux d'échanges qui se rétrécit dangereusement : les importations de produits soviétiques ont baissé de 13 %, les exportations de la France ont chuté de 38 %.

Maigre moisson

Même en tenant compte des arguments soviétiques sur le manque de compétitivité des produits français, cette situtation paraît disproportionnée par rapport aux résultats d'autres pays européens. L'amenuisement des ventes allemandes a été limité à quelque 4 % grâce, partiellement tout au moins, à la réévaluation du mark. Quant à l'Italie, elle a vu ses exportations progresser de 16 %. Les statistiques soviétiques elles-mêmes font état de la perte de terrain de la France, dont la part de marché est tombée de 9 % en 1985 à 7 % l'an dernier.

Le même processus se retrouve avec les grands contrats. Tous les pays occidentaux ont été touchés par leur raréfaction. Paris l'a été plus que les autres avec un total de 1,8 milliard de francs en 1986 contre 4,2 milliards l'année précédente. La RFA en a remporté deux fois plus, les Italiens ont fait quatre fois mieux. L'agacement a été d'autant plus net que le gouvernement français estimait avoir fait un *« effort méritoire »* pour compenser la chute des prix de l'énergie en augmentant de près de 50 % les quantités importées : en volume, les achats de gaz ont progressé de 33 %, ceux de brut de 74,8 %.

Lasse de souligner lors de chaque rencontre officielle la nécessité de porter la coopération économique à un niveau plus conforme aux relations politiques entre les deux pays, Paris passait en novembre à la contre-offensive et décidait de contingenter les importations pétrolières en provenance d'URSS. Une mesure prorogée pour trois mois au début de 1987. Ce signal *« concret et de portée limitée »* a été apparemment compris. Sur la maigre moisson de contrats remportés en 1986, la moitié ont été signés depuis la mi-novembre.

Ce *« frémissement »* est trop récent et trop modeste pour espérer un rapide renversement de tendance. Les deux contrats signés en marge de la Grande Commission confirment, s'il le fallait, que le temps des grandes opérations est pour l'instant révolu : l'un, de 170 millions de francs, passé avec la Compagnie générale de géophysique (CGG), porte sur des équipements pour la prospection pétrolière ; l'autre, de 50 millions, va à l'entreprise Klockner pour la rénovation d'une unité de confection à Leningrad. Durant ce temps, le directeur général de la Banco di Napoli discutait à Moscou des conditions d'un crédit interbancaire de 100 millions de dollars *« à des conditions très avantageuses »*, pour renforcer les échanges soviéto-italiens, une semaine après la signature à Rome d'un crédit de 500 millions de dollars. Les marchés solvables sont rares, et la concurrence s'annonce rude sur le marché soviétique.

Soucieux pour sa part de diversifier des exportations qui, à 85 %, sont constituées de produits énergétiques, mais conscient d'avoir accumulé les retards industriels, M. Aristov a profité de la Grande Commission pour plaider en faveur de la constitution de sociétés mixtes franco-soviétiques. Selon lui, *« une centaine »* de projets sont actuellement à l'étude, dont certains avec des sociétés françaises. Mais, en ce domaine également, les temps ne sont pas encore mûrs pour espérer des réalisations rapides, et Paris souhaiterait que de telles opérations ne se substituent pas à des échanges déjà anémiques.

Parler dans ces conditions de l'*« essoufflement »* de la coopération bilatérale tient de l'euphémisme. Les quelques signes encourageants des dernières semaines poussent toutefois les dirigeants français à un solide pragmatisme : tenir compte des difficultés économiques réelles de l'URSS et attendre que la lente machine bureaucratique réagisse concrètement à la baisse de moitié des achats de pétrole. Cette politique n'empêche toutefois pas les entreprises de faire preuve d'un peu plus d'agressivité face à des concurrents plus dynamiques.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

En Grande-Bretagne

Les Lloyd's sous surveillance

Créée en janvier 1986 par le gouvernement britannique après de nombreux scandales, la commission d'enquête chargé d'étudier le fonctionnement et la réglementation des Lloyd's, le grand marché londonien de l'assurance, a remis son rapport le 22 janvier. Cette commission Neill estime notamment que *« les dispositions actuelles d'autocontrôle n'assurent pas de garanties équivalant à celles données aux investisseurs en général »*. Elle propose de renforcer le nombre de personnalités indépendantes qui siègent au conseil des Lloyd's, en le portant de quatre à huit, au détriment des professionnels de l'assurance, qui reviendraient de seize à douze.

Trente et un mille personnes donnent leur garantie à l'institution et sont, de ce fait, responsables sur leurs biens jusqu'au dernier centime. Mais ils touchent en échange de substantielles royalties. Parmi les membres regroupés en syndicats de garantie, on compte des personnalités de la famille royale, du spectacle ou de la finance. Il faut déposer un chèque caution de 100 000 livres pour faire partie du club.

Depuis les pertes de 1981 (43 millions de livres) et de 1982 (188 millions de livres) et les scandales qui les ont accompagnées, le conseil des Lloyd's avait déjà pris des dispositions pour éviter les défaillances individuelles de ses membres et accentuer l'autorégulation. Plusieurs centaines de membres avaient ainsi été radiés après avoir été incapables de prouver leur solvabilité.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 19 au 23 janvier

Toujours plus haut

QUI aurait imaginé en début de semaine que le record historique du 15 janvier serait pulvérisé à peine huit jours plus tard et, qui plus est, pendant une semaine de liquidation boursière, la première de l'année 1987 ? C'est pourtant chose faite depuis vendredi, lorsque l'indice de la Compagnie des agents de change (CAC) a clôturé à 425,3, laissant loin derrière lui son précédent pic de 418,1.

Durant ces cinq jours, le marché parisien a été porté par l'excellente vitalité de Wall Street, qui atteignait quasi quotidiennement de nouveaux sommets. Mais il a également frémi et spéculé sur une éventuelle baisse des taux allemand et japonais avant qu'elle ne se concrétise en RFA jeudi. Ce jour-là, le terme boursier s'est achevé sur une hausse de près de 3 %. *« Une performance appréciable »*, estiment certains analystes au regard de ce mois écoulé, perturbé par les grèves des transports, d'EDF et par les intempéries. Ainsi, au fil des jours, à mesure que la neige fondait, l'indice est remonté en séance pour redevenir positif dès mercredi.

Et pourtant, lundi, la Bourse piétine, déconcertée par les propos du président américain de la commission des finances du Sénat. Ce dernier estime qu'un recul supplémentaire du dollar par rapport au yen est indispensable pour réduire l'énorme déficit américano-japonais. L'indicateur perd 0,86 % alors que le billet vert en s'effondrant entraîne des tensions au sein du SME entre le mark et le franc. Le recul limité des valeurs françaises se poursuit le lendemain (– 0,4 %).

Les investisseurs préfèrent prendre leurs bénéfices en attendant une accalmie monétaire. Toutefois, en séance, le holding minier Imétal est recherché. Est-ce l'un des effets de l'annonce de la cession de 25 % du capital de sa filiale Penarroya ? L'identité de l'acheteur devrait être prochainement révélée. De son côté, la Navigation mixte confirme qu'elle détient plus de 10 % de la SPEP, un des holdings du groupe Schneider. Sur le marché au comptant, après environ quatre mois d'interruption, la reprise des cotations de Ricqlès-Zan est annoncée. La firme a entretemps changé de propriétaire ; Vittel ayant cédé, au mois de décembre, plus de 69 % des parts au groupe danois Haribo-Lakrids.

La visite surprise du ministre japonais des finances aux Etats-Unis stoppe, mercredi, la baisse du dollar. Sur les marchés, les investisseurs se détendent, l'indicateur gagne 1,1 %. Ils apprécient également le léger solde positif du commerce extérieur français en 1986, obtenu cependant en grande partie grâce à la chute des prix pétroliers. Cette journée de réponse des primes se caractérise par une nette reprise des transactions. L'effet est d'autant plus sensible que les ajustements de position habituels à la fin d'un mois boursier ont été effectués les jours précédents.

Le mouvement se poursuit, jeudi, au cours de la séance de liquidation. Cette fois, autour de la corbeille, les opérateurs tablent sur l'annonce imminente de la baisse du taux allemand à l'issue de la réunion de la Bundesbank. Ce sera le cas. A l'écart de ce redémarrage, Dassault continue de se replier. Le groupe aéronautique subit les contrecoups de la perte d'une commande par la Suisse d'avions d'entraînement. Le contrat lui a échappé au profit du constructeur britannique Hawk.

L'annonce de réductions de personnel fait aussi mauvais effet. Des titres comme Martel et Moët Hennessy sont également en retrait. A Washington, Ivan Galbraith s'est levé pour défendre le cognac, menacé par la guerre commerciale à laquelle se préparent les Etats-Unis et l'Europe. Les propos de l'ancien ambassadeur américain à Paris ne semblent pas avoir rassuré les boursiers.

Cette dernière journée du mois s'achève par la « liquidation » d'un groupe de cotations. En guise d'adieu, les commis effectuent les transactions sous une pluie de serpentins et de confettis. Dorénavant, les trente-deux titres inscrits seront transférés sur d'autres groupes ou cotés en continu. A la place, ce groupe E accueillera dès juin le marché des options négociables.

Dopée par la nouvelle performance à New-York du Dow Jones, qui, après un léger repli mercredi, a atteint dès jeudi un nouveau sommet à 2 165,47, la Bourse de Paris débute son nouveau terme dans la joie. Stimulés par la baisse du taux d'escompte allemand, tous les indices crèvent leur plafond. Le CAC progresse de 2 % à 425,3. Dans une séance de hausse de 2,4 %, de nombreuses valeurs françaises atteignent leur meilleur niveau. Peugeot, de cette manière, salue la victoire des 205 dans le Paris-Dakar. Dans cette ambiance euphorique, les rumeurs d'OPA circulent à nouveau rue Vivienne. Ne dit-on pas que *« 1987 sera l'année des raiders »* ? Les premiers bruits concernent Epéda, mais surtout La Redoute. En une semaine, 10 % du capital de ce spécialiste de la vente par correspondance ont changé de mains. Et de citer parmi les acquéreurs potentiels Cérus, le Printemps et le groupe Worms.

Les futures privatisées n'ont pas voulu être en reste durant cette semaine. Dès lundi, les titres Paribas proposés au public rencontrent un succès analogue à celui de Saint-Gobain tant en France qu'à l'étranger. En Autriche, par exemple, la vente a été close neuf jours plus tôt que prévu. A Londres, sur le « marché gris » qui s'est créé dans l'attente de l'admission officielle à la Bourse de Paris, l'action se traite entre 480 et 490 F. Les brokers britanniques estiment que le titre vendu actuellement à 405 F fera son apparition à la corbeille aux alentours de 500 F. Cet engouement, partagé également par les Français, pour les actions Paribas incite M. Edouard Balladur à porter de 1 000 F à 2 000 F le plafond d'investissements mensuels que chaque membre d'un club d'investissement peut effectuer.

Une privatisable ne devant pas en cacher une autre, dès mardi, le ministre de l'économie met Havas à l'honneur en confiant au cabinet Guy Barbier, correspondant d'Arthur Andersen, une mission d'audit préalable de ce groupe de communication. La Banque Worms, assistée de la Warburg Securities, est désignée comme conseil du gouvernement pour la privatisation. De son côté, Havas retient pour conseil et chef de file de l'opération la Société générale, aidée pour certaines tâches par le Crédit commercial de France. Ce dernier, qui reviendra prochainement à la cote officielle, annonce, pour sa part, l'introduction dès le 27 janvier, de sa filiale Locamic sur le second marché. Une façon « indirecte » de solliciter le « capitalisme populaire »...

(Intérim.)

Mines d'or, diamants

	23-1-87	Diff.
Anglo-American	103	– 0,80
Amgold	490	– 19
Buf. Gold M.	118,80	– 6
De Beers	56,80	+ 1,05
Drief. Cons.	108,90	+ 0,90
Gencor	86	– 1,30
Gold Field	70	+ 3,70
Harmony	72,95	– 1,05
Randfontein	615	– 14
Saint-Helena	86,50	– 3,5
Western Deep	256	– 10

Bâtiment, travaux publics

	23-1-87	Diff.
Auxil. d'entreprise	1 600	+ 50
Bouygues	1 276	+ 41
Ciments Français	831	+ 65
Dumez	2 185	+ 102
GTM	570	+ 46
J. Lefebvre	1 175	+ 26
Lafarge	1 468	+ 48
Maisons Phénix	196,50	+ 11,70
Poliet et Chausson	1 912	+ 11
SCREG	622	+ 34
SGE-SB	102	– 4,10

Valeurs diverses

	23-1-87	Diff.
Accor	554	+ 46
Agence Havas	2 099	– 51
Arjomari	2 505	+ 120
Bic	771	– 3
Bis	1 655	– 5
CGIP	1 332	+ 7
Club Méditerranée	724	– 26
Essilor	3 750	– 22
Europe 1	970	+ 46
Hachette	3 059	+ 139
L'Air liquide	720	+ 10
L'Oréal	3 980	+ 25
Navigation Mixte	1 130	+ 39
Nord-Est	201,90	+ 2,90
Presses Cité	2 981	+ 111
Saint-Gobain	372	+ 14
Sanofi	841	+ 20
Skis Rossignol	1 510	+ 90

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	23-1-87	Diff.
4 1/2 % 1973	1 560	– 75
7 % 1973	7 940	– 160
10,30 % 1975	101,70	+ 0,10
PME 10,6 % 1976	102,55	– 0,15
8,80 % 1977	124,05	– 0,05
10 % 1978	102,60	inch.
9,80 % 1978	102,50	inch.
9 % 1979	100,50	+ 0,40
10,80 % 1979	105,50	+ 0,25
13,80 % 1980	103,35	– 0,17
16,75 % 1981	104,54	– 0,21
16,20 % 1982	118,52	– 0,43
16 % 1982	119,90	– 0,30
15,75 % 1982	115,50	– 0,05
CNE 3 %	4 400	+ 105
CNB bq. 5 000 F.	101,40	inch.
CNB Paribas 5 000 F	101,30	– 0,25
CNB Suez 5 000 F	101,30	inch.
CNI 5 000 F	101,23	– 0,02

Matériel électrique services publics

	23-1-87	Diff.
Alcatel	2 345	– 56
Alsthom-Atlantique	378	+ 3,60
Crouzet	353	+ 6
Générale des Eaux	1 390	+ 17
IBM	780	+ 42
Intertechnique	1 550	– 5
ITT	362,50	+ 11,50
Legrand	5 490	+ 210
Lyonnaise des Eaux	1 480	+ 29
Matra	2 420	+ 50
Merlin-Gérin	2 640	+ 80
Moteurs Leroy-Somer	980	+ 5
Moulinex	106,60	+ 6,40
PM Labinal	880	+ 25
Radiotechnique	1 228	+ 113
Schlumberger	226	+ 2
SEB	860	+ 29
Siemens	2 415	+ 16
Signaux	645	+ 30
Télémée. Electrique	3 505	+ 65
Thomson-CSF	1 630	+ 8

Alimentation

	23-1-87	Diff.
Béghin-Say	660	+ 35
Bongrain	2 480	– 69
BSN	4 730	+ 95
Carrefour	3 830	+ 35
Casino	2 605	+ 154
Euromarché	2 990	+ 175
Guyenne et Gasc.	829	–
Lesieur	1 670	+ 190
Martell	1 480	– 120
Moët-Hennessy	2 219	– 51
Nestlé	38 290	– 900
Occidentale (Gle)	1 228	+ 128
Olida-Caby	174,20	+ 6,20
Pernod-Ricard	1 055	+ 3
Promodès	2 580	+ 130
St-Louis-Bouchon	1 050	+ 115
C.S. Saupiquet	1 600	+ 65
Source Perrier	793	– 21
Veuve Clicquot	4 515	– 165

Banques, assurances sociétés d'investissement

	23-1-87	Diff.
Bail Équipement	560	+ 15
Bancaire (Cie)	1 182	+ 53
Cetelem	1 455	+ 63
Chargeurs SA	1 728	+ 64
CFF	1 320	+ 55
CFI	659	+ 53
Eurafrance	3 100	+ 20
Hénin (La)	770	+ 33
Imm. Plaine-Monceau	525	+ 17
Locafrance	765	+ 44
Locindus	1 070	+ 20
Midi	1 734	+ 59
Midland Bank	474	+ 17
O F P	1 600	+ 66
Paris. de réescompte	900	+ 25
Prétabail	1 541	+ 15
Schneider	598	– 12
UCB	575	+ 45

Filatures, textiles, magasins

	23-1-87	Diff.
André Roudière	263	– 17
Agache (Fin.)	1 501	– 84
BHV	502	– 10
CFAO	2 365	+ 175
Damart-Serviposte	2 425	inch.
Darty	491	+ 4
DMC	679	+ 28
Galeries Lafayette	980	– 44
La Redoute	3 080	+ 294
Nouvelles Galeries	600	+ 1
Printemps	576	+ 15
SCOA	110	+ 17,5

Pétroles

	23-1-87	Diff.
Elf-Aquitaine	340	– 1
Esso	456	– 7,20
Exxon	493	+ 21,80
Francarep	335	– 3
Petrofina	1 508	– 17
Pétroles B.P.	157	– 4
Primagaz	626	– 10
Raffinage	150,10	+ 3,60
Royal Dutch	643	+ 16
Sogerap	429	+ 0,50
Total	449	+ 3

Mines, caoutchouc, outre-mer

	23-1-87	Diff.
Géophysique	316	– 23
Imétal	103,80	+ 3,80
INCO	81,80	– 2,20
Michelin	3 170	+ 325
Min. Penarroya	60,10	– 3,80
RTZ	68,60	– 1
ZCI	1,13	– 0,01

Métallurgie construction mécanique

	23-1-87	Diff.
Alspi	473	+ 38
Av. Dassault-Breguet	1 180	– 120
Chiers-Châtillon	73,50	+ 3,5
De Dietrich	2 150	– 30
FACOM	1 820	+ 189
Fives-Lille	207	+ 20
Marine Wendel	479	+ 18,9
Penhoët	1 460	+ 10
Peugeot SA	1 328	+ 69
Poclain	35,80	+ 0,80
Sagem	3 720	+ 95
Strafor	648	+ 36
Valéo	528	– 5
Vallourec	165	+ 5

Epargne : le poids des « zinzins »

Les Français investissent en valeurs mobilières, mais ce sont les investisseurs institutionnels, les fameux « zinzins », qui en profitent. Telle est, de façon caricaturale, la leçon que l'on peut tirer d'une étude sur l'épargne des ménages (à partir de données AFB) publiée à l'occasion du second Salon Investir et Placer (1). Entre 1982 et 1985, dernières statistiques disponibles, les placements en actions, obligations et autres valeurs mobilières effectués par les ménages ont augmenté de 55 % durant ces quatre années. En termes de structure financière, leur part est passée à 30 % en 1985 contre 19 % en 1982.

Grand gagnant de cet engouement pour la Bourse, le marché obligataire qui draine à lui seul près des trois quarts de l'épargne nouvelle investie. Il représente d'ailleurs près de 72 % de la capitalisation boursière et concentre plus de 80 % des transactions réalisées. Mais le plus intéressant dans cette évolution est de constater la chute de la part dévolue aux particuliers dans les souscriptions d'obligations (lors des émissions d'emprunts) et le poids pris par les « zinzins ». Tous emprunts confondus, la part des épargnants non institutionnels a, en effet, régressé de 47,6 % en 1982 à 21,8 % en décembre 1985.

Cette baisse de la souscription des particuliers semble motivée en grande partie par la « sophistication » croissante des produits qui leur sont proposés (taux variables, échangeables, à fenêtre...) et auxquels ils ne comprennent souvent pas grand-chose. Ce type de produits nouveaux représente actuellement plus de 53 % du volume total des émissions. En revanche, les SICAV, fonds communs de placements, compagnies d'assurances, caisses de retraites, mutuelles... n'hésitent pas à en faire leur ordinaire. Ces « zinzins » souscrivent ainsi 87 % du volume émis. On notera enfin que les particuliers se vengent sur les instruments de gestion collective (SICAV et FCP) dont ils détiennent près de 60 % de l'actif net.

(1) Inaugurée vendredi 23 janvier par M. Édouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, cette manifestation se déroulera jusqu'au 26 janvier à la porte de Versailles, à Paris (hall 7, niveau 3), de 9 h 30 à 19 heures. Centré autour de plusieurs animations réalisées par des investisseurs institutionnels et par la presse spécialisée, ce Salon – le deuxième du genre – permettra d'aborder, à l'occasion de plusieurs colloques, divers thèmes. Parmi ceux-ci, on relève notamment : les nouveaux marchés d'options en France, quelle valeur pour votre portefeuille en 1987 ? ; la pierre-papier, au carrefour de l'immobilier et du financier ; la privatisation et la Bourse ; la nouvelle loi sur l'épargne-retraite ; le marché de l'or en 1987 ; l'information financière ; le capitalisme populaire...

BONS DU TRÉSOR

Séance du 23 janvier 1987

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Mars 87	92,58	92,45	92,45	– 0,22
Juin 87	92,70	92,60	92,60	– 0,19
Sept. 87	92,75	92,60	92,60	– 0,19
Déc. 87	92,69	92,60	92,60	– 0,19

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 23 janvier

COURS	ÉCHÉANCES			
	Janv. 87	Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Premier	–	108,60	108,45	108,45
+ haut	–	108,60	108,45	108,45
+ bas	–	107,70	107,60	107,70
Dernier	–	107,75	107,65	107,70
Compensation	–	107,75	107,65	107,70

Nombre de contrats : 25 770 environ.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	19 janvier	20 janvier	21 janvier	22 janvier	23 janvier
RM	1 666 469	1 298 937	1 862 786	2 274 481	–
Comptant					
R. et obl.	6 889 107	10 640 148	10 448 184	9 389 992	–
Actions	261 996	225 140	274 724	313 384	–
Total	8 817 572	12 164 225	12 585 694	11 977 857	–
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1986)					
Françaises	101,2	103,3	104,1	104,5	–
Étrangères	100,7	101,7	101,3	100,2	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1986)					
Tendance	104,3	103,9	105	106,4	–
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	415,6	413,5	415,6	416,8	425,3

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Berger	+ 21,3	Dassault	– 9,2
SCOA	+ 18,9	Martell	– 7,5
Lesieur	+ 12,8	Géophysique	– 6,8
St-Louis	+ 12,3	Penarroya	– 5,9
Sommer-Allib.	+ 12,1	Nordon	– 5,4
Gle occid.	+ 11,6	Gal. Lafayette	– 4,3
Epeda	+ 11,4	Rous.-Uclaf ord.	– 3,8
Michelin	+ 11,4	Francarep	– 3,6
Compt. Modernes	+ 11,2	Club Méd.	– 3,5
Fives-Lille	+ 10,7	Veuve Clicquot	– 3,5
Gascogne	+ 10,3	Fichet-Bauche	– 3
Radiotechnique	+ 10,1	Bongrain	– 2,7

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
	–	–
Michelin	171 732	508 948 298
La Redoute	116 104	341 395 092
Saint-Gobain	847 074	305 816 150
Peugeot	200 224	250 898 149
Moët-Hennessy	110 193	248 670 246
Lafarge-Coppée	167 939	237 480 550
BSN	49 844	230 562 265
Elf	672 273	230 264 924
Thomson-CSF	122 081	197 946 376
Imetal	1 733 982	161 068 204
Midi	88 631	148 710 099
Gle occidentale	123 273	139 053 876

(*) Du 16 au 22 janvier inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
Or fin (kilo en barre)	82 200	79 600
– (kilo en lingot)	82 700	80 000
Pièce française (20 fr.)	533	521
Pièce française (10 fr.)	385	390
Pièce suisse (20 fr.)	571	544
Pièce latine (20 fr.)	488	480
● Pièce tunisienne (20 fr.)	475	465
Souverain	608	601
Souverain Elizabeth II	612	605
● Demi-souverain	340	338
Pièce de 20 dollars	3 020	– 3 045
– 10 dollars	1 580	1 582
● – 5 dollars	910	905
– 50 pesos	3 230	3 225
● – 20 marks	610	
– 10 florins	512	503
● – 5 roubles	350	350

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

De l'euphorie à la panique

Wall Street est passé de l'euphorie à la quasi-panique la semaine dernière dans un marché extrêmement actif et agité.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a passé la barre des 2 100 lundi et a enregistré la plus forte hausse de son histoire jeudi (+ 51,61 points), mais a subi sa quatrième baisse record vendredi (– 44,15 points) une heure seulement après avoir passé la barre des 2200, tandis que plus de 300 millions d'actions étaient traitées pour la première fois dans les annales de la grande bourse new-yorkaise. Il a néanmoins terminé la semaine avec des gains de 24,89 points par rapport à la clôture de vendredi dernier, à 2 101,52 (contre 2 076,63 le 16 janvier). Des rumeurs selon lesquelles le président de la FED, M. Paul Volcker, aurait l'intention d'accélérer la déréglementation du système bancaire américain, ont fait l'effet d'une douche froide vendredi.

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
Alcoa	39 7/8	39 1/2
ATT	25 7/8	26 3/8
Boeing	51	51 1/4
Chase Man. Bank	39 3/8	40 5/8
Du Pont de Nemours	96	95
Eastman Kodak	74 5/8	75
Exxon	78 1/8	79 1/4
Ford	70 1/8	74 1/4
General Electric	94 1/4	98 3/8
General Motors	68 3/4	70 1/8
Goodyear	43	46 3/4
IBM	120 1/8	126
ITT	56 5/8	59 1/4
Mobil Oil	44	41 3/4
Pfizer	65 5/8	66 5/8
Schlumberger	36 3/8	36
Texaco	39	38 1/8
UAL Inc.	57 5/8	56 1/2
Union Carbide	25 5/8	24 3/4
USX	23 3/4	23 5/8
Westinghouse	65 1/4	64 3/8
Xerox Corp	63 3/4	67 1/2

LONDRES

Forte progression

L'hésitation initiale provoquée par les nouvelles de la faillite de Giles and Overbury, l'un des plus anciens agents de change de la City, a vite disparu cette semaine au Stock Exchange.

La performance spectaculaire de Wall Street et la réduction depuis longtemps attendue des taux d'intérêt ouest-allemands ont encouragé une forte demande pour les valeurs multinationales.

Indice « FT » du 23 janvier : industrielles, 1 425,9 (contre 1 403) ; mines d'or, 322,7 (contre 333) ; fonds d'Etat, 85,63 (contre 85,43).

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
Beecham	467	465
Bowater	369	393
Brit. Petroleum	803	777
Charter	323	318
Courtaulds	352	368
De Beers (*)	914	922
Glaxo	11 9/32	12 3/6
Gt. Univ. Stores	15 1/4	15
Imp. Chemical	11 61/64	12 1/3
Shell	10 37/64	10
Unilever	22 37/64	–
Vickers	454	447
War Loan	36 1/16	–

(*) En dollars.

FRANCFORT

Victime du dollar

La Bourse de Francfort a été morose pendant la plus grande partie de la semaine en raison de la faiblesse du dollar, avant de se redresser légèrement en fin de période après la décision de la Bundesbank de baisser d'un demi-point ses taux directeurs.

Pour les boursiers, les remous monétaires sont les grands responsables de la faiblesse du marché. Avec un dollar qui approche les 1,80 deutschemarks, les investisseurs craignent non seulement que les industries allemandes tournées vers l'exportation soient pénalisées, mais aussi que l'ensemble de l'activité économique en souffre.

Indice de la Commerzbank du 23 janvier : 1912,3 (contre 1896,2).

	Cours 16 janv.	Cours 23 janv.
AEG	320	–
BASF	257	257,30
Bayer	292,50	289,40
Commerzbank	304	300,5
Deutschebank	791,50	779
Hoechst	259	252
Karstadt	462,10	475
Mannesman	168,80	169
Siemens	712	713
Volkswagen	391	388

TOKYO

Nouveaux reculs

Poussé par la rumeur que la Banque du Japon pourrait réduire son taux d'escompte afin de venir à bout de la nouvelle forte hausse du yen par rapport au dollar, les investisseurs institutionnels, rejoints par les étrangers, ont surtout acheté cette semaine des valeurs fortement capitalisées et des titres liés à la consommation intérieure.

Les actions ont enregistré de nouveaux records de hausse, l'indice Nikkei terminant la semaine samedi à 19 539,48 yens, après avoir clôturé la veille à 19 456,61, soit une hausse de 306,98 d'un vendredi à l'autre.

	Cours 16 jan.	Cours 23 jan.
Akai	400	381
Bridgestone	700	710
Canon	954	950
Fuji Bank	2 450	2 610
Honda Motors	1 330	1 350
Matsushita Electric	1 910	1 900
Mitsubishi Heavy	470	480
Sony Corp.	3 220	3 130
Toyota Motors	1 850	1 840



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Une mesure pour presque rien

L'abaissement de 0,50 % du taux d'escompte allemand *maintenant* ramené à 3 % était tellement anticipé par le marché international des capitaux que son impact est resté des plus limités. En outre, le niveau des réserves obligatoires des banques allemandes ayant, dans le même temps, été relevé outre-Rhin, les eurobanquiers ont le sentiment que les autorités allemandes ont *repris d'une main ce qu'elles* avaient lâché de l'autre. Il ne s'agit pas toutefois d'une mesure entièrement pour rien. Si elle n'avait pas *été* décidée, les marchés auraient réagi très défavorablement.

On peut même se demander si la réduction attendue ces prochains jours du taux d'escompte au Japon et l'abaissement anticipé du même taux aux Etats-Unis au cours des quelques semaines à venir changeront quoi que ce soit à la situation actuelle. Si l'une ou l'autre de ces éventualités, ou même les deux, se produisent, elles ne feront que *remettre les pendules à zéro*. Au cas où les positions resteraient en l'état, le deutschemark s'est depuis l'été dernier tellement avéré la devise la plus forte du monde qu'il serait étonnant que le mouvement en sa faveur se renverse aisément. Lorsque l'on constate que, par rapport au yen, le deutschemark s'est revalorisé d'au moins 10 % au cours des trois à quatre derniers mois, on ne voit pas pourquoi les investisseurs se dessaisiraient de leur papier en deutschemarks à moyen terme, qui a l'avantage de procurer des rendements annuels supérieurs à 6 %. A l'exception du franc suisse qui, en revanche, donne des rendements nettement inférieurs au deutschemark, on *ne voit pas vers quelles autres* devises se tourner si on veut sortir de la monnaie allemande.

Plus que par la situation monétaire, c'est en fin de compte par la diminution anticipée de 39 % des profits de Salomon Brothers durant le quatrième trimestre de 1986 que la communauté bancaire internationale a cette semaine été, peut-être, le plus intriguée pour ne pas dire préoccupée. Si Salomon, la maison américaine mondialement la plus forte en matière de négoce obligataire, qu'il s'agisse d'euro-transactions ou d'opérations américaines, enregistre une baisse de ses revenus, qu'en est-il des autres ?

Salomon impute la baisse de ses résultats à l'accroissement de 46 % de son personnel en 1986, qui a porté à six mille personnes le total de son effectif mondial. Rien qu'à Londres, Salomon a, au cours des deux dernières années, augmenté de quelque 300 % un effectif qui atteint maintenant quelque sept cents personnes. Cela, ajouté au coût de plus en plus exorbitant des locations dans Londres et à la hausse phénoménale des salaires dans l'industrie eurobancaire qui fait qu'un fourgon blindé est maintenant nécessaire pour transporter la paye du dernier des arbitragistes, explique certainement une grande partie des problèmes auxquels Salomon doit faire face aujourd'hui et auxquels bien d'autres euromaisons seront tôt ou tard confrontées. Ce ne sont, cependant, pas les seuls. Quoi qu'il en dise, Salomon a aussi dû certainement ressentir les effets de la concurrence acharnée qui caractérise actuellement le marché international des capitaux. Comme beaucoup de ses concurrents, Salomon a dû engranger l'an dernier un certain nombre de pertes qui ne font pas bien augurer du marché euro-obligataire cette année.

L'eurotemps des options

Dans le climat actuel, le jeu dans le secteur du marché à taux fixe libellé en dollars des Etats-Unis continue de se limiter aux professionnels. Ceux-ci, anticipant une chute supplémentaire des taux *américains* à court terme, achètent un papier qui se déplace plus qu'il ne se place. Par contre, les investisseurs finals, inquiets de la chute libre de la devise américaine sur les marchés des changes, continuent de s'en écarter soigneusement. Parallèlement, la diminution de l'écart entre le rendement des obligations du Trésor des Etats-Unis et celui des euro-transactions a rendu plus difficile la manufacture des swaps. Du coup, le nombre d'eurotransactions nouvelles à taux *fixe* libellées en dollars américains a tellement diminué que ces dernières ont acquis un caractère de *rareté*, encore qu'en l'absence de véritables acheteurs leur sort soit exclusivement limité au champ des arbitragistes de tout poils. Ce sont eux qui, par exemple, ont assuré le succès de l'euro-émission à taux *fixe* de 200 millions de dollars proposée mercredi par la République d'Autriche à un prix de 101,75 avec un coupon annuel de 7,75 % sous la direction conjointe de Morgan Guaranty et de Long Term Credit Bank of Japan.

Aussi longtemps que persiste l'incertitude sur l'évolution des taux de change et d'intérêt, les options de taux et de devises conserveront leur importance. Deux emprunteurs français s'en sont, cette semaine, souvenus. Thomson Brandt International BV, sous la garantie de Thomson SA et la direction de Paribas à Londres, a lancé mercredi une euro-émission de 160 millions de dollars *sur sept ans dotée de 400 000 warrants* permettant d'acquérir des euro-obligations libellées en deutschemarks. A chaque euro-obligation initiale de 10 000 dollars, qui sera émise à un prix de *103,125* et portera un intérêt annuel de 8 %, sont attachés 25 warrants. Deux d'entre *eux permettront au porteur* d'obtenir au pair une euro-obligation à sept ans de 1 000 deutschemarks dont le coupon annuel sera de 6,125 %. La période d'exercice s'étendra du 17 février au 31 décembre prochains. Les porteurs auront également la possibilité d'échanger leurs euro-obligations en dollars contre des titres en deutschemarks. Quelle que soit la forme choisie, l'échange se réalisera sur la base d'un taux de change de 1,7425 deutschemark pour 1 dollar.

De son côté, le Crédit *foncier* de France a « euro-innové » en appliquant sur l'euromarché obligataire une formule qui a eu originellement beaucoup de *succès sur le marché* français ainsi que nous l'avions rapporté dans cette même rubrique il y a deux semaines, et en a *également* profité pour offrir aux investisseurs une option de taux d'intérêt. L'euro-emprunt, que dirige la BNP et qui est garanti par la République française, s'élève à 1 *milliard* de francs tricolores et aura une durée de sept ans. Il se présente sous forme d'une transaction à taux d'intérêt variable trimestriel. Ce dernier, et c'est là que réside la nouveauté, est indexé sur le rendement des bons négociables du Trésor français à treize semaines. A ce taux s'ajoutera une marge de 0,35 %. Sur la base du rendement des bons concernés, qui, lundi *dernier, était* de 8,13 %, le premier coupon, qui courra jusqu'au 15 juin, est de 8,48 %.

L'offre du Crédit *foncier* s'est immédiatement avérée être un grand succès. La demande a été si *forte* que le montant initial, qui n'était que de 800 millions de francs, a pu être rapidement augmenté de 200 millions. L'indice de base a permis de donner une nouvelle *profondeur au marché* de l'eurofranc. Parce que l'indice est préfixé, une catégorie d'investisseurs, les *détenteurs* de SICAV de trésorerie et les trésoriers d'entreprises, ont pu s'intéresser à l'eurofranc. Les indices utilisés auparavant pour ce type d'opération, que ce soit le *Libor* ou le *Pibor*, s'adressaient surtout aux banques. En fait, la formule retenue offre deux avantages. Premièrement, le marché des bons du Trésor à treize semaines offre une très grande liquidité, certainement bien supérieure à celle du Pibor, puisque l'encours actuel est de quelque 250 milliards de francs.

Deuxièmement, le second coupon sera, à partir du 15 juin, offert à la date correspondant aux échéances des contrats spécifiques du MATIF, c'est-à-dire du marché parisien des instruments financiers à terme. Cela permettra, pour ceux qui le désirent, de geler, pour un temps leur taux d'intérêt. *Enfin*, la proposition du Crédit foncier est assortie de warrants simultanément offerts à un *prix unitaire de 50 francs français*. Chaque warrant permettra durant les six prochains mois d'accéder à *une euro-obligation à taux fixe du* Crédit foncier, dont la durée sera de sept ans et le coupon annuel de 8,25 %. *Gentils spéculateurs de tous* les pays qui croyez en une baisse des taux d'intérêt, à vos marques !

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Un coup inutile ?

« Trop tard et trop peu ». C'était le verdict unanime des opérateurs à l'annonce de la diminution d'un demi-point du taux d'escompte de la Banque *fédérale* d'Allemagne. Désormais, le processus de la baisse du dollar est trop bien enclenché *pour être stoppé par une mesure de* ce genre, véritable cautère sur une jambe de bois.

Quant aux effets à en attendre pour stabiliser le dollar, ils sont pour l'instant inexistants. Il faut dire que tout, à l'heure actuelle, pousse à la baisse le billet vert, à commencer par *le Congrès des Etats-Unis*.

A la fin de la semaine dernière, le président de la commission des finances du Sénat, *M. Lloyd* Bentsen (démocrate), assurait que le dollar devait baisser encore, jusqu'à *120/125* yens (contre 152 *en ce* moment), afin de réduire l'énorme déficit du commerce extérieur *américano-japonais* (87 milliards de dollars en 1986). Immédiatement, les cours de la devise américaine, stabilisés péniblement à la veille du week-end précédent, plongeaient derechef lundi 19 janvier, battant tous leurs records historiques à Tokyo : 150 yens et même *149,98* yens en séance. A Francfort, elle tombait à 1,80 DM, au plus bas depuis l'automne 1980, et à Paris elle revenait à 6,05 F. Pour ne rien arranger, la revue *Newsweek* laissait entendre que le Trésor américain *souhaitait* voir le dollar fléchir à 140 yens et 1,70 DM, cours le plus bas jamais touché par le dollar entre *1978 et le début de* 1980.

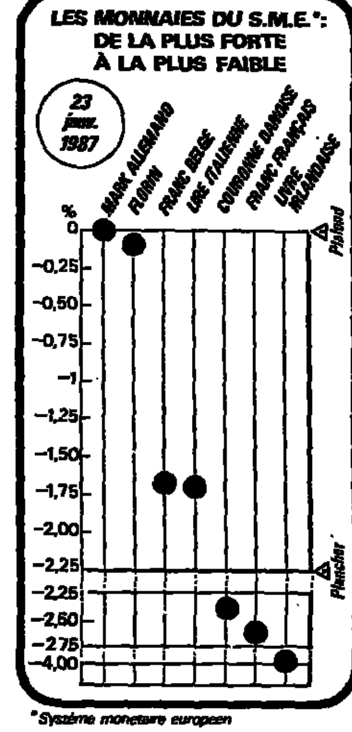
Les jours suivants, l'annonce d'un entretien à Washington entre le ministre japonais des finances, M. Kiichi Miyazawa, et le secrétaire *américain* au *Trésor*, M. James Baker, raffermissait le dollar à 1,85 DM, 153,50 yens et 6,18 F. Cette réunion rendait prudents les opérateurs, qui se rappelaient l'accord de stabilisation du 31 octobre dernier, signé par les deux hommes. Mais les résultats apparents de cette réunion semblaient bien trop vagues pour convaincre ces opérateurs qu'un véritable coup de frein allait être donné à la chute du billet vert : les deux hommes parlaient de *« coopération »*, de *« surveillance »* et de *« consultation »*. Comme le 31 octobre 1986. On sait ce qu'il est advenu de cet accord resté lettre morte au moment de la crise. Sans doute, M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale des Etats-Unis et, sans doute, le seul homme *raisonnable* et *lucide* parmi les officiels de Washington, affirmait, devant une commission du Sénat, qu'un nouveau recul du dollar serait *« tout à fait dangereux »* et que le billet vert avait atteint un niveau satisfaisant. Mais en fin de semaine, malgré une diminution du taux d'escompte *allemand*, en attendant une mesure du même ordre pour le taux d'escompte japonais, les *milieux financiers internationaux ne* parvenaient pas à trouver une seule raison pour acheter du dollar.

En Europe, le mark s'est montré toujours aussi vigoureux. A Paris, après une nouvelle poussée à 3,35 F, non loin de son cours pivot de 3,3538 F, il a fléchi jusqu'à 3,3350 F avant de se retrouver *au-dessus* de 3,34 F en fin de semaine, ce qui est unique dans les annales d'une réévaluation du mark ou d'une dévaluation du franc. Du coup, la Banque de France n'a, pas plus que la semaine dernière, pu récupérer un seul mark pour compenser ses pertes antérieures (des dizaines de milliards).

Cette faiblesse du franc a persisté en dépit des taux relativement élevés observés à Paris, entre *8 1/4 % et 9 %, soit plus de quatre* points au-dessus des taux allemands (4 %). Cette tension du loyer de l'argent en France, fort préjudiciable pour notre économie, a eu une première conséquence fâcheuse : elle a contraint le crétit national à relever son « taux premier », en fait son taux de base, de 9,25 % à 9,75 %. Sa dernière diminution datait du mois de mai dernier. Cette hausse a été provoquée par l'augmentation du coût de refinancement du crédit national sur le marché financier et le marché obligataire.

Voilà *qui n'avait pas été prévu en* mai 1986 par MM. Balladur et Juppé lorsqu'ils annonçaient avec fierté la grande baisse des taux d'intérêt français, rendue possible par la dévaluation du 6 avril précédent. Tout est à recommencer.

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 19 AU 23 JANVIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,5250	–	16,4069	65,2529	54,8396	2,6434	48,6618	0,0771
	1,5150	–	16,2628	64,9772	54,3478	2,6198	48,1695	0,0763
Paris	9,2949	6,0950	–	397,72	334,25	16,1116	296,59	4,6993
	9,3157	6,1490	–	399,54	334,18	16,1095	296,19	4,6956
Zurich	2,3370	1,5325	25,1436	–	84,0417	4,0510	74,5742	1,1816
	2,3315	1,5390	25,0287	–	83,6413	4,0319	74,1329	1,1752
Francfort ...	2,7808	1,8235	29,9180	118,99	–	4,8202	88,7348	1,4059
	2,7876	1,8400	29,9240	119,55	–	4,8205	88,6319	1,4051
Bruxelles ...	57,6908	37,83	6,2067	24,6851	207,46	–	18,4087	2,9167
	57,8275	38,17	6,2075	24,8018	207,44	–	18,3863	2,9148
Amsterdam ..	3,1339	2,0550	33,7161	134,09	112,70	5,4322	–	1,5844
	3,1451	2,0760	33,7621	134,89	112,82	5,4388	–	1,5853
Milan	1977,93	1297	212,80	846,33	711,27	34,2850	631,14	–
	1983,89	1309,50	212,96	850,87	711,68	34,3070	630,78	–
Tokyo	233,10	152,85	25,0779	99,7390	83,8223	4,0404	74,3795	0,1178
	232,40	153,40	24,9476	99,6751	83,3695	4,0188	73,8921	0,1171

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 23 janvier, 3,9876 F contre 4,0084 F le vendredi 16 janvier.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Forte déception

L'espoir fait vivre, dit-on, mais la déception peut être à la mesure de l'espoir, et c'est bien ce qui *s'est produit à la fin de la semaine*, au lendemain de l'annonce d'une réduction du taux d'escompte de la Banque fédérale d'Allemagne. Sur le MATIF, les cours, qui, sur l'échéance mars, avaient bondi à 109,05 le mardi 20 janvier pour se maintenir à 108,75 jeudi 22, chutèrent d'un point complet vendredi 23, revenant aux environs de 107,075, soit près de dix jours en arrière.

Que s'était-il passé ? La réduction du taux d'escompte de la Bundesbank, bien que tardive, ne constituait-elle pas un heureux présage, et ne permettait-elle pas le déblocage de la situation à Paris, en rendant possible une nouvelle *décrue des taux français* ? *Hélas !* sitôt la nouvelle connue, le scepticisme commençait à ronger les *esprits et les espoirs*.

« Trop tard et trop peu ! », telle fut la réaction générale des milieux *financiers, en France comme* à l'étranger. Sans doute, la Bundesbank a-t-elle abaissé ses taux : celui de l'escompte, ramené de 3,5 à 3 %, au plus bas depuis les *2 3/4 % de 1959*, celui du lombard (avances sur titres), qui revient de 5,5 % à 5 %, et le taux des prises *en pension – le plus important*, puisqu'il s'applique à la source véritable des liquidités dispensées par la Banque, – revient-il à 3,80 % contre 4,35 % auparavant. Mais, en même temps, le plafond de réescompte est abaissé de 8 milliards de marks, ce qui est peu significatif, car *cette facilité n'est* pas beaucoup utilisée, et, surtout, les réserves obligatoires des banques sont relevées de 10 %, ce qui est restrictif et atténue la portée des diminutions de taux.

En somme, le but de l'opération est de rendre l'argent *« à la fois cher et bon marché »*, comme l'a souligné le président de la Bundesbank, M. Karl Otto Poehl. Une *véritable « mission impossible »* qui n'est pas pour déplaire à M. Poehl. S'opposant depuis des mois à toute diminution des taux allemands pour ne pas gonfler encore davantage une masse monétaire en plein dérapage, il a dû « manger son chapeau », et ne *serait pas mécontent* de reprendre d'une main ce qu'il a donné de l'autre. On peut même se demander *si les taux allemands ne sont* pas voués à remonter un jour ou l'autre, si jamais un reflux des capitaux étrangers hors d'Allemagne venait à se produire, ce qui ne paraît guère probable dans l'immédiat. En tout cas, les taux d'intérêt n'ont pratiquement pas varié outre-*Rhin, tant la diminution* du taux d'escompte était anticipée. Mais les capitaux sont abondants, au *point d'avoir déjà, depuis* au moins quinze jours, contribué à ramener de 4,50 % à 4 % le loyer de l'argent sur le marché interbancaire.

Le scepticisme des opérateurs des marchés de Paris (voir la rubrique « les devises et l'or ») sur une réelle désescalade des taux est alimenté par la crainte d'une poursuite de la chute du dollar au profit d'un mark toujours en grande forme. En ce cas, il ne serait guère possible à la Banque de France de renoncer à l'arme des taux pour défendre le franc. La tenue très moyennement satisfaisante de ce dernier a certainement motivé le maintien à 8 % du taux d'adjudication *de l'Institut* d'émission.

Lundi, à la suite d'une forte baisse du dollar, et d'une montée *du mark à Paris jusqu'à* 3,35 F, la Banque de France avait alimenté les marchés par des pensions à vint-quatre et quarante-huit heures à des taux dépassant 10 %. Le calme revenant le lendemain sur les marchés des changes, une décrue sensible du loyer de l'argent au jour le jour s'était *amorcée*, accélérée au surplus par la fin de la période de constitution des réserves obligatoires des banques ; mais la Banque de France stoppa net cette décrue, faisant remonter de 7 % à 8 1/4 % ledit loyer en « pompant » les capitaux disponibles. C'était bien marquer sa volonté de ne pas laisser glisser au-dessous de 8 % le taux de l'argent au jour le jour, qui, en cette fin de semaine, s'établissait aux environs de 8 1/4 % - 8 3/8 %. Dans ces conditions, le marché obligataire ne pouvait faire que grise mine.

Cela ne l'a pas empêché, toutefois, de faire bon accueil aux émissions fraîches. Il est vrai qu'en janvier les munitions sont abondantes. Selon les statistiques du Crédit lyonnais, les coupons versés pendant ce mois atteignent 14,6 milliards de francs, plus les 3,58 milliards du coupon de l'emprunt 3 % 1973. Quant aux remboursements, ils s'élèvent à 5,34 milliards de francs. Le total, avec les conversions et les opérations diverses, monte à 25, voire 30 milliards de francs de capitaux disponibles, de quoi alimenter les souscriptions.

L'emprunt EDF de 4,5 milliards *de francs a été très bien accueilli*. Sans doute sa tranche de 2 milliards de francs à taux variable a-t-*elle été entièrement* absorbée par les SICAV de la BNP, dotée qu'elle était de la nouvelle formule d'indexation « miracle » imaginée pour la dernière émission d'OAT : indexation sur le *taux actuariel* annuel pondéré des adjudications de bons du Trésor à treize semaines. *Mais la tranche à taux* fixe de l'emprunt, émise pour 2,5 milliards de francs à 8,30 % nominal et 8,72 % réel, s'est très bien placée, une forte demande s'étant manifestée de la part des banques à réseaux, quelque peu privées de « papiers » à taux fixe ces *derniers temps*.

Deux innovations ont vu le jour à cette occasion. Tout d'abord, la tranche à taux fixe *constitue* la première émission d'un « gisement » destiné à être alimenté par des tranches futures de manière à constituer une masse plus facilement « gérable », à l'imitation de la formule d'emprunts à tranches multiples déjà utilisée par la Caisse de refinancement hypothécaire. Ensuite, et c'est là un point capital, les deux *chefs de file*, la Société générale et la BNP, s'engagent à jouer le rôle de « *market-maker* », *c'est-à-dire à assurer* à tout moment la « liquidité » des transactions sur l'emprunt, et sa cotation sur les écrans des « traders » de 9 heures à 18 heures, en jouant le rôle de « contrepartiste », comme pour les OAT. C'est un pas de plus vers une conception *moderne des marchés, à mettre* à l'actif de MM. Bataille et Jacquemard, à la Société générale, Eric André et Roquesalanne à la BNP. On n'arrête pas le progrès.

F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

La hausse retrouvée du coton

Le coton renoue avec la hausse. *Alors que* les cours étaient tombés, en août dernier, à 32 cents par livre sur le marché de New-York (leur plus bas niveau depuis *1974*), ils se sont nettement raffermis en ce début d'année pour s'établir le 22 janvier à 60,5 cents. L'indicateur de Liverpool, établi sur la moyenne *pondérée* des prix du coton des différentes « origines », traduit aussi ce phénomène. *De 35 cents* par livre au plus fort du marasme de l'été 1986, le voilà remonté à 67 cents.

Ce net redressement *marque un* coup d'arrêt à la dégradation continue des prix de la noble « fibre » depuis juin *1984*. Il traduit *surtout* l'espoir des professionnels de voir le marché guérir de la surproduction qui l'avait littéralement terrassé. A l'issue de la saison cotonnière 1984-*1985* (*du 1er août au 31 juillet*), la Chine a en effet enregistré une récolte record, voisine de 30 millions de balles (une balle pèse 480 livres, soit environ 217 kilos).

Premier producteur mondial, l'Empire du Milieu a considérablement *déséquilibré* les cours en provoquant un vertigineux accroissement des stocks de report. *Le* 1er août dernier, ils étaient encore évalués à 47 millions de balles, représentant *ainsi au moins huit* mois de consommation. Or une réserve de quatre mois est, en *principe, jugée suffisante*...

Première responsable de cette surabondance, la Chine a encouragé *publiquement* ses habitants à remplacer le ouatage des doublures de leurs vêtements, afin d'écouler une partie des surplus ! Le résultat de l'opération n'a pas été concluant.

Si la part relative du coton sur le marché des produits textiles tend à se maintenir à 48 %, contre 47 % pour les fibres chimiques (le reliquat est détenu essentiellement par la laine et la soie), la consommation *stagne* dans les pays occidentaux. Lorsque les cours de coton baissent, les fabricants ont tendance à augmenter la quantité utilisée dans leurs mélanges. Malheureusement, *la flambée du dollar de 1984 et 1985* (jusqu'à la réunion du groupe des Cinq du 22 septembre) a empêché *les prix du coton de baisser*, exprimés en monnaies européennes notamment.

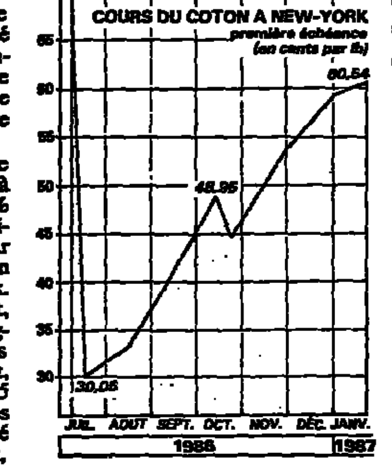
La reprise qui se fait jour actuellement repose sur l'anticipation d'un net recul de la production mondiale en 1986-1987, qui se situerait entre 5 et 6 millions de balles en deçà d'une demande espérée en *sensible* progression.

La Chine a mis en place un plan de contraction de ses *plantations*. Elle devrait produire seulement 16,5 millions de balles, alors que les *prévisions initiales faisaient* état de 19 millions de balles. Des conditions climatiques défavorables aux Etats-*Unis ont réduit* à 9,7 millions de balles la récolte attendue, contre 13,4 millions de balles en 1985-1986. Quant à l'Union soviétique, elle connaît dans sa zone cotonnière (*l'Uzbekistan*) quelques difficultés de transport susceptibles de faire sensiblement diminuer l'offre de la *saison en* cours.

Ce début d'assainissement du marché intervient au moment où la baisse du dollar rend au coton une certaine compétitivité. Un goût accru des consommateurs pour l'étiquette « coton naturel » permet aussi aux professionnels d'entrevoir un *avenir moins sombre*. Encore convient-il de rester prudent. Le nombre de pays producteurs est tel (au moins 80) qu'un raffermissement passager des prix pourrait inciter *certains d'entre eux* (*en Afrique* ou en Amérique du Sud) à planter davantage, en vue d'accroître leurs recettes en devises.

Le manque de concertation fait courir à ce marché un risque permanent de déséquilibre. Il est vrai que cette situation n'est pas isolée dans le secteur « sinistré » des produits de base...

ERIC FOTTORINO.



PRODUITS	COURS DU 23-1
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	896 (– 16,5) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	779 (– 15,5) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 400 (+ 5) Livres/tonne
Sucre (Paris) Mars	1 245 (+ 78) Francs/tonne
Café (Londres) Janvier	1 625 (+ 77) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 815 (– 83) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	291 (+ 8,25) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	159,5 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	141,80 (– 2,5) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Le Monde

ÉTRANGER
3 La guerre du Golfe.
— La visite de M. Shimon Pérès à Paris.
4 Nouvelle tension indo-pakistanaise.
— La situation au Tchad.

POLITIQUE
5-6 La décision du Conseil constitutionnel sur le temps de travail.

RÉGIONS
12 Les violons de Méricourt.

SOCIÉTÉ
7 Les magistrats parisiens répondent aux attaques visant le juge Michau.
8 Jacques N'Dzana est condamné à quatre ans de prison pour le meurtre d'un gréviste.
— La Journée mondiale des lépreux.

CULTURE
9 Musiques : le 21e MIDEM à Cannes ; une exposition Yvonne Lefébure à la bibliothèque Mahler.
11 Communication : la compétition autour des chaînes privées, la CNCL et la transparence.

ÉCONOMIE
13 Le chômage a augmenté de 5,5 % en 1986.
— La réunion de la Grande Commission franco-soviétique.
14 Revue des valeurs.
15 Crédits, changes et grands marchés.

SERVICES
Carnet 11
Météorologie 11
Mots croisés 11
Spectacles 10

MINITEL
● *Repères : les points forts de la semaine.*
● *SIDA : les progrès.*
● *Concours de billets : vos humeurs.*
Actualité. Immobilier. Météo. Bourse. Télémarket. Livres.
36.15 Tapez LEMONDE

Les nouveaux enlèvements au Liban

Incertitude sur la nationalité de deux hommes capturés à Beyrouth

L'incertitude persistait, le samedi 25 janvier en fin de matinée à Beyrouth, sur la nationalité des deux personnes qui ont été enlevées vendredi dans la partie ouest (musulmane) de la capitale. Certains responsables druzes maintiennent qu'il s'agit de deux Allemands (*le Monde* du 24 janvier), ce qui porterait à quatre le nombre de citoyens de la RFA enlevés en une semaine au Liban ; mais la milice chiite Amal, elle aussi très présente dans ce secteur et habituellement bien renseignée, a affirmé à l'agence Reuter *« qu'aucun Allemand ou étranger n'avait été enlevé »* vendredi.

Certains n'excluent pas que le double enlèvement qui a bien eu lieu vendredi matin à Beyrouth-Ouest dans le quartier commerçant d'Hamra — deux hommes ont été vus poussés à l'intérieur d'une BMW par quatre inconnus armés de kalachnikov — soit un épisode de la guerre inter-milices qui sévit depuis des mois dans cette partie de la capitale (on estime que depuis le début de la guerre civile quelque deux mille Libanais ont été enlevés).

A Beyrouth-Est, en secteur chrétien, le consulat ouest-allemand se refuse à tout commentaire. La même attitude est observée à Bonn, où le chancelier Kohl a indiqué qu'il n'était pas en mesure de confirmer que deux autres Allemands avaient été enlevés vendredi, après MM. Rudolf Cordes et Alfred Schmidt.

La thèse des deux nouveaux enlèvements avait été confortée dans la journée par l'appel d'un correspondant anonyme à la radio chrétienne La voix du Liban. L'interlocuteur a affirmé parler au nom de l'Organisation des opprimés sur terre — un mouvement d'extrémistes chiites — et revendiqué le rapt de deux nouveaux otages ouest-allemands. Selon lui, les deux hommes ne seront libérés que si le gouvernement de Bonn relâche le Libanais Ali Hamadei, arrêté la semaine dernière à l'aéroport de Francfort en possession de trois litres d'explosif liquide. Le correspondant a même fixé un ultimatum : si M. Hamadei n'est pas libéré avant samedi midi (13 heures GMT), un des deux otages sera tué.

Il est impossible de se prononcer sur l'authenticité de cet appel. La seule leçon tirée des précédents est que les groupes radicaux qui ont revendiqué des enlèvements, et prouvé qu'ils en étaient les auteurs, communiquent habituellement par l'intermédiaire des agences de presse internationales ou de quotidiens de gauche libanais plutôt que par le biais de la radio chrétienne.

Aucune information n'a filtré sur le sort de MM. Cordes et Schmidt. Pour le gouvernement de Bonn, le doute n'est plus permis : les deux hommes ont été enlevés afin que la RFA relâche M. Hamadei et refuse de l'extrader vers les Etats-Unis comme Washington le demande. Le gouvernement américain soupçonne le jeune homme d'avoir participé en 1985 au détournement d'un avion de la TWA sur Beyrouth, au cours duquel les pirates ont assassiné un passager américain. A la veille des élections en RFA, les responsables américains semblent ne pas hésiter à exercer très directement une pression sur le gouvernement ouest-allemand, pour le cas où celui-ci chercherait à gagner du temps. Ainsi après le ministre de la justice, M. Meese, ce fut, vendredi, au tour de M. Shultz, le secrétaire d'Etat, d'observer publiquement qu'il s'attendait à une extradition rapide du Libanais : *« Le processus d'extradition est généralement long, mais dans le cas d'Hamadei, cela prendra moins de temps que d'habitude »*, a-t-il dit.

M. Waite « va bien »

D'autre part, la radio druze, La voix de la montagne, a assuré que l'émissaire de l'église anglicane, M. Terry Waite, que l'on n'a pas vu depuis près de trois jours, poursuivait sa mission en faveur de certains otages occidentaux détenus au Liban. M. Waite, qui est habituellement entouré d'une escorte druze, a quitté son hôtel mardi soir, apparemment pour une nouvelle série d'entretiens avec les ravisseurs des otages. Lors de ces précédents séjours, il ne s'est jamais absenté aussi longtemps sans donner de nouvelles, et certaines informations avaient laissé entendre, vendredi, qu'il avait pu à son tour avoir été pris en otage.

Mais à Londres, au siège de l'Eglise anglicane, on confirmait aussi, vendredi soir, que M. Waite *« allait bien et poursuivait sa mission »*. — *(AFP, AP, Reuter.)*

ISRAËL

Jérusalem estime « déséquilibrées » les conclusions d'Amnesty International

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pour la première fois depuis 1979, une délégation d'Amnesty International, conduite par son secrétaire général, M. Ian Martin, s'est entretenue les 20 et 21 janvier à Jérusalem avec les dirigeants israéliens de la situation des droits de l'homme en Israël, dans les territoires occupés et dans la « zone de sécurité » que l'Etat juif contrôle au Liban sud.

Dans son dernier rapport annuel, comme dans les précédents, l'organisation dénonçait l' *« incarcération de prisonniers de conscience »*, le recours accru aux *« détentions administratives »* (sans jugement), les mauvais traitements infligés aux détenus, l'impossibilité de rendre visite aux prisonniers de l'Armée du Liban sud (ALS), milice alliée d'Israël.

En recevant la délégation, le ministre des affaires étrangères, M. Shimon Pérès, a estimé qu'Amnesty International accordait une *« attention disproportionnée »* à Israël. Pour leur part, le procureur de l'Etat, M. Harish, et ses collaborateurs reprochent à Amnesty le *« caractère déséquilibré »* du chapitre israélien de son rapport, en comparaison notamment avec les analyses consacrées aux autres pays de la région.

Selon eux, ce document ne rend pas compte de *« l'accès illimité aux sources d'information existant en Israël et de la disponibilité du gouvernement à examiner chaque plainte et à y répondre »*. A cet égard, M. Harish a transmis à la délégation les conclusions de l'enquête ouverte après les allégations de torture formulées à l'encontre d'Israël par un ancien prisonnier palestinien, M. Adnan Mansour Ghanem.

A propos du sort des Libanais détenus par l'ALS à Khiam, M. Rabin, ministre de la défense, a réitéré sa position traditionnelle — qu'Amnesty récuse — selon laquelle Israël ne contrôle pas directement la prison et n'a pas les moyens de contraindre ses alliés de l'ALS à la faire visiter par des observateurs indépendants. Le général Lahad, chef de l'ALS, interdit l'accès de Khiam au Comité international de la Croix-Rouge *« tant que les autres milices libanaises feront de même »*.

Les Israéliens ont proposé à la délégation de visiter des centres de détention dans les territoires occupés. Une offre que celle-ci a déclinée, car *« la visite n'entrait pas dans le cadre de sa mission »*. De fait, l'organisation humanitaire a pour politique de choisir elle-même les objets de sa curiosité en fonction de ses dossiers. M. Martin a eu aussi un son de cloche palestinien en rencontrant les représentants de deux organisations arabes de défense des droits de l'homme.

Au total, M. Martin s'est félicité du *« dialogue très positif »* noué avec les dirigeants israéliens, qui l'ont *« invité à venir plus souvent »*.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères reçu par M. Mitterrand

M. François Mitterrand a reçu, le vendredi 23 janvier, le ministre tchécoslovaque des affaires étrangères, M. Bohuslav Chnoupek, pour un entretien d'une heure dominé par les problèmes du désarmement. A sa sortie de l'Elysée, M. Chnoupek, qui fait une visite officielle de trois jours en France, a déclaré que la France et la Tchécoslovaquie partageaient des positions *« absolument identiques »* sur l'initiative de défense stratégique américaine.

Dans l'entourage de M. Mitterrand, on indiquait que le chef de l'Etat avait fait à son hôte un exposé *« complet, argumenté et pédagogique »* de la position française en matière de défense et de sécurité.

Concernant les relations bilatérales, le ministre tchécoslovaque a déclaré que le dialogue entre les deux pays était *« fort »* et que les relations économiques s'étaient améliorées, même si d'énormes progrès pouvaient encore être accomplis.

C'est la troisième visite en France de M. Chnoupek, qui a aussi eu des entretiens avec M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

Trois membres de la section de jazz libérés

A Prague, trois membres de la section de jazz, détenus depuis plus de quatre mois, ont été libérés le jeudi 22 janvier par le tribunal municipal, malgré l'opposition du procureur, a-t-on annoncé jeudi de source dissidente dans la capitale tchécoslovaque.

MM. Cestmir Hunat, Vlastimil Drda et Tomas Krivanek avaient été arrêtés le 2 septembre avec quatre camarades pour *« activités commerciales illégales »*. Deux d'entre eux avaient été libérés le 22 décembre, tandis que le président de la section, M. Karel Srp, et le secrétaire, M. Vladimir Kouril, restent incarcérés.

D'autre part, le tribunal de Bratislava a condamné, vendredi, deux ressortissants étrangers — dont les noms et les nationalités ne sont pas précisés — à la peine capitale pour le meurtre de deux Tchécoslovaques et tentative de meurtre, le 27 août dernier, dans un centre d'hébergement pour travailleurs du bâtiment à Bratislava, indique l'agence CTK.

Ces condamnés pourraient être deux ouvriers vietnamiens — Xan Kuan Xie et Xien Xian Min — âgés de vingt-deux ans, qui avaient commis des meurtres sanglants dans ce centre d'hébergement. Les deux Vietnamiens avaient été arrêtés le 21 septembre à Gottwaldov (Moravie du Sud) après d'intenses recherches policières et un appel télévisé à la population tchécoslovaque. Il y a environ trente mille travailleurs vietnamiens en Tchécoslovaquie. (*le Monde* du 7 janvier.)

POLOGNE

Mgr Glemp n'ira pas à Moscou en février

Le cardinal primat de Pologne, Mgr Jozef Glemp, a confirmé qu'il avait été invité officiellement par l'Eglise orthodoxe à se rendre à Moscou pour participer à une conférence consacrée à la paix dans le monde.

Dans une déclaration jeudi à l'aéroport, à son retour du Vatican, où il avait été l'hôte du cardinal Duval, Mgr Glemp a ajouté qu'il *« ne* [pouvait] *répondre »* à cette invitation sans précédent, la première depuis la fondation de la Pologne populaire après la deuxième guerre mondiale.

« Mais, si je suis ultérieurement invité une seconde fois [en Union soviétique], *je m'y rendrai volontiers »*, a précisé le primat de Pologne, qui n'a pas dévoilé les raisons qui l'empêchent d'effectuer ce déplacement.

Mgr Glemp a cependant indiqué qu'*« un représentant de l'épiscopat »* polonais se rendrait à sa place à Moscou pour prendre part à cette conférence, prévue à la mi-février. — *(AFP.)*

Le numéro du « Monde » daté 24 janvier 1987 a été tiré à 552 285 exemplaires

Le gouvernement et l'opinion

M. Baudouin : les deux piliers de la cohabitation sont atteints

M. Denis Baudouin, porte-parole du premier ministre, a déclaré, le vendredi 23 janvier, au cours de son point de presse hebdomadaire, que les sondages, qui *« ne sont pas bons, à l'heure actuelle, pour le gouvernement »*, ne sont pas *« une surprise »*. *« Il est certain,* a dit M. Baudouin, *que, après les secousses que nous avons enregistrées, les problèmes auxquels nous avons dû faire face, c'est celui qui tient la barre qui prend les coups. Le contraire nous aurait étonnés. »*

Le porte-parole de M. Chirac a souligné que la « cote » du président de la République subit, aussi, une *« détérioration »*, ce qui *« prouve que les deux piliers de la cohabitation — l'un qui est au charbon, l'autre en position d'arbitre, mais aussi un peu joueur — sont atteints »*. Selon M. Baudouin, *« c'est l'attelage cohabitationniste qui perçoit les dividendes des difficultés »*, et *« au contraire, ceux qui, dans les deux camps, n'ont pas de responsabilités autres que celles du commentaire, gagnent des points »*.

M. Baudouin a souligné ensuite, la *« très grande stabilité du rapport majorité-opposition »*, qui *« se confirme à chaque élection partielle »*. L'opinion, estime-t-il, *« marque sa préoccupation, ses inquiétudes »*, mais *« le gouvernement n'a pas attendu ces sondages pour manifester une volonté de reprise en main »*.

Insistant sur le fait que *« la cohabitation fonctionne »*, le porte-parole du premier ministre a déclaré que *« la montée, dans les sondages, de gens qui ne sont pas aux affaires, peut poser un certain nombre de problèmes au président de la République »*. Or, a-t-il ajouté, si la candidature de M. Mitterrand à l'élection présidentielle cesse d'être probable, *« si l'on entre dans le Kriegspiel, c'est tout un jeu qui risque d'être totalement bouleversé »*. M. Baudouin estime, en effet, que, dans cette hypothèse, les positions respectives des différents acteurs de cette élection seraient modifiées dans l'esprit des citoyens.

Selon la SOFRES

La majorité des Français désapprouvent l'action du gouvernement

Un sondage réalisé par la SOFRES, pour *la Vie française*, du 10 au 14 janvier, auprès de mille Français en âge de voter, indique que 51 % d'entre eux désapprouvent l'action du gouvernement *« d'une manière générale »*, tandis que 39 % d'entre eux l'approuvent. En octobre dernier, 48 % des personnes interrogées approuvaient l'action du gouvernement et 40 % d'entre elles la désapprouvaient. Parmi les sympathisants de la majorité, toutefois, la proportion est de 79 % d'approbations et 15 % de désapprobations. Les domaines dans lesquels le gouvernement est le plus critiqué sont la politique sociale, l'emploi, l'immigration et l'économie.

Parmi les ministres, les plus populaires restent MM. François Léotard (33 % d'opinions favorables) et Edouard Balladur (23 %), mais celui-ci progresse (plus 5 points depuis octobre) et celui-là recule (moins 4 points). Avec 11 % d'opinions favorables, M. Charles Pasqua perd 5 points. Parmi les « présidentiables » de la droite, M. Raymond Barre arrive en tête pour l'ensemble des Français (41 %) et pour les sympathisants de la majorité (50 %), devant MM. Jacques Chirac (15 % et 27 %), Léotard (13 % et 12 %) et Valéry Giscard d'Estaing (8 % et 8 %).

En Meurthe-et-Moselle

Un « rénovateur » contré par la direction du PCF

Les dirigeants communistes de la fédération de Meurthe-et-Moselle ne veulent pas de la candidature de M. Alain Amicabile, « rénovateur » et ancien premier secrétaire fédéral démissionnaire, à l'élection cantonale partielle de Dieulouard, le 29 mars, faisant suite au décès de Michel Bertelle, qui était maire de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, conseiller général et également « rénovateur » (*le Monde* du 8 janvier).

Au cours d'une réunion du comité fédéral, jeudi 22 janvier, en présence de quarante-cinq personnes environ, M. Jean-Paul Mougel, remplaçant de M. Amicabile et dont l'élection n'a pas été ratifiée par la direction du parti, a estimé que M. Amicabile avait manipulé la section de Blénod pour obtenir sa désignation à la candidature.

Dès après la mort de Michel Bertelle, les élus communistes et les dirigeants de cette section avait pressenti M. Amicabile. Le 9 janvier, alors que le bureau fédéral désignait, à l'unanimité des présents, M. Christian Leclerc, successeur de Michel Bertelle à la mairie de Blénod, dix-huit des vingt et un membres du bureau élargi de la section de Blénod choisissaient, pour leur part, M. Amicabile. Le 13 janvier, quarante-quatre militants de la section (cent soixante-dix revendiqués officiellement) se prononçaient, en présence de M. Mougel, pour M. Amicabile par 35 voix contre 4 et 5 abstentions.

Les dirigeants de Meurthe-et-Moselle affirment donc que cette expression de la base est le fruit d'une manipulation, mais se trouvent confrontés à une situation difficile. Devant le comité fédéral, le 22 janvier, M. Mougel, en effet, a indiqué que M. Leclerc, le candidat « officiel », refusait sa désignation, sans lire la lettre explicative que celui-ci avait fait parvenir aux dirigeants départementaux. En conséquence, cette instance a adopté (2 contre et 2 abstentions) une position frappée au coin du centralisme démocratique : le comité fédéral est mandaté pour rediscuter avec les membres de la section de Blénod. *« Pour les convaincre qu'ils se trompent »*, confie un dirigeant fédéral. *« Tout le monde connaît les liens qui unissaient Bertelle et Amicabile,* affirme un élu. *Ils veulent, comme la direction nationale, diviser les communistes. »*

Aux assises de Paris

Péché mortel

La culture arménienne n'est pas la seule à considérer les relations sexuelles hors mariage comme un péché. Mais cette notion est peut-être intense encore chez eux qui, déracinés, tentent après l'immigration de conserver la tradition.

Ce péché et, surtout, la crainte d'un châtiment terrible de la part de son père ont conduit une jeune femme de vingt ans, Ani Abraham, devant la cour d'assises de Paris pour répondre du meurtre de son enfant nouveau-né, qui n'a vécu que quelques instants avant d'être jeté par la fenêtre du septième étage du 6, rue Albert-Bayet, à Paris-13e.

Venue en France à l'âge d'un an, Ani a subi ce qu'un témoin a appelé *« le choc de deux cultures »*. En décembre 1983, ses parents l'ont fiancée, avec son accord, à un membre de la communauté arménienne, et le mariage a été fixé au 31 mars 1984. Mais, en janvier, la jeune fille a cédé à un fiancé qui se montrait entreprenant.

« Vous dites que vous avez été élevée sévèrement, mais vous couchez avec quand même », remarquera sèchement la présidente, Mme Marguerite Fouret, qui dirige, depuis le 16 janvier, la quatrième session de la cour d'assises de Paris. Devant tant de délicatesse, la jeune femme, que tous les témoins désignent comme une personne extrêmement timide et très réservée, reste muette.

Mais voudrait-elle parler que le magistrat l'interrompt : *« Votre mère ne vous avait rien dit ? Et les revues ? Dans* Marie-Claire *on ne parle que de ça ? Et dans* Cosmopolitan ? » Non, Ani ne lit que des romans et fait de la broderie. Elle sera enceinte sans s'en apercevoir. Quand il a fallu se rendre à l'évidence, elle s'est confiée à son fiancé : *« Je lui ai dit qu'il fallait qu'on se marie. »*

Un geste fou

Mais le mariage a tardé, pour des raisons économiques. Un soir, elle va se coucher plus tôt que d'habitude, et l'enfant naît. Il pleure. Elle le calme, mais il se remet à pleurer. Ani est prise de panique, son père va se réveiller, la chasser, pire peut-être... Et c'est le geste fou : la défenestration. *« Dans ma tête, j'ai eu peur que mon père me mette à la porte »*, a-t-elle tenté d'expliquer.

Parmi les témoins, trop nombreux au goût de Mme Fouret, un ami de la famille, M. Joseph Terdjan a décrit l'état d'esprit de la jeune femme : *« Dans son enfance elle n'a cessé d'entendre les femmes plus âgées parler de ce qui arrivait aux filles qui « tombaient », avec des récits de massacres et d'assassinats. Dans notre culture, on n'essaie pas de convaincre par la raison, on fait jouer la terreur. »*

Comprendre n'est pas forcément excuser. Mais l'avocat général Charles Michon a semblé aussi hermétique que la présidente aux propos des témoins. Pour le magistrat du parquet, c'est seulement *« un crime contre nature (...), de ceux que l'on ne peut pas comprendre (...), qui dépassent l'entendement... »*. Mais il demanda une peine de cinq ans de prison sans s'opposer au sursis partiel.

Contraint au silence pendant l'audience afin d'éviter les foudres de la présidente, Me Gérard Samet, lors de sa plaidoirie, a su faire pénétrer les jurés dans l'irrationnel : *« Elle avait fait tout ce qu'il faut pour qu'il vive et brutalement l'acte est venu du fond des âges... »*.

Libre sous contrôle judiciaire depuis les faits, Ani a épousé son fiancé et, vendredi 23 janvier, les jurés parisiens l'ont condamnée à cinq ans de prison avec sursis.

MARC PORTEY.

